

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quam, in homine venerabilis, in
urbibus et monumentis sacra est.

PLINE LE JEUNE, liv VIII, épit. XIV.



TOME PREMIER.



Pei 80
20017

SOISSONS.

A la librairie de
MADAME VANTAGE,
Rue des Mats, N. 1.

PARIS.

A la librairie archéologique de
VICTOR DIDRON,
Place Saint-André-des-Arts, N. 20.

MI CCCXLVII.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE -

SOISSONS.

PREMIÈRE SÉANCE.

Mercredi 40 février 1847.

PRÉSIDENTCE DE M. DE LAPRAIRIE.

Le 10 février 1847, une réunion composée de :

- MM. CLOUET, propriétaire à Vic-sur-Aisne ;
- DEVIOLAINE, maire par intérim de la ville de Soissons ;
- LECLERCQ DE LAPRAIRIE, correspondant du Comité historique-
des arts et monuments ;
- LECOMTE, membre de la Société française ;
- PÉRIN, juge suppléant au Tribunal civil ;
- POQUET, membre des Comités historiques de Paris ;
- WILLIOT, principal du Collège, officier de l'Université ;

A eu lieu dans une des Salles de l'Hôtel-de-Ville de
Soissons.

Le but de cette réunion préparatoire était de fonder une
société historique et archéologique qui, en succédant en
quelque sorte à l'Académie de Soissons, mais avec des at-
tributions plus actuelles et plus larges, donnerait aux per-
sonnes qui s'occupent d'histoire, de science, de littéra-

ture, d'arts et de monuments, la facilité de féconder en commun et dans l'intérêt du pays ces utiles recherches.

La commission, afin d'abrégér les lenteurs d'une première organisation, a prié MM. Jules de Laprairie et l'abbé Poquet, tous deux membres du Comité historique des arts et monuments établi au Ministère de l'instruction publique, d'accepter provisoirement l'un, le fauteuil de Président, et l'autre les fonctions de Secrétaire. Ces Messieurs prennent place au bureau.

M. le président, après avoir expliqué, en quelques mots, les motifs de cette réunion, ajouta qu'il ne pouvait y avoir d'avenir sérieux pour la nouvelle société : 1° que dans une existence avouée, publique et légale; 2° dans la publication régulière d'un Bulletin où seraient consignés ses doctrines et ses travaux. M. le président termine en annonçant que, sur l'invitation de plusieurs membres, M. l'abbé Poquet a bien voulu se charger de préparer un projet de règlement qui remplit exactement les conditions d'existence qui viennent d'être posées.

Tous les membres présents partagent l'avis émis par le président et désirent voir dans le projet de règlement la réalisation de ces vœux.

Le secrétaire, avant de donner lecture des statuts et règlements qu'il a rédigés, fait observer à l'assemblée que, dans cette communication qu'il va faire, on ne verra que la reproduction substantielle des statuts et règlements des autres sociétés de la même nature; il croit donc que l'adoption des divers articles qu'ils contiennent ne peut donner lieu à aucune difficulté sérieuse.

La lecture du règlement terminée, une discussion, à laquelle tous les membres prennent part, s'engage sur différents points. Après quelques légères modifications qui

n'altèrent en rien les principales dispositions du projet, mais qui le corroborent et l'expliquent, la Société arrête à l'unanimité les statuts et règlements suivants dont copie sera immédiatement transmise à l'autorité supérieure pour être soumise à son approbation.

Statuts et Règlements,

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

§ I.

Création, objet et but de la Société.

1^o Le personnel de la société se compose de membres titulaires, de membres honoraires et de membres correspondants ;

2^o Lorsque le nombre des membres dépassera vingt, il sera demandé au nom de la société une autorisation qui permette les réunions mensuelles qui doivent avoir lieu ;

3^o La Société a son siège à Soissons ; elle embrasse dans ses travaux tout le pays anciennement désigné sous le nom de Valois, d'Orçois, de Gallevecé, de Brie et de Champagne, de Tardenois, de Soissonnais, de Laonnois, de Thiérache, de Vermandois et de Picardie dont une grande partie compose aujourd'hui le département de l'Aisne.

Cette Société recherche par des soins assidus tous les monuments que l'histoire, la littérature, les sciences et les arts ont laissés dans ces contrées.

Elle signalera comme devant plus particulièrement attirer son attention tous les édifices religieux, tous les genres de décorations qui les rendent remarquables, les sculptures, les boiseries, les vitraux peints, les anciens tableaux ; les constructions militaires, les camps, les châteaux, les anciennes tours, les champs de bataille, les figurines, les monnaies, les médailles, les institutions communales, les hôtels-de-villes, les beffrois, les corporations de métiers, les jurandes, les maîtrises, tout ce qui est relatif à la législation, à la jurisprudence, aux coutumes, aux usages, aux croyances, à l'agriculture, à la géologie et surtout à l'industrie locale. Les bibliothèques, les dépôts publics, les archives des villes et

des communes, les chartes, les diplômes, les manuscrits ; tout ce qui tient à la géographie ancienne et moderne du département, auront une large part dans ses travaux. Elle s'occupera de rassembler tous les faits biographiques et chronologiques qui concernent l'histoire littéraire, scientifique et industrielle de notre pays, comme aussi tous les anciens monuments de la langue nationale ; tels que romances, légendes, mystères, sermons ;...

4° Le but de la société dans ces recherches sera l'étude et la conservation des monuments historiques. Par l'étude, elle fixera leur origine réelle ou présumée, caractérisera leur style, fera connaître leur valeur esthétique. Elle veillera à leur conservation en empêchant, autant qu'elle le pourra, toute restauration maladroite, toute destruction nuisible aux arts, elle recueillera dans un musée local tous les débris et fragments qui peuvent intéresser le pays. Pour cela, elle s'entendra avec l'autorité religieuse, civile et militaire pour exercer au profit de ces antiques monuments un patronage utile.

§ II.

Organisation du bureau. Élection et admission des membres.

5° Le bureau se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un prosecretaire et d'un trésorier ;

6° Tous les membres du bureau sont nommés pour un an à la majorité des voix ; ils peuvent être réélus ;

7° Pour être membre titulaire ou honoraire, il faut réunir la majorité des voix. Pour être membre correspondant, il suffira d'être présenté par trois membres titulaires ;

8° Tous les membres titulaires ont seuls voix délibérative en ce qui touche les nominations et l'administration intérieure. Les membres correspondants pourront assister à toutes les séances ; ils auront voix délibérative dans toutes les discussions scientifiques seulement.

§ III.

Attribution des membres du bureau.

9° Le président règle l'ordre et la marche des séances ; il signe les procès-verbaux, et tous les actes de la société ; il ordonne les dépenses ;

10° Le vice-président remplace le président ; il est lui-même remplacé par le membre le plus âgé, présent à la séance.

11° Le secrétaire est chargé de la correspondance, de la conservation des archives, des livres et dons qui seraient offerts à la so-

ciété. Il contre-signé tous les actes qui émanent de la Société ; il rédige le procès-verbal de chaque séance ;

12° Le procureur a pour mission d'aider le secrétaire dans son travail, de le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement ;

13. Le trésorier est chargé de la recette et de la dépense ; il rend ses comptes dans la séance de janvier de chaque année. Il est suppléé au besoin par le secrétaire ou par un autre membre à son choix ;

14° Le bureau ainsi composé forme une commission permanente qui a seule le droit de décider l'impression des mémoires soumis à la Société.

§ IV.

Obligation des membres de la Société.

15° Tous les membres titulaires de la Société sans exception paieront une cotisation annuelle de quinze francs et auront droit à deux exemplaires du bulletin. Les membres correspondants paieront chacun cinq francs et auront droit à la réception du bulletin ;

16° Les archives et les ouvrages de la société sont à la disposition de tous les membres. Néanmoins, ils ne pourront rien emporter sans l'autorisation écrite du président.

§ V.

Recettes et dépenses.

17° Les recettes se composent : 1° de la cotisation annuelle ; 2° des sommes qui pourraient être accordées à titre d'encouragement ou d'allocation, soit par le ministère, soit par le conseil-général, soit par les conseils municipaux ; 3° de tous les legs et donations faits à la société lorsqu'elle aura été légalement reconnue ; 4° De la vente des ouvrages qu'elle pourrait éditer ;

18° Les dépenses se composent de frais de séance ; 2° des frais de poste et de correspondance ; 3° des frais divers d'impressions ; 4° de fouilles qui seraient entreprises dans l'intérêt de la science.

§ VI.

Publications.

19° La société publiera un bulletin ou compte rendu de ses séances. Ce bulletin contient le nom et l'adresse des nouveaux membres ; la correspondance et les mémoires en entier ou par extrait ; la liste des ouvrages, manuscrits, objets d'arts, cartes ou dessins offerts à la société,

avec le nom du donateur ; enfin l'indication des mémoires lus dans la séance ;

20. Le bulletin paraît tous les mois dans la quinzaine qui suit la séance ; son format est in-8°, et il est distribué aussitôt après l'impression aux membres de la société ;

21. Indépendamment du bulletin, la société pourra éditer des mémoires, des ouvrages plus étendus lorsqu'elle l'aura décidé à l'unanimité ;

22. Les auteurs, lorsque l'impression de leurs travaux sera autorisée par la commission d'examen dont il a été parlé au § III, art. 21, auront la faculté de faire tirer à part des exemplaires de leurs mémoires, en payant seuls les frais de ce tirage.

§ VII.

Séances.

23. La société tiendra une séance le premier mardi de chaque mois, à deux heures de l'après-midi, en l'Hôtel de la Mairie de Soissons ;

24. Une séance annuelle et publique pourra être établie chaque année ;

25. La société s'interdit toute discussion politique relative aux affaires du temps ; elle cherchera à établir des correspondances avec les sociétés savantes ; elle se mettra au courant de toutes les publications qui se font dans l'intérêt des monuments ;

26. Aucun changement ni modification ne pourront être apportés au présent règlement, sans l'agrément de la majorité des membres titulaires comme tout ce qui dépendra de l'organisation et de l'administration intérieure.

La société, ainsi organisée, se déclare constituée et procède à l'élection de nouveaux membres qui seront admis dans la prochaine séance fixée au mardi 2 mars.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DEUXIÈME SÉANCE.

Mardi 2 mars 1847.

PRÉSIDENCE DE M. DE LAPRAIRIE.

La séance s'ouvre à deux heures et demie.

MM. CUFFER, docteur en médecine ;
DECAMPS, pharmacien ;
HUSSON, curé d'Arcy-Sainte-Restitute ;
RIGAUX, notaire ;
SOULIAC, membre correspondant du Comité des arts et monuments à Nogentel ;

dont la nomination avait été proposée dans la dernière séance, sont admis comme membres titulaires. Ces messieurs sont présents, excepté **MM. Cuffer** et **Souliac**.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal, ainsi que des statuts et règlements qui ont été arrêtés dans la dernière séance.

Le président informe la société que le secrétaire et lui se sont rendus près de **M. le sous-préfet de Soissons**, auquel ils ont remis la copie des statuts et règlements dont il vient d'être question. Ce jeune magistrat, comprenant tous les services que la nouvelle société est appelée à rendre au

pays, lui promet toutes ses sympathies et un bienveillant concours.

Le secrétaire fait passer ensuite, sous les yeux des membres présents, plusieurs dessins de M. Souliac, qui annoncent que la société trouvera en lui un membre actif et un consciencieux archéologue. Elle voit avec non moins d'intérêt quelques essais à la plume dus à un jeune sourd-muet de Saint-Médard.

Consultée sur les motifs qu'il y aurait d'ajourner la nomination définitive du bureau, la société se prononce pour une organisation immédiate; en conséquence, MM. de Lapaïrie, Deviolaine et Poquet sont nommés, au premier tour de scrutin et à l'unanimité, Président, Vice-président, Secrétaire. Au second tour de scrutin, MM. Rigaux et Williot sont nommés, l'un Trésorier, l'autre Prosecrétaire. Le bureau est immédiatement installé.

L'ordre des séances est réglé ainsi qu'il suit :

1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente et observations s'il y a lieu; 2° correspondance, ouvrages offerts et communications sur des faits qui demanderaient l'intervention immédiate de la Société; 3° cours de M. l'abbé Poquet; 4° lecture des rapports qui auraient été indiqués dans la séance précédente; 5° distributions de travaux pour une époque plus ou moins éloignée.

M. l'abbé Lecomte annonce qu'une ancienne chapelle seigneuriale presque ruinée, située à Cuiry-Housse, canton d'Oulchy, est menacée de disparaître, pour faire place à une sacristie. Cette chapelle, qui paraît dater du XIII^e ou XIV^e siècle, est remarquable à plus d'un titre ainsi que l'église; il y a, sous le chœur de l'église, une crypte qu'il serait utile de faire connaître.

MM. Husson et Lecomte sont chargés d'étudier cette

église et de faire les démarches officieuses auprès de qui de droit pour sauver ce qui pourrait intéresser l'art chrétien.

Sur l'invitation de M. le président et de plusieurs membres, M. l'abbé Poquet commence le cours des conférences archéologiques qu'il veut bien se charger de donner. L'orateur, après avoir constaté la réalité de ce mouvement auquel nous obéissons tous, examine son importance réelle pour les études historiques. Puis, il montre le rôle que la nouvelle société doit jouer, le but qu'elle doit se proposer et la marche qu'elle devra suivre pour obtenir des résultats sérieux : il conclut en faisant toucher au doigt la facilité de ces études et le bonheur qu'on éprouve à s'y livrer.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem quæ, in homine venerabilis, in urribus et monumentis sacra est.

Pline le Jeune, liv. VIII. Epître 14.

La France, Messieurs, poursuit de nos jours une œuvre de gloire et d'avenir : l'étude et la conservation de nos antiquités nationales. Sans doute, on s'était déjà occupé de ces divers objets ; mais, il faut l'avouer, si nos monuments étaient outragés par le déplorable mépris des architectes modernes, ils n'avaient pas [eu moins à se plaindre de l'inexactitude et de la légèreté des historiens chargés de les faire connaître. Et si l'on s'étonne aujourd'hui que le vandalisme ait pu les détruire, on s'étonne avec bien plus de raison que les siècles derniers, si éclairés d'ailleurs, aient pu les proscrire comme les productions d'une époque de barbarie.

Sous le coup de ce triple anathème, d'écrivains injus-

tes, de maçons ignorants et de démolisseurs passionnés, la plupart de nos grands édifices tombèrent successivement tantôt en silence, minés par l'action irrésistible du temps et par l'incurie des hommes, tantôt avec un bruit épouvantable, arrachés par le vent des tempêtes politiques qui ont si souvent bouleversé la patrie.

Effrayé pourtant du vide que lui laissait la disparition de tant de chefs-d'œuvres, et comme oppressé sous le poids de ces ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, le pays poussa enfin un profond soupir, et jeta un long cri de douleur qui alla se répétant dans toutes nos provinces à la fois. Chose étonnante ! cet accent de la douleur puni, il y a cinquante ans, eut un merveilleux retentissement, et souleva par toute la France, un murmure de réprobation contre ceux qui avaient si indignement méconnu les souvenirs de leurs pères.

Toutefois, ce n'était pas assez de flétrir les auteurs ou les complices de tant de désastres, si on ne parvenait à protéger dans l'avenir ceux de nos monuments qui avaient eu le rare bonheur d'échapper à ces diverses catastrophes. Or, cette réaction que rien ne faisait pressentir arriva soudain ; et plus le dédain avait été insultant, l'indifférence profonde, les ravages affreux, plus la réaction fut prompte, complète, énergique. De toutes parts, il se fit comme une levée en masse, sous l'influence de l'état à qui on est redevable de ces premières tentatives. Bientôt on organisa des comités officiels ; on créa des commissions ; on fonda des sociétés. Écrivains, journalistes, prêtres, laïcs, chacun se fit archéologue, comme autrefois on se faisait soldat. Et en ce moment, une correspondance active, partie du ministère de l'instruction publique, centre de toutes les communications archéologiques, lie entre eux tous les hommes de nos départements qui se vouent à ce genre de recherches ; des publications nombreuses nourrissent leur zèle, et répandent partout le goût des études sérieuses et l'amour des choses d'autrefois.

Grâce à cette révolution aussi heureuse qu'inopinée, tous les monuments entassés sur notre sol, et qui ont survécu à tous nos bouleversements, quel que soit du reste, leur âge, leur destination, furent environnés de respect, et l'on étendit sur leur vieillesse décrépite ou prématurée comme un manteau de charité qui prolongera leur existence ou du moins honorera leurs derniers moments.

Or, il me semble de toute évidence, Messieurs, que le Soissonnais, une des plus belles contrées de notre France, une des plus riches en souvenirs de toutes les époques, ne pouvait rester étranger à ce mouvement général qui entraîne la génération présente vers le passé. Soissons, cet antique berceau de la monarchie, cette cité célèbre à toutes les périodes de notre histoire, le siège d'une académie, qui a eu ses jours de gloire, devait nécessairement prendre part à cette lutte de conservation, et permettez-moi de le dire, n'y aurait-il pas une espèce de honte à laisser à des hommes qui ne peuvent étudier le pays qu'en courant le soin de dresser l'inventaire de nos richesses artistiques et monumentales ? Et si nous voyons leur existence sérieusement compromise, n'est-ce pas à nous, enfants du pays, qu'il appartient d'élever la voix en leur faveur ?

Voilà en deux mots, Messieurs, ce qui explique la formation d'une société historique et archéologique à Soissons. Son existence me paraît trop impérieusement réclamée par les circonstances, pour que j'entreprenne de vous en démontrer toute l'opportunité. Les études archéologiques ont pris de nos jours une si haute importance qu'il n'est pas permis de s'y soustraire. C'est là un fait que je suis heureux de vous faire constater avant de vous exposer le but que doit se proposer notre société, et la marche qu'elle devra suivre pour atteindre ce but.

Dans ce mouvement archéologique que je viens de signaler, personne de nous ne sera tenté d'y voir une affaire de mode qui en aurait toute la mobilité et l'inconstance, un

engouement qui ne laisserait après lui que le ridicule. Des esprits superficiels et frivoles pourront, dans leur injuste appréciation d'une science qu'ils ignorent, reverser sur les archéologues modernes une partie de plaisanteries qu'on a prodiguées à meilleur droit à quelques antiquaires absurdes. Pour nous, nous ne craignons pas de le déclarer, nous n'avons nullement l'intention de rendre un culte superstitieux à ces débris informes et monstrueux que nous rencontrerons quelquefois dans nos courses, ni même de nous extasier devant une tuile ou une brique romaine; notre culte sera plus éclairé, et nous ne sachions pas que personne ose jamais qualifier d'*idolâtres*, ceux qui se livrent à l'étude si neuve, si chrétienne du moyen-âge. Gardons-nous donc de confondre l'archéologie telle qu'on l'entend aujourd'hui avec ce qui n'en a été que l'ignorance et l'abus.

Qu'est-ce donc que l'archéologie du XIX^e siècle? c'est l'art de découvrir le vrai de l'histoire par l'étude des monuments antiques, d'éclairer sa marche par les arts et les sciences, ou, comme répond *Millin* (1): « c'est l'application des connaissances historiques et littéraires à l'explication des monuments, et l'application des lumières que fournissent les monuments à l'explication des ouvrages de littérature et d'histoire; » d'où il résulte que l'archéologie est intimement liée à l'histoire dont elle est le complément et la vie.

Et, en effet, l'histoire des monuments est si inséparablement liée à celle des faits que c'est pour avoir ignoré cette intime connexion que notre histoire nationale reste encore à faire. Cette lacune, qui aurait dû frapper les écrivains français, n'a été aperçue que dans ces derniers temps. On a compris enfin que la connaissance de l'histoire ne se bornait pas seulement à des faits d'armes et à des événements, qu'elle embrassait dans son cadre celle des monuments de

(1) *Dict. des beaux arts*, T. I

l'art, puisque les arts ont suivi le mouvement de la société dont ils sont l'expression.

Par un oubli inconcevable, on ne s'était occupé que des faits matériels et visibles ; la description des batailles, le récit des sièges attiraient toute l'attention, tandis qu'on ignorait l'endroit et jusqu'à la manière dont on repoussait l'ennemi. On se contentait du fait, on ne cherchait pas les preuves. Aujourd'hui, c'est une histoire intellectuelle et morale qu'il nous faut. Or, cette histoire, nous ne la trouverons que dans les monuments. Seuls, ils expliquent les croyances, le génie, les mœurs des populations qui sont passées avant nous. C'est là la vraie interprétation historique ; et ces monuments entassés depuis tant de siècles, en nous montrant les variations de l'art, nous montrent aussi les changements successifs arrivés dans les mœurs, les coutumes, les croyances des nations : « Aucune étude, disait » M. Guizot dans un rapport au roi, ne nous révèle peut-être plus vivement l'état social et le véritable esprit de » générations passées que celle de leurs monuments religieuses, civils, publics et domestiques ; que celle des » idées et des règles qui ont présidé à leur formation. »

Qu'on ne s'y trompe donc pas, les études historiques quelque étendues qu'on les suppose, pour être complètes et solides, doivent s'appuyer sur l'étude des monuments. Et c'est parce que cette variété de monuments qui couvraient autrefois notre France a péri, et qu'il ne nous en reste que des dessins inexacts, des descriptions insignifiantes, que notre histoire monumentale sera si difficile à faire.

L'histoire de l'art doit donc toujours marcher de front avec les hautes études littéraires, et nous ne craignons pas d'ajouter qu'il est impossible de bien comprendre les auteurs, les anciens poètes, comme les historiens, si l'on n'a pas quelques notions élémentaires d'archéologie. Nous irons plus loin en disant qu'indépendamment de son titre

de parenté avec l'histoire proprement dite, l'archéologie est un besoin de notre époque.

On éprouve généralement aujourd'hui le désir de connaître les antiquités de son pays, et pour admirer des monuments intéressants, visiter des ruines pittoresques, ramasser des fragments épars, il n'est pas nécessaire de passer les mers, de fouiller les sables de la vieille Egypte, de parcourir les côtes du Péloponèse et les plaines de l'Italie; nous avons chez nous bien autre chose que les grottes d'Ellora, le temple de Minerve, et les *villa* romaines. Tout, dans l'ordinaire même de la vie, nous rappelle à ce besoin. Nous n'ouvrons pas un seul livre, quelque en soit le format, sans y rencontrer la description de quelque édifice, vrai ou imaginaire; les journaux eux-mêmes en remplissent leurs colonnes; les publications périodiques en ont fait un objet de spéculation. Enfin, il n'est pas permis d'écrire une seule ligne de mémoires ou d'administration, sans être obligé de recourir à des termes ou à des détails archéologiques. Les voyages si fréquents, le complément nécessaire de toute éducation, que seraient-ils sans l'étude des monuments? Et quel intérêt, je vous le demande, pourront offrir ces monuments si l'on n'est pas en mesure de pouvoir les apprécier? Que rapportera-t-on de ces courses lointaines, au foyer de la famille? des souvenirs incomplets et confus qui ne profitent à personne. Quel sera le fruit des dépenses de temps et d'argent qu'on aura faites si gratuitement? la vaine satisfaction d'avoir couru inutilement le monde. Mais, au contraire, quelle jouissance n'éprouve pas l'homme instruit, l'archéologue, dans l'étude de ces monuments, quand, à travers les révolutions diverses qu'a subies l'art monumental, il voit profondément gravées les vicissitudes étranges, les croyances sublimes ou bizarres, les mœurs féroces, agrestes ou portant le cachet d'une civilisation plus raffinée de toutes ces générations qui ont passé avant lui et qui ont laissé sur le sol leur propre histoire avec l'empreinte de leur génie? Peut-il y avoir une

mission plus douce, plus belle ? Peut-il y avoir un but plus louable que celui de faire connaître et de conserver à la vénération publique, ces édifices qui font encore l'objet de notre admiration et de notre gloire ?

Tel est, Messieurs, le but que doit se proposer notre société. *Étudier et conserver*, voilà sa double mission.

Pour remplir la première condition de son existence, la société devra donc *rechercher de préférence tous les documents inédits relatifs à l'histoire locale*. Or, ces documents, elle les trouve tantôt inscrits sur la pierre, le bois, le bronze, le cuivre ou l'argent ; tantôt sur la toile, le verre et le parchemin. « Partout où elle les rencontrera, ces objets d'art, « quelle que soit d'ailleurs leur destination religieuse, civile « ou domestique, quelle que soit leur nature, qu'ils soient « gaulois, romains ou français, elle devra les inventorier, « les cataloguer, les dessiner, les faire dessiner si l'on peut. « Voilà, Messieurs, le principal but de notre société. »

Ainsi, vous le voyez, le champ est immense ; il s'agit de revoir tout notre passé historique, de consulter les bibliothèques, de fouiller les dépôts de livres, d'archives, de dépouiller les nombreux manuscrits, les chartes, les diplômes, où dorment encore tant de faits inconnus. Il s'agit de recueillir tous les anciens souvenirs de notre pays, non-seulement ceux qui se rattachent aux faits, aux mœurs, aux usages, mais tous ceux qui ont rapport aux monuments de toutes les époques. « *L'architecture, la peinture,* » *la sculpture, la céramique, la glyptique, l'iconographie,* » *l'épigraphie, l'art héraldique, la paléographie, la diplomatique, la liturgie, la géographie, l'étude des arts* » *mécaniques, des meubles, des ustensiles religieux, civils,* » *domestiques, militaires, les tableaux, les émaux, les mon-* » *naies, l'orfèvrerie, la serrurerie, les sceaux, les miniatures ;* » *les artistes qui les ont exécutés ; l'idée, l'esprit, le style qui* » *les ont guidés dans leur travail ; leur salaire, les procédés*

» techniques que ces artistes, architectes, sculpteurs, tailleurs
» de pierre, peintres, miniaturistes, orfèvres, émailleurs, mu-
» siciens, fondeurs, employaient dans la confection de leurs
» ouvrages. Puis ensuite dresser un inventaire complet, un ca-
» talogue raisonné des monuments de tous les genres, de toutes
» les époques qui ont existé ou existent encore disséminés
» dans nos campagnes et dans nos villes, sur les bords de
» nos rivières et dans nos forêts, dans nos vallées et sur la
» crête de nos montagnes. »

Une de nos attributions non moins importantes est la conservation des édifices historiques. La société devra se regarder comme la tutrice naturelle de nos monuments, et si
» elle ne peut obtenir, quant à présent, une influence directe,
» personne ne pourra lui refuser une influence latérale. » Or, cette influence indirecte, elle la trouvera dans un bulletin périodique et dans les diverses publications où elle se fera toujours un devoir de prendre en main la cause de nos antiquités nationales. À l'aide d'un si puissant organe, la société ne craindra pas d'appeler l'attention sur ceux de nos monuments qui seraient compromis soit par des destructions projetées, soit par des réparations maladroites. « Non
» contente de prévenir les ruines et les mutilations, d'em-
» pêcher l'aliénation d'objets précieux, elle provoquera
» des projets utiles, elle donnera son avis sur les con-
» structions nouvelles, elle s'emparera des découvertes in-
» téressantes. » En un mot, elle devra chercher à se mettre à la tête de ce mouvement archéologique qui rendra à notre pays les plus grands services si on lui imprime une sage et savante direction.

Le temps n'est peut-être pas éloigné, Messieurs, où, grâce à la surveillance paternelle que nous aurons exercée sur nos monuments, on nous consultera sur les restaurations qu'ils nécessitent. On implorera le secours de nos lumières pour coordonner avec ensemble les travaux d'embellissement qu'on se propose de faire. « On nous in-

» terrogera sur la confection des autels, des stalles, des
» chaires, des confessionnaux, des jubés, des peintures, des
» pavés qu'il conviendrait d'employer dans l'ornementa-
» tation des plus petites églises de nos villages, aussi bien
» que dans les vastes cathédrales de nos vieilles cités. » Si
nous ne voulons laisser altérer leur physionomie, et veil-
ler à ce que l'ignorance n'abâtardisse pas les formes acces-
soires, il faut que l'on puisse trouver dans le sein de la
société, des hommes qui, après avoir réuni une masse de
fruits, de documents précieux sur le Soissonnais, s'occu-
pent ensuite à les coordonner pour en faire un corps de
doctrine capable de les diriger d'une manière sûre dans les
principes qui motiveront leurs décisions, et détermineront
leur influence. Ainsi, Messieurs, *étudier* nos monuments
avec les souvenirs qui s'y rattachent ; suivre la marche de
l'art à travers les sciences, les faits et les changements ;
assurer, autant que nous le pourrons, la conservation de ces
édifices destinés un jour à périr malgré nos efforts ; au
moins *perpétuer* le souvenir de leur existence par la de-
scription et le dessin ; enfin *cadastrer* en quelque sorte ar-
chéologiquement les monuments de tout âge, de toute na-
ture que nous rencontrerons dans le département : telle
est notre mission.

Mais, pour ne pas laisser s'égarer au hasard les in-
tentions de la société, ni les abandonner aux caprices
individuels de tous ceux qui voudraient se charger
d'un travail quelconque, il a paru indispensable d'arrêter
un plan uniforme de travaux et d'y amener invinciblement
tout ce qui se ferait par la suite en dedans comme en de-
hors de la société (1).

Or, deux moyens se présentent pour atteindre ce résul-
tat, tous deux excellents : l'ordre historique et l'ordre ar-

(1) Nous ne faisons que reproduire ici les instructions consignées dans le *Bul-
letin archéologique*, persuadés que nous ne pouvions puiser à une meilleure
source.

chéologique. L'un, partant du point historique auquel il donne le premier pas, subordonne la science des monuments à l'histoire des faits. L'autre, au contraire, subordonne l'histoire aux classifications et aux détails de la science archéologique. Pour moi, Messieurs, rien ne me paraît exiger ici une division aussi tranchée ; je ne voudrais pas que ces deux sciences fussent exclusives l'une de l'autre, et mon dessein est de les faire marcher de front comme deux sœurs inséparablement unies. Comme dans tout mouvement de réaction, l'impulsion archéologique a pu avoir son exagération. Peut-être a-t-elle trop dédaigné l'histoire proprement dite dont elle a récusé les dates. On l'a accusée aussi de s'attacher trop aux détails purement archéologiques. Nous n'avons pas à discuter ici la valeur de ces reproches ; qu'il nous suffise de savoir que son dessein étant de rechercher les preuves de l'histoire dans les arts et les monuments, preuves qui avaient été jusqu'ici omises, et qui peuvent seules cependant décider les questions qui partagent les savants, elle s'est acquittée de ce devoir avec une scrupuleuse exactitude. Son objet n'était pas seulement de revenir sur des faits ou des dates plus ou moins exactes pour confirmer leur témoignage ou annihiler leur autorité en prenant une marche tout opposée ; mais encore de nous faire connaître tout ce que le passé nous avait laissé de génie, de gloire, de foi dans ses monuments.

Cette marche sera aussi la nôtre ; mais, loin de rejeter les documents historiques, nous les rechercherons, au contraire, avec soin pour les rattacher, s'il y a lieu, à une nomenclature archéologique.

C'est l'ordre, sinon le plus naturel, au moins le plus méthodiquement dessiné pour diriger un cours d'antiquités tel que je me propose de le faire.

Or, voici le plan que je me suis tracé ; il n'est point nouveau ; les principes de classification en sont déjà assez

anciens, et l'usage les a, pour ainsi dire, consacrés. C'est un motif de plus pour nous y ranger, et bien que ce système ne repose pas encore sur des notions absolues, il n'en présente pas moins un ensemble synthétique assez complet, comme vous pourrez en juger.

Je diviserai donc ce cours en deux grandes époques : l'époque payenne et l'époque chrétienne.

La première époque comprendra tous les monuments élevés dans notre pays avant l'établissement définitif du christianisme.

La seconde époque comprendra tous les monuments élevés depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours.

Je subdiviserai ensuite chaque époque principale en diverses périodes ; ainsi, l'époque payenne sera partagée en deux périodes : la période gauloise et la période romaine ; l'époque chrétienne aura trois périodes : la période latine, la période gothique, la période de la renaissance.

Chaque période sera envisagée sous deux figures différentes. Les monuments fixes ou adhérant au sol, les monuments meubles, sujets à en être détachés. Les monuments fixes comprendront les monuments religieux, militaires et civils : les monuments meubles, les armes, les instruments, les poteries, les monnaies, les sculptures, l'orfèvrerie, la menuiserie, etc.

Chaque période sera précédée d'une introduction historique, afin d'éviter les longueurs et de caractériser avec plus de netteté ce qui est du ressort de ces deux sciences.

Voilà, Messieurs, les principaux points que je me propose de traiter dans nos séances, et qui embrassent tous les principes propres à nous diriger dans l'étude et la classification des monuments que nous possédons. Si nous les connaissons bien, il ne nous restera plus qu'à en faire l'application. Je ne vous apprendrai probablement rien que

vous ne sachiez peut-être mieux que moi ; aussi n'est-ce pas un enseignement qui me serait propre que je viens faire , mais vous exposer les principes des maîtres , leur *méthode simple, expéditive pour acquérir, par la voie la plus rapide, les notions les plus précises*, les principes fondamentaux de la science présentant un système de classification générale que nous appliquerons successivement à nos monuments du Soissonnais, le zèle que chacun de nous apportera à ces réunions mensuelles leur donnera seul l'intérêt qu'elles méritent. Si nous avons quelque chose à redouter, ce ne sont pas tant les difficultés , (elles ne sont qu'apparentes), que l'indifférence avec laquelle on accueillerait les communications qui se feront dans le sein de la Société.

Faisons donc , Messieurs , pour notre département, ce que l'on fait pour toute la France : en Normandie, en Picardie, en Touraine et en Auvergne , sur les bords de la Loire, du Rhône comme sur ceux de la Seine et de l'Oise, où les monuments sont décrits, dessinés, catalogués. Assurément, la matière ne peut manquer à nos recherches ; car, sur ce terrain où tout est vierge, on n'a rien fait encore. Que de fragments à colliger, que de ruines à explorer, que d'édifices menacés à défendre ! Il faut nous hâter ; car chaque jour voit disparaître quelques fleurons de notre gloire artistique et monumentale ; des objets d'arts passent à l'étranger ; l'ignorance les détruit ou les déshonore.

Sans nous effrayer d'une tâche qui serait immense pour un seul ; mais qui sera singulièrement simplifiée par une collaboration commune et soutenue, parcourons ensemble, non des contrées étrangères, des peuplades barbares, mais notre propre pays et ses sites enchanteurs. Là, au sein de la vieille forêt, sur quelques landes sauvages , sous des amas de rochers , des tumulus inconnus , dort quelque chef gaulois ou romain ; ici, autour de la cité , rayonnent des voies antiques ; des aqueducs étendent leurs voûtes séculaires sous la plaine. Il n'y a qu'à fouiller la



CHARLES DE ROUCY, Evêque de Soissons,
sur-nommé **LE PERE DES PAUVRES**, mort en odeur de sainteté,



en 1585 .



terre pour en faire surgir des palais. Plus loin, sur la crête d'une montagne, vous voyez les débris d'un château en ruine, et à vos pieds, dans la vallée, des pans de murailles, des tronçons de colonne d'une célèbre abbaye ; là, des générations ont passé ; elles reposent en silence sous les décombres de leurs cloîtres écroulés. Plongez votre vue plus avant, et voyez, au détour de cette colline, un clocher roman. Aux archivolttes ornées de dents de scie et de billettes, vous reconnaissez l'œuvre inappréciable du XII^e siècle. Sous un triste vêtement de mousse, sous une apparence de misère, telle église de village doit à sa glorieuse pauvreté une foule de richesses archéologiques. Mais qu'il est à craindre que dans des temps plus heureux on n'inflige au modeste édifice une punition qu'il n'a pas méritée !

Puissions-nous, Messieurs, par nos travaux, jeter quelque jour sur la voie qu'ont suivie nos pères ! Puissions-nous au moins, en quittant cette terre où ils ont laissé les traces de leur passage, conserver, comme un dépôt sacré, l'héritage monumental qu'ils nous ont confié.

A propos d'une épitaphe qui était autrefois dans la cathédrale de Soissons, et qui a disparu, M. Clouet lit la notice suivante.

NOTICE SUR CHARLES DE ROUËY,

ÉVÊQUE DE SOISSONS AU XVI^e SIÈCLE.

Des révolutions ont effacé de nos monuments des noms auxquels se rattachaient divers titres de gloire ; c'est justice de les rétablir à la place même où la reconnaissance publique les avait inscrits. Touchant exemple, légué d'aïl-

leurs par tous les peuples, que celui de ces biographies écrites dans les lieux témoins des grandes actions qu'elles rappellent !...

Avant la révolution de 1793, on lisait sur la principale grille du chœur de la cathédrale de Soissons, une inscription d'un style un peu barbare, ainsi conçue :

- Messire CHARLES DE ROUCY,
- Évêque de Soissons, ET Conseiller Maître
- de l'Oratoire du Roi HENRI II de ce nom;
- après la démolition et ruine de cette Église,
- faite par les Huguenots en 1567, pour la
- réparation d'icelle a délaissé tout le revenu
- de son Évêché durant trois ans, duquel ont
- été aussi réparées les Chaires, et achevées
- l'an 1572, et de son pontificat le 16, et de son
- âge de 60, lequel décéda le 6 Octobre 1585.
- Son Corps fut inhumé le 7 Octobre 1585,
- Dansle Chœur, devant la Chaire Pontificale.

Pauper et inops (Domine.) laudabunt nomen tuum. Ps. 73, V. 22.

Charles de Roucy mourut en son château de Septmonts, après avoir assisté au concile de Reims, en la même année 1585. Il avait demandé à être enterré dans la cathédrale, près de la chaire où il avait siégé 28 ans. D'après ce vœu, son corps y fut déposé à côté de la tombe de Joachim de Roucy, son frère, ancien gouverneur de la ville.

Tous les historiens de Soissons, Melchior Regnault, Dormay et autres, ainsi que l'historiographe Blondeau de Charnage, payent un juste tribut d'éloge et de reconnaissance à ce digne prélat qui se fit remarquer par son courage et sa modération, dans un temps bien difficile, celui de la prise et du sac de Soissons par les Huguenots.— Il était le cinquième fils de Louis de Roucy, seigneur de Sis-

sonne, issu des comtes de Roucy-Sarrebruche. Renaud ou Ragenold, comte de Reims au x^e siècle, descendant de Charlemagne, gendre de Louis d'Outremer et le chef de cette grande famille, avait fait bâtir en 948 le château de Roucy qui était l'un des soixante et un grands fiefs héréditaires du royaume. On ne fera pas ici la généalogie des six races de cette noble lignée plusieurs fois alliée aux rois de France : il suffira de dire que la quatrième, qui a possédé les comtés de Montbéliard en Franche-Comté, de Sarrebruche en Lorraine, de Roucy en Laonnois, de Braisne en Soissonnais, s'est divisée en deux branches au xv^e siècle. L'*ainée*, qui demeura en possession du comté de Roucy, s'est alliée aux d'Orléans, comtes de Dunois, aux Luxembourg, aux d'Amboise, aux De la Marck, aux Larochefoucaud, aux ducs de Charost, etc. ; la *cadette*, dont est issu l'évêque de Soissons, a pour souche les Roucy de Sissonne, et pour descendants les Roucy de Ste-Preuve, d'Origny, de Monceau, etc.

L'évêque Charles de Roucy fit son entrée à Soissons, en mai 1559 : il y fut reçu avec grande solennité suivant la coutume ancienne. L'historien Dormay dit que « le siège épiscopal fut alors heureusement occupé par un des meilleurs prélats qu'on eût vus à Soissons depuis longtemps. » Pour faire apprécier son caractère, il suffit de citer quelques traits de sa vie : — En 1561, le 13 de janvier, il y eut tumulte dans la ville parce que les huguenots prétendaient y faire *leur prêche* un dimanche ; les catholiques, qui étaient en force, s'opposaient à cette profanation du saint jour, et la collision était imminente. L'évêque consulté, permit, *pour vivre en paix*, que le *prêche* fût établi sur ses propres terres à Belleu. On ne saurait trop louer cet esprit de tolérance d'autant plus admirable que les biens de l'évêché venaient d'être ravagés par ces religieux. Pour connaître toute sa magnanimité, il faut raconter encore cet autre trait : — En cette même année 1561, le blé était monté à un taux excessif, et les greniers

de l'évêché étaient alors remplis des *redevances* en nature. Un marchand accapareur se présente pour acheter tous les grains qu'ils contenaient, afin de spéculer ensuite sur la misère publique; l'évêque feint de ne pas trouver ses offres assez élevées, et remet le marché au lendemain. Cet homme revient, à l'heure dite, au palais épiscopal dans lequel il voit les pauvres rassemblés tout autour de Charles de Roucy : « Voici mes marchands, lui dit le bon » évêque, ils me promettent le paradis en récompense du » pain que je leur donne,.... voyez si vous avez quelque » chose de mieux à m'offrir?... » Et il congédia le marchand confus et édifié de la leçon.

Si Charles de Roucy usa de modération envers les huguenots lorsqu'ils ne portaient atteinte qu'à sa personne ou à ses biens, il sut aussi conserver toute la dignité de l'épiscopat quand ils attaquaient les monuments religieux et les ministres du culte catholique. Ces huguenots, maîtres de la ville, lui font demander une somme d'argent pour sauver les cloches, l'horloge, la tour et les titres de la cathédrale, mais l'évêque indigné des cruautés atroces commises par ces hérétiques contre de malheureux prêtres qu'ils avaient torturés, écorchés vifs, rejeta toute transaction. Certes, il fallait du courage pour opposer un refus aussi formel à des furieux qui promenaient par les rues, au milieu des huées de la populace, ces pauvres prêtres vêtus, par moquerie, de chasubles déchirées, et se vantaient d'avoir pillé les ornements épiscopaux qu'ils appelaient par dérision, *les mirifiques fanfares de M. de Roucy*. Et cependant, lorsque le calme fut rétabli, celui-ci voulut bien encore leur pardonner, mais à la condition qu'ils abjurassent devant l'autel du Dieu de miséricorde et y entendissent la messe à genoux, un cierge à la main !...

Aussitôt la paix, ce digne évêque déploya une grande activité pour effacer toutes traces de profanations hérétiques; il encouragea de sa bourse et de ses mandements l'ouverture des églises. C'est lui qui bâtit, à la place de l'é-

glise de St-Pierre-à-la-Chaux, une chapelle du même nom et qui fit rétablir tout à neuf l'abbaye de St-Etienne et réparer la cathédrale. On lui attribue aussi la construction d'un des bâtiments de l'évêché, faisant face au nord (1), et sur lequel on remarque des colonnes engagées dont les chapiteaux rappellent le style de cette époque qui est celui de la renaissance. Pour encourager le zèle des fidèles dans ces travaux de réédification, il abandonna trois années de son revenu, montant chacune à 22,000 fr. Lorsque la peste se déclara en 1580, il donna tout ce qu'il possédait pour le soulagement des malades; et, par son testament, il leur légua encore ses meubles, ordonnant qu'on ne lui fit aucune pompe funèbre après sa mort.

Une vignette sur parchemin, qui a été conservée dans les archives de sa famille, représente Charles de Roucy à genoux, la tête nue et les yeux levés vers le ciel qu'il implore pour sa ville épiscopale accablée de malheurs; le foyer de lumière qui brille sur son prie-dieu est une image de sa prière ardente qui monte vers le ciel, et descend ensuite dans son cœur en rayons d'espérance.

Il n'est pas besoin d'ajouter que si la voix publique demande le rétablissement de l'épitaque de M. de Roucy en son lieu primitif, le portrait de ce digne prélat mérite aussi une place distinguée dans la galerie des évêques de Soissons, comme sa mémoire dans le cœur de tous les habitants de cette ville.

La Société, s'associant avec empressement aux sentiments si noblement émis par M Clouet, dans la notice dont il

(1) La légende qui se trouve au bas de son épitaque, dit qu'il fit bâtir le palais épiscopal
(Note du secrétaire).

vient de donner lecture, se propose de demander au conseil de fabrique la restitution d'une inscription qui rappelle la mémoire d'un saint prélat et d'un insigne bienfaiteur de la ville. Elle espère que le digne successeur de Charles Roucy, l'imitateur de sa piété, de son désintéressement et de sa charité, voudra bien presser l'exécution d'un vœu d'ailleurs si légitime.

La société décide, en outre, qu'un dessin calqué sur le portrait original, dont parle M. Clouet, sera joint au présent numéro, ainsi que le *fac simile* d'une médaille en cuivre appartenant à M. Williot.

Cette médaille représente dans le champ une tête de bœuf, symbole du travail produisant la fécondité, symbolisée à son tour par deux cornes d'abondance affrontées. Entre le travail et l'abondance se trouvent deux mains entrelacées, symbole de l'union qui existe naturellement entre le travail et l'abondance. Avec cette légende : *fide et labore expectans expectavi*. Le revers porte les armes de Roucy, qui sont d'or au lion d'azur armé et lampassé de gueules, la crosse épiscopale posée derrière l'écu; on lit autour : CAROLVS DE ROUCY EPS. SUESSIONI.

La séance est levée cinq à heures et indiquée au mardi de Pâques, 6 avril.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.
Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

TROISIÈME SEANCE.

Mardi 6 avril 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

La séance s'ouvre à deux heures, en l'Hôtel de la Mairie de Soissons, lieu ordinaire des réunions de la société.

MM. CHEZJEAN, inspecteur des domaines ;
DIBRON, secrétaire du comité historique des arts et monuments ;
DE NOIRON ;
ROMAIN, ancien sous-préfet à Cessières ;
SCIN, notaire ;

Sont proclamés membres de la société.

CORRESPONDANCE.

MM. Husson, Lecomte et Souliac s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion. Des motifs graves les empêchent de prendre part aux travaux de la séance.

M. l'abbé Lecomte informe la société que le rapport dont il est chargé, de concert avec M. Husson, relative-

ment à la chapelle seigneuriale de Cuiry-Housse, n'a pu être terminé. Du reste, la destruction dont est menacée cette chapelle n'est pas imminente; on aura tout le temps nécessaire pour aviser aux moyens de conservation. M. Lecomte joint à l'envoi de sa lettre un mémoire important sur le vandalisme dans le département et que nous reproduisons en substance.

M. Didron, le savant directeur des Annales archéologiques, dans une lettre adressée au secrétaire, « répond » qu'il est très honoré de recevoir le titre de membre de » la société archéologique de Soissons. Ce sera un tout » puissant motif pour lui de se mettre en relation avec les » membres honorables qui composent et composeront cette » utile compagnie. »

Acte de vandalisme à Château-Thierry.

M. Souliac remercie également la société de l'honneur qu'elle a bien voulu lui faire en le nommant membre titulaire. Cet archéologue promet un concours assuré; il a en portefeuille sur le Soissonnais, une foule de dessins qu'il a pris sur place et avec une scrupuleuse exactitude de détails et de date.

M. Souliac ajoute : Cette marque de bienveillance de la part de la société vient fort à propos pour relever mes espérances; je suis vraiment découragé; on peut l'être à moins; jugez de ma position: Entouré de vandales et de démolisseurs, je n'ai point d'appui; ces gens-là désarment et dégoûtent le plus zélé archéologue; il n'y a là ni intelligence ni bon vouloir; je prêche dans le désert, au milieu de mon arrondissement. Les monuments tremblent à l'approche de ces destructeurs; ils sont l'effroi des souvenirs historiques; j'en ai un triste exemple sous les yeux. Ce qui restait de l'ancien château n'existe plus! En ce moment,

sous prétexte d'un nivellement, on détruit les voûtes, les casemates, l'abreuvoir, les tours, les souterrains. Tout tombe sous les ordres d'un conseiller municipal qui est chargé avec un architecte de conduire ces travaux. Ces niveleurs font tout abattre envers et contre tout, sans respect pour de vieux souvenirs qui font la gloire de la ville. Par le temps qui court, on ne voit qu'argent, et on bat monnaie n'importe comment. Détruire pour vendre, voilà le principe d'administration publique qui se fait marchand et agioteur.

Imaginez-vous la porte d'entrée du château, cintrée en ogive, flanquée de ses deux piliers comme deux contreforts : toute cette ruine qui figure dans tous les albums des voyageurs vient d'être détruite. On a jugé qu'elle ne servait à rien, et soudain l'arrêt de mort a été exécuté sans sursis. J'ai fait toutes les démarches nécessaires pour empêcher ce désastre inutile ; je ne voulais pas qu'on pût reprocher à ma ville natale ce nouvel acte de vandalisme qui n'est plus de notre époque. Je me suis adressé à M. le sous-préfet, à M. le maire, mais sans succès. J'ai écrit à la préfecture et au ministère, je n'ai encore reçu aucune réponse.

Maintenant ces ruines historiques vont disparaître pour toujours. J'espère que la nouvelle société à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir voudra bien appuyer ma réclamation. Elle est composée d'hommes instruits, déjà connus par des travaux archéologiques ; plusieurs de ses membres sont des correspondants du Comité historique des arts et des monuments. Or, d'après une circulaire ministérielle, en date du 44 mai 1839, adressée à tous les préfets, n'est-il pas dans les attributions de semblables sociétés « de surveiller non-seulement les travaux de restaurations des édifices antiques et du » moyen-âge, de signaler les découvertes qui intéressent » l'archéologie, mais de prévenir encore les actes de van-

» dalisme qui compromettraient l'existence de nos monuments? »

Dénoncer de pareils faits à la publicité, c'est déjà un commencement de justice qui doit faire triompher notre cause et assurer le développement des doctrines conservatrices que nous professons.

P. S. A l'heure où j'écris, on commence à fondre les remparts du côté du nord. C'est véritablement un acte odieux et qui mérite d'être énergiquement flétri.

La société félicite M. Souliac du zèle qu'il met à défendre les monuments menacés ; elle décide que la copie de cette lettre sera transmise sur-le-champ à M. le préfet, avec prière de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour arrêter cette complète destruction, s'il en est temps encore, et de conserver à la ville de Château-Thierry la porte d'entrée de son vieux château, le seul souvenir qui lui reste de son importance militaire, au moyen-âge. Une notice et des dessins dus au crayon de M. Souliac, seront insérés dans le prochain bulletin de la société. Elle espère aussi que, dans l'intérêt de l'art, on donnera des ordres à l'architecte de la ville pour l'obliger à préserver de toute destruction un sarcophage en pierre qu'on vient de découvrir dans le vif d'une roche calcaire.

Vandalisme dans le Soissonnais.

En nous imposant le devoir de protéger activement tous les monuments de notre pays, nous organisons nécessairement une ligue sainte contre tout acte de vandalisme en faisant un appel sérieux à tous les hommes instruits et amis des arts ; nous nous engageons à signaler, à poursuivre avec énergie tout acte tendant à dégrader, à détruire ou même à dépouiller tout monument qui aurait

un caractère historique et artistique intéressant le département.

L'ignorance, l'intérêt particulier, le zèle inconsidéré, l'indifférence et l'avidité sont autant de vandalismes déguisés qui ont laissé bien des traces de leur passage.

A propos de vandalisme à face découverte et que le peuple, dans un admirable sobriquet, a baptisé du nom de *bande-noire* (voulant sans doute rappeler ces nuées d'oiseaux voraces que l'on voit en un jour d'hiver s'abattre sur nos plaines, et nous épouvanter de leur croassement), M. Lecomte rapporte le trait suivant : J'étais en présence des importantes ruines de Coucy et je parcourais ces témoins de la puissance colossale des Enguerrand. Je fus, tout-à-coup accosté par un inconnu d'une mise recherchée et qui avait l'air de m'étudier plus que le monument dont il ne comprenait nullement la valeur. A mes paroles vives et enthousiastes, il avait toujours répondu avec le flegme le plus glaçant. Enfin, disais-je, voilà un monument en mains sûres : ces ruines achetées six mille francs par un prince riche et ami des arts sont désormais assurées à la France. Comment, fit l'inconnu, ces ruines ont été vendues six mille francs ? Ah ! que ne l'ai-je su, il y avait vingt mille francs à gagner en vendant les pierres. Heureusement que le spéculateur de moellons n'était pas là !

Mais, continue M. Lecomte, comme ces vandales de la bande noire ne font pas ordinairement leurs affaires à la sourdine, l'on peut s'en méfier et quelquefois les traquer et les mettre en fuite. Il n'en est pas de même des marchands d'antiquités. Si ces brocanteurs rendent parfois quelques services, en sauvant d'une destruction imminente des objets rares et curieux, ils sont plus à craindre qu'on ne pense pour le mobilier de nos églises. On les voit chaque année se répandre dans nos campagnes au retour du printemps ou fin d'automne, puis rentrer dans nos villes chargés d'un riche et immense butin. Gare à nos

croix émaillées, à nos dentelles, à nos guipures ; les unes vont meubler quelques oratoires ou enrichir des collections, et les autres servent d'écharpes ou brodent les robes des danseuses de l'Opéra.

Souvent les motifs les plus frivoles ont semblé justifier les ravages les plus désolants. Le château de Septmonts était encore surmonté de son donjon au toit élancé, au temps de M. de Fitzjames. Pour avoir le plomb, on livra tout le donjon aux injures de l'air... Il fallait un emplacement bien carré à la ville de Laon pour son marché ; une tour gênait à un angle ; c'est une tour d'un palais de roi, du seul roi qui ait fait de Laon sa capitale. N'importe, on l'abattra bien que toutes les fureurs de la guerre l'aient respectée. Bruyères, Vailly, Chauny, Guise, Château-Thierry avaient des remparts, des portes, des tours, et il n'en restera bientôt plus rien. Dans une église du canton de Laon, on admirait une cuve baptismale ; l'autorité diocésaine avait été frappée de la finesse du travail, des têtes saillantes qui la cantonnaient. Et à quelques mois de là, un horrible maçon, de son lourd marteau, martelait ces sculptures gracieuses, rendait aux angles l'alignement voulu par les lois de l'équerre, et assisté d'un menuisier de même force, enveloppait la cuve baptismale d'une chemise de bois, et cela s'appelait une restauration.

Si l'on restaure en dégradant, on dégrade aussi en restaurant. Sous l'Empire (1814), une commune du canton de Braine avait besoin de quelques centaines de francs pour réparer son clocher métropolitain ; quoique la dépense fût minime et le curé un homme d'esprit, on ne trouva rien de mieux que de faire interdire, vendre et démolir une des belles églises du voisinage ; église à trois nefs, église du XIII^e siècle. — Il y a cinq ans, on se souvenait sans doute encore du sort de l'église de Quincy ; et pourtant, l'église de Saint-Thibault, hameau de Bazoche, une des plus anciennes églises romanes, aux chapiteaux,

historiés et d'une conservation parfaite, aux riches modillons, fut sur le point de disparaître entièrement. Un motif plus futile qu'à Jouaignes a jeté bas la plus grande partie du monument. Après un froid calcul des frais de démolition, du revenant bon des matériaux, le marché fut conclu, on trouva qu'on pourrait doter ainsi l'église-mère de Bazoches d'une chaire en bois de 200 francs. La démolition était commencée; quelques jours plus tard, il ne serait pas resté pierre sur pierre si un vigilant archéologue de la contrée n'eût écrit au préfet, qui aussitôt intima l'ordre d'arrêter les travaux de destruction. Mais il était déjà trop tard; les deux tiers de l'église avaient disparu.

Les raisons d'intérêt privé sont souvent aussi funestes. Avant 89, l'église de Presle-et-Boves perdit sa nef romane dont les énormes chapiteaux vigoureusement feuillagés supportent de majestueux pleins-cintres; les quatre dernières travées furent emportées d'un seul coup pour agrandir l'habitation d'un voisin. Un gracieux portail du xiv^e siècle fut enfermé dans une cour; le trumeau central de la porte fut ôté pour servir de remise; une partie des voûtes fut effondrée; d'infâmes sabords furent pratiqués dans les murailles; les chapiteaux furent taillés dans le but de régulariser les appartements, et aujourd'hui, moyennant une somme de 4,000 francs, on restituerait à l'église cette nef dont elle a grand besoin et son délicieux portail.

L'insouciance n'est pas moins à redouter. En ce moment, l'église de Vasseny est menacée de perdre son élégant clocher, l'admiration des voyageurs. L'année dernière, le cintre d'une des arcades tomba sur une chapelle latérale dont il enfonça le toit; aujourd'hui, le toit, la charpente tout entière, le beffroi des cloches sont dans un tel état de délabrement que toutes les pièces de bois jouent en tous sens; les tenons sont pourris, et si on ne s'empresse d'y porter remède, on est à la veille d'un malheur irréparable.

Si les réparations inintelligentes sont dangereuses, c'est

surtout lorsqu'elles s'exécutent sous la surveillance du vandalisme patenté. Braine, une des plus intéressantes églises de la France, en a fait une triste expérience. Qui n'aurait le cœur navré au souvenir de ce grand et magnifique portail que n'ont pu défendre sept statues colossales, ni le tympan où était sculptée l'histoire de la sainte Vierge, ni la terrible scène du jugement dernier arrivée, on ne sait comment, à la bibliothèque de Soissons, ni les vousoires où était représentée la généalogie du Sauveur, ni ces peintures polychromes que M. Merimée avait encore trouvés si complètes en 1830; rien n'a pu arrêter la barbarie des entrepreneurs. Le jugement a été jeté sans pitié d'une hauteur de 25 pieds; les statues ont disparu; l'Assomption a été chariée, on ne sait où... Mais il y aurait trop à dire et du dallage qui a enterré les bases des colonnes, et de la toiture qui a brisé, caché la corniche et de cette cage à persienne, modèle du genre.... Gardons le silence sur la restauration d'alors. Après l'audace qu'on a déployée, nous sommes trop heureux qu'il subsiste encore quelque chose de la magnifique église de Braine.

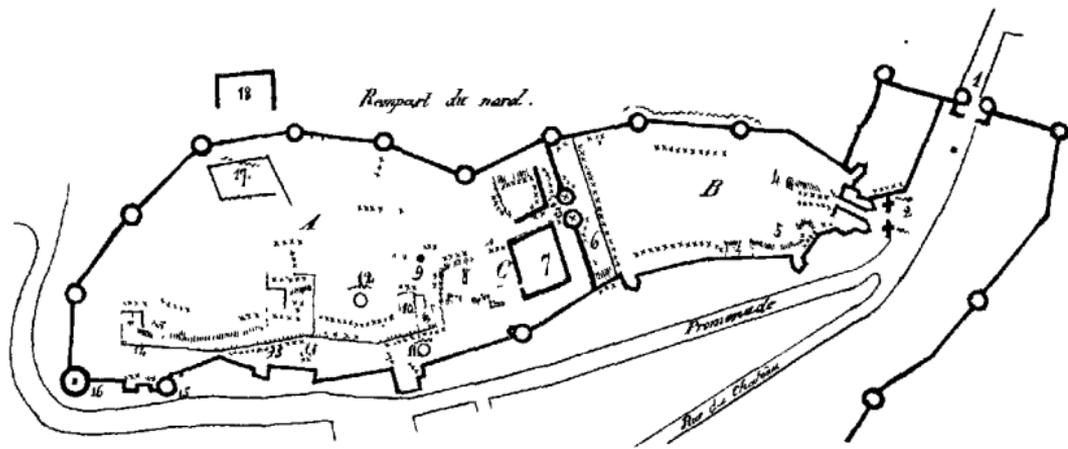
Il me reste à parler des badigeonneurs ignorants. A Liesse, un gracieux portail du xv^e siècle a été badigeonné. A Braine une maison en bois sculpté, assez remarquable, a subi le même outrage. A Viel-Arcy, une cuve baptismale en marbre noir, a été stupidement barbouillée par un manœuvre de bonne volonté. — Les sculptures si riches, si variées de l'église d'Urceel et de Nouvion-le-Vineux étaient revêtues de cinq ou six couches de badigeon étendues successivement. A Maisy-sur-Aisne, les murs de la nef, depuis le plafond jusqu'aux arcades, portaient une immense composition à fresque représentant la conversion de saint Hubert. Tout ce vaste tableau a été splendidement badigeonné, il y a deux ans! — Quel malheur, si quelque mauvais génie descendait sur l'église de Coucy-la-Ville, et, pour 4 francs de chaux vive, allait en un jour anéantir la



J. Villain sculpteur, et Pith.

D'après un dessin de M. L. L.

ENTRÉE DU CHÂTEAU DE CHÂTEAU-THIERRY.



PLAN DU CHÂTEAU.

1 Porte S' Pierre.

2 7^e Porte d'entrée

3 8^e Porte d'entrée

4 Entrée des Carrières

5 Logement de Richelieu.

6 Ancien jardin

7 Donjon S^t Trivault

8 Fenestrons de l'Église

9 Citernes

10 Puits et vâtille.

11 Jet d'eau

12 Jet d'eau

13 Salle de Spectacle.

14 Logement des Princes

15 Four Bouillon

16 Biron du Roi

17 Abreuvoir

18 Bastion extérieur

A Porte ancienne du Château.

B Aggrandissement de Château.

C Tombe creusée dans le vif de rocher

--- Fouilles 1846

--- Nivellement 1847

--- Destruction 1847.

plus riche et la plus grande composition que j'aie encore vue figurer sur la voûte et sur les murailles de nos monuments (1).

Voilà le vandalisme : il est à nos portes ; il nous entoure, il nous assiège, et semble vouloir redoubler ses forces. Ne l'épargnons pas, puisqu'il est sans respect pour nos monuments, la gloire de notre pays, l'intérêt de nos voyages, les témoins de notre histoire locale. Résistons-lui donc ; ayons l'œil sans cesse ouvert, élevons la voix avant que le mal ne soit fait. Unissons-nous contre lui, puisque l'union fait la force et qu'à la force rien ne résiste.

M. l'abbé Poquet reprend le cours de ses conférences archéologiques. Fidèle au plan qu'il s'est tracé dans la dernière séance, il s'occupera aujourd'hui de questions historiques sur le Soissonnais, durant la période gauloise.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Origine des Suessons et de leur ville capitale. — Emplacement de Noviodunum suessionum et des onze autres villes. — Etendue du pays des Suessons. — Leur caractère physique et moral. — Leur organisation religieuse, militaire, civile. Leurs arts.

L'homme, témoin des événements les plus mémorables, ne songe pas à les écrire, parce qu'il ne s'imagine pas que la postérité puisse les oublier plutôt que sa mémoire.

Manuscrit moderne.

Messieurs,

Avant de passer à l'étude des divers monuments élevés dans le Soissonnais durant l'indépendance gauloise, j'ai cru devoir traiter ici quelques questions préliminaires et purement historiques qui auraient difficilement trouvé

(1) Les peintures à fresque étant si rares dans le département de l'Aisne, il serait utile d'en faire une exacte description, de les dessiner, afin d'appeler l'attention du gouvernement sur ce genre de décoration qu'il faudra chercher à ressusciter. *Note du secrétaire*

leur place ailleurs. Toutefois, et je l'avouerai sans peine, Messieurs, je ne vous présente ces considérations qu'avec la plus grande réserve, et dans l'unique but de provoquer des explications qui jetteront peut-être quelques lumières sur des points ignorés ou restés en litige parmi les savants. Car il faut bien se pénétrer de cette vérité que, si tout n'est pas à rejeter dans l'histoire de ces temps primitifs, tout ne doit pas être admis sans examen. Dans cette voie où il est si facile d'errer, il faut toujours craindre de se laisser entraîner dans le domaine des conjectures.

Une nuit profonde, Messieurs, enveloppe encore le berceau et l'enfance de ces antiques générations qui nous ont précédés, et après dix-huit siècles de recherches, en présence de quelques monuments informes, de traditions vagues qui attestent leur passage sur cette terre, les annales de ce peuple qui parcourut l'Europe, passa les mers, fit trembler Rome et répandit la terreur jusque dans la Grèce et l'Asie, sont presque inconnus; et encore, pour avoir quelques renseignements incomplets, il faut aller les chercher dans des historiens étrangers écrivant sur des récits exagérés et avec les préjugés de nation (1).

Si la crainte de n'avoir que des incertitudes à vous communiquer m'engage à user d'une grande sobriété dans mes paroles, le désir de fixer vos idées sur la situation de ce pays à une époque si reculée de nous, me fait un devoir impérieux de vous tracer ici un tableau très-succinct, mais exact, à l'aide duquel vous pourrez embrasser d'un seul coup d'œil et sous ses diverses phases, l'état physique et moral du Soissonnais, avant la conquête romaine. Ce travail est le fruit de longues recherches faites dans les auteurs qui ont parlé sur cette matière.

Or, voici les principaux points qui m'ont paru avoir une

(1) Caumont Cours d'antiquités, t. 1.

importance capitale et mériter un développement particulier. Chercher à déterminer : 1° l'origine des Suessons et de leur ville ; 2° l'emplacement de Noviodunum et des onze autres villes ; 3° l'étendue de leur territoire ; 4° leur caractère physique et moral ; 5° leur organisation religieuse, militaire et civile ; 6° leurs arts.

4° La plupart de ceux qui ont écrit sur le Soissonnais ont vainement essayé de percer la mystérieuse obscurité qui couvre encore aujourd'hui l'origine de ce peuple. Leurs recherches, loin de résoudre ce problème si difficile, n'ont servi ce semble qu'à le rendre plus insoluble. Les uns ne vous ont transmis que des fables ridicules (1), les autres n'ont su rien substituer aux erreurs dont ils faisaient bonne justice (2).

Pour nous, Messieurs, sans avoir la sotte prétention de dissiper des ténèbres impénétrables, il nous semble prouvé depuis longtemps que les premiers habitants de nos belles vallées, comme les autres peuples de la Gaule, étaient originaires de l'Asie centrale, ce berceau de l'ancien monde ; mais qu'ayant été ensuite refoulés, à deux époques différentes, vers l'orient et le midi, les Kïmrîs d'abord, puis les Belges d'outre Rhin, sortis probablement des forêts de la Germanie, vinrent occuper ces régions désertes ou s'incorporer violemment à la race *Gallo-Kïmrîque*.

Cette opinion généralement admise aujourd'hui, repose d'ailleurs sur des documents historiques et le témoignage de César (3) et des autres historiens, est confirmée par les

(1) Berlette, Regnault.

(2) Dormay, Lemoine.

(3) Quum ab iis (Remis) quæreret, quæ civitates... Sic reperiebat, plerosque Belgas esse ortos ab Germanis ; Rhenumque antiquitus traductos, propter loci fertilitatem, ibi consedisse, Gallosque qui ea loca incolerent expulsisse. (lib. 2, n. 4)

inductions de la philologie moderne. Cette science qui cherche dans les racines des langues des titres de parenté entre les diverses nations du globe, a cru retrouver sous la rude écorce des lois et des habitudes germanes, les empreintes des croyances et de la linguistique orientales. C'est pour avoir ignoré ou plutôt pour n'avoir voulu tenir aucun compte de ce flux et reflux de peuplades nomades qui se disputaient continuellement un sol ensanglanté, et dont elles se chassaient brutalement, que quelques écrivains soissonnais sont tombés dans des suppositions absurdes ou entièrement gratuites.

En vain, pour étayer des sentiments aussi hasardés, se sont-ils parfois ingénies à chercher, dans des filiations de peuples imaginaires, ou dans des combinaisons étymologiques, un appui qui leur manquait dans l'histoire. Les *Ouessones* ou *Suessones*, les *Vesones* de Strabon, les *Azones* ou *Saxones* de Lucain, les *Suessones* ou *Suessiones* de César ne leur sont pas plus favorables que les *Sessions*, *Saxiones*, *Soessions*, *Soissions* de la basse latinité (1). Peu nous importe au fond que le nom du peuple soissonnais vienne d'*Axona*, *Essona*, *Vesona*, (2) *Suevii* ou *Senonum sessio* voire même de *Suevorum axona* (3), et de tous ses composés! Nous n'attacherions qu'une importance assez médiocre à une découverte de ce genre. Un nom façonné, altéré par toutes les transformations plus ou moins barbares qu'il a du éprouver en passant par des idiômes et des dialectes

(1) Greg. de Tours. Fredeg. liv. 4 ch., 74. Gesta franc. reg. ch. 10. Bouteroue. Adrien de Valois, p. 536.

(2) Paschase Radbert epist. XIV.

(3) Inductions philolog. sur l'origine et l'étymologie de Soissons, par le docteur Godelle, 8 p. in-8°. Le savant antiquaire a épuisé dans ce petit ouvrage toutes les ressources de l'invention étymologique. Nous ne féliciterons pas avec lui feu M. Noizet, de son *sus*, *suos* et *suniem*, que d'autres ont rendu par *suum sessio*. Quel que soit l'éclat du vernis antique qu'on répande sur cette étymologie, elle ne sera jamais que propre à inspirer un violent dégoût.

étrangers, aurait-il donc assez de puissance pour trancher une question qui est restée jusqu'ici sans solution satisfaisante ?

La même incertitude règne quant à l'origine de la ville, et en dépit de toutes les inventions qui ont reporté l'honneur de cette fondation les uns à Magus ou aux Troyens exilés (1), les autres aux Senonais conquérants, aux Sueves, bannis de leur patrie. Nous ignorons encore par qui et à quelle époque fut élevée la capitale des Suessons. César, pour lui avoir conservé un nom qui lui était commun avec beaucoup d'autres villes de la Gaule, n'a fait qu'ouvrir un champ plus vaste aux discussions ; et depuis, on lui a disputé violemment jusqu'à sa position géographique ;

2° La plupart des anciens historiens de France, trompés sans doute par une fausse analogie entre les mots, avaient placé le *Noviodunum* de César à Noyon, et jusqu'au temps du géographe Sanson, cette opinion, qui depuis a été entièrement abandonnée, était commune parmi les gens de lettres (2).

Soissons était à peine réintégré dans la possession d'un héritage si longuement contesté qu'un autre champion plus redoutable que tous ses devanciers par ses connaissances archéologiques, entreprit hardiment de l'en dépouil-

(1) Regnault, Dormay. Magus, personnage imaginaire, inventé au 13, par Annius de Viterbe.

(2) Berlette, Guill. le Bret. On croit assez généralement que Noyon, dont l'origine comme ville ne remonte pas au-delà du III^e siècle, n'a jamais fait partie du territoire gaulois, lors même qu'il fut réduit en province romaine. Cette ville, qui devint plus tard le siège d'un évêché, n'avait jamais appartenu au diocèse de Soissons, bien qu'elle fût désignée dans quelques auteurs du moyen-âge sous le nom de *Castrum Suessionense*. Les Suessons du reste auraient-ils été placer leur capitale à l'extrémité de leur territoire ? Et César, après la déroute des Belges au passage de l'Aisne, aurait-il pu se porter en une seule journée jusqu'à Noyon qui en est éloignée de 17 lieues, avec une armée dans un pays sans route, à travers les forêts ? Au surplus, l'ancien nom de *Noyon* ou *Noviomum*, *Noviomagus*, *Noviomagh*, n'a qu'un rapport assez éloigné avec *Noviodunum*.

lor de nouveau. L'abbé Lebœuf, dans une dissertation qui fut couronnée par l'académie de Soissons, soumit le Noviodunum à une nouvelle épreuve. A l'aide d'une décomposition radicale qu'il jeta au creuset de l'analyse, il prétendit démontrer que cette dénomination de César ne pouvait nullement s'appliquer à la position actuelle de Soissons, mais bien à une ville située sur une hauteur, et d'un trait de plume, il avait osé en transférer le siège sur la montagne de Noyant (1). Le plateau de Noyant, son détachement du mont de Soissons, un abord difficile, la proximité de la Crise, les avantages du mont de Soissons pour le blé, le val pour les pâturages, sont des raisons péremptoires pour l'abbé Lebœuf.

Cette opinion du docte chanoine d'Auxerre fondée sur une interprétation douteuse et sur un rapprochement de nom; opinion qui n'est corroborée, du reste, par aucune tradition, aucun monument, fut vivement attaquée par dom Duplessis. Ce religieux, non moins érudit que son savant confrère, s'efforça, dans trois lettres adressées au Mercure de France, de démontrer toute la faiblesse des arguments de l'abbé Lebœuf.

Le moine avait essayé de concilier ces deux savants en proposant d'appliquer la désinence *dun* que l'un traduisait par montagne, colline, l'autre par vallée, profondeur, à la hauteur des murailles; la lecture de César lui avait suggéré cette interprétation : *propter muri altitudinem*. Mais cette transaction était trop hasardée; jamais, en effet,

(1) D'après l'abbé Lebœuf, *dun* signifie toujours une montagne, une éminence, *augustus collis, auguste altus collis*. *Index geoy*, tandis que selon Dom Duplessis, le *dun* signifie bas, profond. Ce dernier reproche au savant chanoine d'Auxerre d'avoir confondu le *Dun* teutonique, montagne avec le *Dun* celtique, profondier, marais; d'où il infère que la dénomination Noviodun, *Ne-wedun, Index geograph*, ou Neudun convient parfaitement à la position actuelle de Soissons. Pour moi, j'aimerais autant le village de Villeneuve fondé sur la ressemblance de Villanova avec *Noviodunum*. La désinence *Dun*, conservée dans notre langage, signifie hauteur, élévation.

on n'avait appliqué le mot *Dun* en parlant de la hauteur des édifices. Les deux écoles ont conservé des disciples.

Feu M. Robert, ancien curé d'Arcy, dans un mémoire plein d'érudition et de curieuses recherches, conteste à Noyant une suprématie qu'il réclame ardemment pour le mont de Soissons. Ce large et fertile plateau, où est situé aujourd'hui la ferme du mont de Soissons, lui paraît seul réunir tout ce qui caractérise le Noviodunum du général romain, et avec une habileté qui n'appartient qu'à l'homme tourmenté par un système, il ressuscite autour de lui tous les établissements qui ont dû environner cette ville gauloise lors de l'invasion de la Belgique.

Mais tous les arguments qu'on peut employer contre la montagne de Noyant subsistent ici dans toute leur force, et si la nature calcaire du sol s'opposait à ce que le fossé dont parle César eût de la profondeur, la largeur de la montagne aurait livré l'autre à l'ennemi. Comment, du reste, approvisionner d'eau ces hautes montagnes à une époque où l'on ne connaissait pas encore l'art de creuser les puits?

Cette divergence d'opinions, Messieurs, ne nous étonne pas, elle ne fait que nous avertir davantage de la circonspection avec laquelle il faut s'avancer dans un pays qui est encore si peu connu, et qui se perd comme l'horizon de ses montagnes dans un lointain vapoureux. Notre tâche devra donc être d'examiner avec une attention plus soutenue la preuve de ces divers sentiments, et après une étude sérieuse de la localité et des auteurs qui ont agité cette question, nous verrons si les arguments de l'abbé Lebœuf ont de quoi nous ébranler, ou si, comme tant d'autres (1), nous identifierons l'antique Noviodunum

(1) Il est peut-être bien inutile de s'épuiser en conjectures arbitraires pour replacer les villes suessones entre les rives de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne et d'Aslette. Toutefois, si on veut s'occuper de ces points de la géographie gauloise, c'est dans cette circonscription, qu'il faudra principalement diriger ses recherches. Il ne faudra pas s'attendre non plus à trouver de

avec Soissons. Voyons si la syllabe *Dun*, qui signifie colline, élévation, peut s'appliquer à Soissons qui est bâti sur une éminence, un monticule qui a pu disparaître par les changements successifs arrivés dans son enceinte. Recherchons, d'un autre côté, si, entre les nombreuses villes de la Gaule dont le nom se terminait par la syllabe *Dun*, plusieurs n'étaient pas sur des terrains élevés. (Cesarodunum, *Tours* ; Lugdunum batavorum, *Leyde*.)

L'assiette des onze autres villes que possédaient les Suessons, au rapport de César, est bien plus difficile à fixer. Dormay compte au nombre de ces villes Laon, Noyon, Château-Thierry, Compiègne, Senlis, presque toutes postérieures à la conquête romaine. Du reste, puisque les villes meurent comme les peuples, *cernimus exemplis oppida posse mori* (*Rutil. in itin.*), il ne faut pas toujours les chercher dans les bourgs et villes d'aujourd'hui. Leur emplacement en est quelquefois assez éloigné.

L'abbé Lebœuf veut qu'on aille rechercher ces villes sur les montagnes escarpées et dans des lieux entourés d'eau. Les hauteurs de Braine, de Vailly ou de Chavonne, Daule ou Fère-en-Tardenois, amas de familles réunies au même endroit et des partages faits entre elles, la montagne de Verberie (1), Monmelian (*Mediolum*), Montepilois, Montgé, dans le Valois, les environs de Guny (2)

débris de ces villes, il paraît certain que les *oppida* gauloises n'étaient pas des villes, telles que nous les entendons aujourd'hui ; mais des citadelles, des camps murés qu'on plaçait ordinairement sur des montagnes ; position qui leur donnait plus de facilité pour observer l'ennemi et se défendre contre ses attaques.

(1) Carlier, *hist. du Valois*, t. 4.

(2) Gumbert de Nogent, in *libr. 2 vit*, ch. 1, dit que dans la plaine située au nord de ces deux villages on trouvait une infinité de sépultures rangées en cercle autour d'un seul qui tenait le milieu avec des urnes dedans. Ce qui se rencontre, ajoute Lebœuf, *V. L.*, près de Salisbury dont les environs ont été autrefois habités par les Gaulois. Ce monument de Stone-Henge (pièces rangées), situé à six milles de Salisbury, n'est-il pas plutôt une enceinte druidique, une espèce de champ de Mars? Vide *Comm. Cours d'antiq. T. I. p. 92*. — Nous voyons dans la vie de St-Eleuthère, *Ball. 20 Feb.*, que la fille d'un chef gaulois fut inhumée *in campo qui dicitur Martis, ut mos erat, a paganis sepulta est*.

ou de Crécy-au-Mont lui paraissent des emplacements convenables, comme aussi les marais de Longpont ou Ancienville ; il parle aussi de *Latanobriga* (1), de l'itinéraire d'Antonin entre Amiens et Soissons, peut-être Nampcel et Autresche. Sans vouloir en aucune façon démentir cette nomenclature incertaine, nous croyons qu'on pourrait y ajouter beaucoup de noms auxquels on pourrait aussi donner le droit de cité. Crespy, Oulchy, Vézaponin et une infinité d'autres villages d'une physionomie toute gauloise pourraient être substitués aux dénominations hasardées, et nous n'avons pas dit notre dernier mot sur ce chapitre ; nous espérons y revenir un jour (2) ;

3° Et encore pour fixer l'emplacement des villes dont nous parlons, il faudrait d'abord connaître les limites précises du territoire de Suessons, et c'est justement ce que nous ignorons. Plusieurs auteurs ont prétendu que le Soissonnais gaulois (Com. 40) était beaucoup plus étendu que l'ancien diocèse de Soissons, renfermé à peu près dans les limites de la province romaine (Dormay ; Henry Martin). Les uns supposent qu'il s'étendait au delà de Laon et de la Serre jusqu'au pays de Tournai et du Hainaut (3). Les autres, qu'il renfermait les belles et vastes plaines du Multien et du Valois, qui font partie aujourd'hui des dé-

(1) *Latanobriga* est un composé de deux mots celtiques, *lat* marais, *latun* petit marais. Nampcel, qu'on écrit Nemptocenna, Nempfenna, Nempcel, *Nemetocenna*, vient peut-être de *nematum*. Le changement de S en C et de C en S est si fréquent, comme aussi de N latin en L. Le français fait presque toujours cette substitution, Maine, Marle.

(2) Il nous semble que l'on pourrait chercher l'emplacement d'une de ces villes sur le mont de Soissons, dont le sommet présente une plaine extrêmement fertile et d'une étendue assez considérable. Lem 51 M. Robert. Les belles campagnes de Chaudun, vers la ferme du Beurepaire, ou on a trouvé quantité d'objets antiques, auraient aussi quelques probabilités pour elles.

(3) J'aimerais mieux supposer que ces peuplades belliqueuses et féroces aient poussé leurs conquêtes jusqu'aux bords de la Serre, ce qui suffirait pour justifier le texte de César.

partements de l'Oise et de Seine-et-Marne (Leboeuf. Lem. 27).

Comme nous n'avons pas d'autre géographe que César qui conquiert le pays, il faut nous en tenir à ce qu'il nous en dit. Il nous apprend que le pays soissonnais était borné au couchant par les terres des *Veromandui* (Veromands), des *Bellovaci* (Beauvaisis), des *Parisii* (Paris). Au midi par les *Meldi* (qui ne sont pas nommés dans César), *Tricasses*, les *Senonais*, les *Catalani*. A l'est leur pays confinait à celui des *Remes*. Fines, Fismes, marquait sans doute les limites des deux territoires du côté de la Vesles. Au nord ils touchaient au pays des féroces Nerviens. On croit cependant assez généralement que la petite rivière d'Ailette (Aquila), fixait leur territoire comme l'Oise à l'Ouest, et la Marne (4) au Sud, ou le petit Morin, et la Vesles à l'est. Les rivières aussi bien que les vastes forêts ont dû déterminer de tout temps les limites respectives des peuples entre eux ;

4° Les Suessons avec leur 15 ou 20 lieues de pays carré n'en étaient pas moins, au rapport des anciens historiens et de César en particulier, un des plus vaillants peuples de la Belgique et des plus considérés (2), comme aussi un des plus sobres. Les fruits de la terre, le miel, le laitage, les poissons et surtout la venaison et la viande du porc salé faisaient leur nourriture. La bière et l'hydromel étaient leur unique boisson. Il paraîtrait assez vraisemblable

(1) La Marne et la Seine séparaient la Celtique de la Belgique ; ce qui n'empêcherait pas de supposer un croisement de territoire et de races au-delà de ces limites générales, que la circonscription romaine n'aurait pas elle-même respectée. Ce petit état pouvait avoir 20 à 25 lieues de long sur 15 de large.

(2) *Inter Belgas præstare aiant Bellovacos, ac secundum hos Suessiones*, Strab. l. 4. Au XIII^e siècle, le pays soissonnais n'avait pas dégénéré ; il comptait en core des guerriers robustes.

Valle suessionica fertilissima corpora surgunt.
Guil. Lebroton Philipp.

qu'ils n'ont commencé à connaître le vin et à planter la vigne que sous la domination romaine. Ils prenaient leurs repas et leur repos assis sur l'herbe ou sur des peaux disposées en forme de tapis ou de lits. Ils n'étaient pas moins simples dans leurs vêtements. Un pantalon flottant, des braies aux larges manches auxquels ils ajoutaient le sagram, espèce de casaque assez semblable aux blouses de nos paysans. Ce manteau gaulois, au col brodé d'or et d'argent, était ordinairement traversé de bandes polychromes en forme d'échiquier ou de losange, ou de toute autre peinture grossière. La variété des couleurs et la richesse des tissus distinguaient seules les riches des pauvres. Ces derniers remplaçaient souvent cet habit de luxe par la peau d'un animal qu'ils avaient tué dans les forêts de l'Aigle ou de Dole (1).

Les Suessons, comme tous les Belges dont ils avaient le caractère et les habitudes, étaient remarquables par la hauteur de leur taille, la blancheur de leur teint, leur chevelure blonde rougie avec l'écume de chaux et du beurre rance. Ils ne l'étaient pas moins par la vivacité de leur imagination et leur aptitude pour les sciences et les lettres.

Ils avaient en horreur le mensonge, la supercherie. Ennemis de tout ce qui pouvait énerver les esprits et amollir le courage, ils passaient pour être aussi braves dans la guerre qu'ils étaient francs et hospitaliers dans la paix. Ils donnaient aussi à leurs enfants une éducation mâle et sévère; et le jeune homme qui, en qualité d'époux et de père, devait jouir d'une autorité absolue ne se mariait que dans un âge mur. Ces belles qualités n'étaient pas sans mélange de quelques défauts assez notables. César, un de

(1) Le pécuite Lempereur, dans une dissertation imprimée en 1706, prétend que le mot latin *Gallus* qui a traduit par Gaulois, est un sobriquet romain donné à la nation celtique à cause de sa parure et de ses rumeurs *fanfaronnées*. Les Gaulois ainsi parés ressemblaient beaucoup à cet oiseau nommé *Cog* chez eux, et *Gallus* chez les Romains.

ceux qui ont dû les étudier de plus près, leur reproche beaucoup de légèreté dans leur conduite. Souvent, en effet, sur les bruits les plus faux, ils prenaient les résolutions les plus importantes. Ils étaient aussi curieux et avides de nouvelles, et leur caractère indépendant les rendait querelleurs et vindicatifs ;

5° Quoique jaloux de leur indépendance, les Suessons avaient cependant chez eux deux classes honorées et puissantes, les Druides et les chevaliers. Le reste de la nation vivait sous la tutelle et le patronage des hommes riches. On a cru trouver dans les institutions gauloises quelque similitude et de nombreux rapports avec le gouvernement féodal au moyen-âge. Il est certain au moins que les dissensions civiles, les invasions incessantes, le besoin de résister à un ennemi commun ont toujours dû créer la force au dépens de la faiblesse. *Ammien Marcellin*, L. 43.

La classe des Druides était partagée en trois ordres hiératiques ; les bardes qui chantaient sur la harpe l'histoire poétique de leur nation et les personnages fameux morts dans les combats. Ils n'écrivaient pas, et se bornaient à confier leurs vers à la mémoire de leurs élèves ; les cordes de leurs instruments étaient les seules archives des gestes de leurs pères. Est-il étonnant que nous en sachions si peu sur cet âge primitif ? Les forêts et les flancs des montagnes ont cessé depuis longtemps de répéter avec leurs échos ces accents religieux et guerriers. — Les Eubages ou Vâtes, hommes d'une profession plus libérale que les trouvères, cherchaient dans les secrets de la nature les présages de l'avenir. — Au-dessus d'eux étaient les prêtres ou Druides proprement dits et placés au haut de l'échelle sociale et religieuse. Pour eux, ils interrogeaient le cours des astres et leur demandaient l'explication des choses qui se passaient sur la terre, et à l'aide d'un mysticisme impenétrable à la foule, ils donnaient une haute

opinion de leur savoir. Leur vie agreste et sauvage, passée au sein des forêts les plus profondes où ils instruisaient la jeunesse, leur donnait une influence marquée sur les destinées de l'état, et jusque sur les affaires particulières qu'ils jugeaient en dernier ressort. (*Ces. L. 6. Strabon, L. 4.*)

On a beaucoup trop vanté la religion des Druides sur laquelle je n'ai rien de net et de clair à vous apprendre. Quelques historiens ont avancé sans aucun fondement qu'ils n'adoraient le chêne que parce qu'il était la figure de la croix et qu'ils le dédiaient à la Vierge qui doit enfanter. — Qu'ils aient conservé pendant quelque temps les traditions primitives, ce patrimoine sacré d'un monde voué à l'ignorance, nous l'admettons volontiers ; mais que de l'idolâtrie dans laquelle ils sont bientôt tombés, ils se soient élevés à des croyances plus spirituelles, plus rationnelles, c'est là un fait trop hautement démenti par les monuments qu'ils nous ont laissés. Les autels de grès sur le sommet des montagnes, dans les landes désertes, dans les clairières des bois où ils faisaient couler le sang humain, prouvent évidemment le contraire ; ce culte est la reproduction exacte des croyances. C'est l'habit et je dirai presque le corps de la religion quelle qu'elle soit. Je ne rappellerai pas ici leurs sacrifices sanglants, la manière dont ils les faisaient, les conséquences qu'ils en tiraient, soit de la figure du patient, soit du cours de son sang : ces détails se représenteront lorsque je parlerai des lieux de ce pays qui ont pu être consacrés à cet usage.

On ne sait à quels dieux en particulier les Suessons adressaient leurs sacrilèges et sanguinaires hommages. Teutatès, Hese ou Hesus, Taran, paraissent signifier Mercure, Mars et Jupiter. (*Belenus Appollon Ces. LIB. 6. Lactance*). César nous apprend qu'ils adoraient surtout Mercure dont ils avaient multiplié les statues dans les rues des villes et sur les chemins des campagnes. *Hu cardan*, le

forêt, le puissant, était un de leurs chefs divinisés. Ardouïna, Diane, déesse des bois, était surtout adorée dans la forêt des Ardennes, la plus grande de la Gaule belge(1). Il est certain au moins que ce culte existait dans le Soissonnais, soit qu'il ait été introduit dans le pays avant ou après la conquête romaine. Leur religion, qui participait aux dogmes brahamiques, admettait l'immortalité de l'âme ou plutôt la métempsycose. Dans les funérailles, on brûlait le cheval du guerrier, ses armes, ses bijoux, afin qu'il les retrouvât dans l'autre monde, et César attribue l'intrépidité avec laquelle les Gaulois bravaient les dangers et affrontaient la mort à cette croyance.

On est assez embarrassé pour savoir si le gouvernement des Suessons était originairement monarchique ou aristocratique. Dans les derniers temps de l'indépendance, il paraît avoir été un mélange de l'un et de l'autre. Les rois comme Galba n'étaient que des généraux électifs obligés de maintenir et de faire observer les lois générales de la nation ; et le pouvoir que le sénat ou le conseil des pairs leur conférait dans des moments de crise commençait et finissait avec la guerre ; et alors tout rentrait sous l'autorité d'un magistrat annuel chargé quelquefois d'administrer plusieurs cantons à la fois, comme César nous l'apprend des Rèmes et des Suessons qui étaient frères et vivaient sous l'empire des mêmes lois et des mêmes magistrats. **LIV. 2.** Il est hors de doute que les Druides et les nobles avaient la meilleure part dans ce gouvernement. On a cru aussi que les femmes n'y étaient pas étrangères, ce dont je n'ai pu trouver aucune preuve ;

6° Nous n'avons presque rien à dire sur les arts des Suessons. Leur genre de vie ne leur faisait

(1) Interrogatoire de S Crép et S Crép Bollandistes. *Requisir Économique publique et rurale des Celtes*

pas sentir l'importance et la nécessité de l'industrie et du commerce. Ce ne fut que plus tard, quand le contact de la civilisation méridionale et surtout romaine les toucha qu'ils entreprirent le défrichement des marais, des forêts ; le commerce s'établit sur leurs rivières. Un arc, une fronde et un javelot, un os pointu au bout d'une charpente de bois suffisaient au Gaulois pour trouver sa nourriture dans les bois et se défendre contre l'ennemi ; ce qui n'empêchait pas le guerrier gaulois d'être très-redoutable. Ses énormes moustaches, son grand et large sabre sans pointe suspendu à sa ceinture comme le poignard oriental, son casque armé d'une corne de buffle lui donnaient un aspect terrible dans le combat. Nous parlerons ailleurs de ses moyens de défense et des autres objets d'arts qu'on croit le produit de l'époque gauloise.

Je sens comme vous, Messieurs, toute l'insuffisance de ces renseignements que j'aurais pu développer plus longuement, mais sans vous apprendre rien de plus positif. Je n'ai donc pas cru devoir insister plus longtemps sur une matière où on ne rencontre qu'incertitude et ténèbres ; car, malgré toutes nos recherches, il régnera toujours une obscurité bien profonde sur ce premier âge de notre histoire. Il n'appartiendrait qu'aux monuments que nos pères nous ont laissés comme souvenir de soulever une partie de ce voile épais qui nous dérobe leur vie intime et commune. Je me propose de les interroger dans notre première réunion ; nous verrons ce qu'ils auront à nous apprendre. Puissent ces pierres mystérieuses, accoutumées depuis des siècles à rendre des oracles pendant les ombres de la nuit, dans le mugissement des tempêtes, nous raconter leur destination, leurs événements bizarres, les croyances de ce peuple qui les a longtemps honorées ! Puissent ces tertres funéraires, ces retranchements, ces haches de silex et de bronze, ces agrafes de cuivre et d'or, ces

pièces de monnaies affrontées d'un cheval ou d'un sanglier sauvages, nous redire quelque chose de la vie aventureuse de ce peuple auquel ils ont appartenu !

M. de Laprairie lit le travail suivant sur des fonts de baptême qu'il a découverts dans une propriété particulière, et qui paraissent provenir de l'ancienne église St-Martin.

Notice sur un fonts baptismal.

Pendant les dix-neuf siècles qui se sont écoulés depuis la prise de Noviodunum par César jusqu'à nos jours, bien des ruines se sont amoncelées dans notre vieille cité.

L'invasion des Francs au v^e siècle et les excursions des Normands au vii^e ont renversé tous les édifices romains ; les guerres de religion au xvi^e, les changements opérés dans les fortifications à diverses époques , enfin la révolution de 1789 ont fait disparaître une grande partie des monuments religieux, élevés par la foi de nos pères ; aussi l'on ne peut creuser la terre, jeter un mur à bas sans trouver quelques restes de notre ancienne richesse.

Il y a quelques mois, j'appris qu'il existait dans une maison de la rue Saint-Martin, sous un hangar, une pierre de forme remarquable et singulièrement creusée. J'allai la voir, mais je ne l'examinai que superficiellement et je n'y pensai plus. Tout récemment, une circonstance particulière étant venue me rappeler la pierre de la rue Saint-Martin, j'y suis retourné et j'ai été un peu surpris de la trouver enterrée dans le jardin, à fleur du sol, pour servir de bassin à un petit jet d'eau. Après le nouvel examen que j'en ai fait, il ne me reste plus de doute sur sa première destination ; c'est une cuve baptismale qui doit remonter au xiii^e siècle, peut-être au xii^e.

Pour se la représenter, qu'on se figure un fût de pilier, cantonné de quatre colonnes demi-engagées, et dont l'intérieur, à l'exception d'une épaisseur de pierre de 7 à 8 centimètres, a été creusé à angle droit, en suivant exactement les contours des hémicycles et les angles du carré. Cette pierre forme donc, extérieurement et intérieurement, une espèce de croix grecque; elle a 35 centimètres de profondeur, 66 centimètres en carré; les demi-colonnes, sur chaque face, font une saillie de 27 centimètres environ pour la longueur totale de la croix.

Elle n'est ornée d'aucune sculpture, sa forme ne s'y prêtait pas; son bord supérieur est seulement orné d'une moulure fort simple, composée d'un filet et d'un congé.

Les cuves carrées en forme de croix sont extrêmement rares en France; il est probable que l'on n'en trouverait pas une autre dans l'ancien diocèse de Soissons. M. de Caumont en cite une absolument semblable, mais beaucoup plus grande (2 mètres), qui existe dans la cathédrale de Spire; d'après les renseignements qui lui ont été fournis, cette cuve aurait été reléguée dans la crypte de l'église, quand on lui substitua vers le XII^e siècle un fonts en bronze (1).

Permettez-moi, Messieurs, de vous dire quelques mots sur les deux modes différents qui ont été adoptés successivement dans l'église pour l'administration du baptême.

Pendant les premiers siècles, c'est le baptême par immersion qui, sauf les cas de maladie ou d'impossibilité absolue, était exclusivement adopté. Le corps du cathécumène était plongé trois fois complètement dans la piscine. C'est encore ce baptême qui se pratique dans l'église d'orient. Il s'est conservé aussi très-longtemps dans certains diocèses de

(1) M. de Caumont rapporte une croyance assez singulière qui aurait existé à Spire, à propos de ce fonts: Il était regardé comme une représentation en grand du saint Gual.

France et même jusqu'au dernier siècle dans celui de Milan.

Un rituel de Nivelon, évêque de Soissons, déposé à la bibliothèque royale, et auquel on assigne la date de 1205, prescrit de *plonger* le néophyte trois fois dans l'eau. Au commencement du XIII^e siècle, c'était donc le baptême par immersion qui était encore en usage dans le diocèse de Soissons.

Aujourd'hui, dans toute l'église latine, on a abandonné cette manière de conférer le baptême; c'est par l'infusion seule qu'on l'administre; le prêtre se contente de verser un peu d'eau sur la tête du néophyte.

Il m'a paru n'être passans intérêt de rechercher à quelle époque on en était venu à faire succéder dans notre diocèse le baptême par infusion au baptême par immersion; à vérifier si, comme semblent l'indiquer les représentations de baptême sur d'anciens vitraux, il n'aurait pas existé une espèce de baptême mixte, qui aurait consisté à mettre l'enfant dans la cuve baptismale, dont l'eau, dans les fonts ordinaires, pouvait monter jusqu'au ventre, et à lui en verser sur la tête sans la plonger entièrement dans la cuve.

Mais mes recherches n'ont pas eu un grand résultat: la bibliothèque de la ville et celle du séminaire, que je croyais riches en livres liturgiques, n'en possèdent qu'un très-petit nombre. Le seul rituel de Soissons que j'ai trouvé est celui de M. de Sillery, imprimé en 1694, et celui-ci est calqué sur un rituel de la province de Reims portant la date de 1677. Dans ces deux ouvrages, les cérémonies du baptême sont prescrites comme elles le sont aujourd'hui.

Tout ce que nous pouvons donc constater, c'est qu'en 1205 c'était le baptême par immersion qui était en usage dans notre pays; qu'en 1694 c'était le baptême par infusion qui l'avait remplacé; mais avait-on brusquement abandonné le premier mode pour le second, ou bien était-on passé par une sorte de filière pour arriver de l'un à l'autre?

Dans le rituel de M. de Fitz James, imprimé il y a une centaine d'années, et que j'ai eu sous les yeux, il est dit comme en passant : « le baptême par infusion a prévalu « dans l'église latine du XIII^e au XIV^e siècle. » L'affirmation est au moins inexacte pour plusieurs diocèses.

La cuve dont je viens de parler me paraît avoir été parfaitement appropriée au baptême par immersion et au baptême mixte s'il a été en effet pratiqué. Le fond en étant plat, c'est-à-dire à angle droit avec les parois, et sa profondeur n'étant que de 35 centimètres, plusieurs enfants pouvaient être tenus debout dans la cuve, et il était facile de leur plonger la tête dans l'eau qu'elle contenait.

Il faut remarquer qu'au XII^e siècle les grandes piscines n'étaient plus nécessaires, car alors tout le monde, en France, étant chrétien, le baptême d'un adulte n'était plus qu'un fait rare et exceptionnel auquel on ne devait plus avoir égard pour la disposition et la dimension des fonts baptismaux. Le passage suivant du rituel de la province de Reims, que j'ai déjà cité, vient confirmer mon observation : « *Baptême d'un adulte.* — Et le temps étant venu, qui doit « être le samedi de Pâques ou de la Pentecôte, pour gar- « der l'ancienne coutume de l'Église, il faudra préparer « un grand vaisseau et le tenir bien net ; et l'adulte, ayant « les épaules et le devant du corps découverts jusqu'à la « poitrine, et la tête nue et étant penché sur le vaisseau, « sera baptisé, etc. »

Messieurs, j'ai toujours pensé que les opinions hasardées, les suppositions qui ne s'appuient sur aucune base solide, devaient être évitées avec soin dans les questions d'archéologie ; je ne puis cependant m'empêcher de vous faire part d'un rapprochement qui m'a paru curieux. L'évêque Nivelon, dont j'ai parlé plus haut, était un des personnages les plus importants de son époque ; en 1198, il fut chargé par Philippe-Auguste, dont il avait toute la confiance, d'aller faire

ratifier, à Worms, un traité que Philippe de Souabe, avait conclu avec le roi de France. Spire et Worms, ces villes célèbres au moyen-âge par les diètes qui s'y tinrent, sont voisines l'une de l'autre ; ce voisinage n'a-mène-t-il pas assez naturellement à supposer que cette forme de cuve baptismale, tout-à-fait insolite en France, a été rapportée par l'évêque Nivelon de son voyage sur les bords du Rhin ? N'est-on pas même tenté de croire que la cuve, qui se voit aujourd'hui dans la crypte de la cathédrale de Spire, est celle même qui a servi de modèle, il y a plus de 600 ans, à la cuve qui vient de se retrouver dans une maison de Soissons ?

MM. Rigaux, Clouet et Williot expriment le vœu qu'on fasse de nouvelles démarches pour s'assurer à quelle église aurait appartenu ce fonts baptismal. Cette forme insolite et dont M. de Caumont n'a trouvé qu'un seul exemple, mérite qu'on s'intéresse à sa conservation. Il serait à souhaiter que le propriétaire consentit à s'en dessaisir au profit de la cathédrale de Soissons ; c'est là le musée naturel des objets qui ont servi au culte.

M. l'abbé Poquet croit qu'il serait bon d'examiner soigneusement cette pierre. On aurait pu, dans les démolitions de nos églises, creuser un tambour de colonne, comme cela est arrivé quelquefois, et en former un vase destiné à tout autre usage.

M. de Laprairie répond qu'il a étudié cette pierre dans toutes ses parties et que l'examen minutieux auquel il s'est livré à diverses reprises n'a fait que le confirmer dans son opinion ; le profil des contours, la régularité des évase-ments rectilignes, la disposition intérieure, la ressem- blance parfaite de cette cuve avec celle de Spire, semblent ne lui laisser aucun doute.

M l'abbé Poquet ajoute que, sans pouvoir assigner l'époque précise où le baptême par immersion cessa d'avoir

lieu dans le diocèse de Soissons, on pourrait admettre que cette pratique ne tomba en désuétude que vers la fin du *xvi^e* siècle. On en trouverait la preuve matérielle dans la plupart des fonts de baptême qui remontent à cette époque. Il pense, au reste, que le baptême par immersion se donnait depuis longtemps dans de petites cuves ou vases peu différentes de celles dont on se sert aujourd'hui. Le nord et le centre de l'Europe, probablement à cause de la rigueur du climat, avaient eu recours à cette espèce de baptême mixte où l'enfant était plongé dans l'eau seulement à mi-corps. Des monuments nombreux, pris dans nos verrières, dans nos sculptures, dans nos peintures, établissent ce fait d'une manière incontestable. Sur une cuve baptismale, placée dans une chapelle du château de Mousson, fin du *xi^e* siècle (1085), le Sauveur est enfoncé dans le Jourdain jusqu'à la ceinture. Sur une des parois latérales, deux enfants, plongés à mi-corps dans une cuve, reçoivent le baptême de la main d'un évêque qui leur impose les mains (1). Le même usage existait dès le *iii^e* siècle. Sainte Perpétue (2), dans une vision qu'elle eut touchant Dinocrate, son jeune frère, mort à l'âge de sept ans, dit : « qu'il y avait » près de lui un bassin plein d'eau dont le bord était plus » haut que la taille de l'enfant ; il s'étendait pour boire, et » il ne pouvait atteindre à l'eau ; elle pria pour lui, et le » lendemain, elle eut une nouvelle vision. « Dinocrate lui » apparut le corps net, bien vêtu, se rafraîchissant..... Le » bord du bassin s'était abaissé jusqu'au nombril de l'enfant, il en tirait de l'eau sans cesse, et sur ce rebord était » une fiole pleine d'eau. Dinocrate l'approcha et com-

(1) Voyez, *Annales archéologiques* de Didron, tome 5, p. 24. 51. Les fonts baptismaux de saint Barthélemy de Liège, ou sont représentés sur des sculptures en cuivre du *xiii^e* siècle, les baptêmes de J.-C. par saint Jean-Baptiste, de Cornelius par saint Pierre et de Craton le philosophe par saint Jean, évêque

(2) Fleury, *Hist. eccl.*, tome 2 p. 50 Edition. 4

» mença à en boire , sans qu'elle diminuât ; et lorsqu'il
» fut rassasié , il quittait l'eau avec joie , pour aller jouer
» comme font les enfants. Je m'éveillai , et connus qu'il
» avait été tiré de la peine. Il faut croire que cet enfant
» avait été baptisé et avait péché depuis son baptême. »

M. de Noiron, qui s'est livré à de longues recherches sur les corporations au moyen-âge, dit qu'il y a dans la chevalerie un ordre célèbre, l'ordre du Bain où les agrégés y reçoivent une espèce de baptême qui a des rapports avec celui de l'église. Il rapporte à ce sujet la belle action d'un roi d'Angleterre, qui ne craignit pas d'interrompre ce cérémonial pour aller rendre la justice à une pauvre femme qui la lui demandait, déclarant avec raison que la première obligation d'un brave et féal chevalier était l'équité. M. de Noiron ajoute que le baptême a été un symbole de purification chez tous les peuples. Le baptême de sang, l'immolation des victimes humaines l'a quelquefois remplacé chez les peuplades barbares.

M. de Laprairie, qui s'était chargé de faire de nouvelles recherches sur la manière dont on avait conféré le baptême dans le diocèse de Soissons, complète ainsi sa notice :

Je vous ai dit, messieurs, qu'entre le Rituel de Nivelon de 1205, qui prescrit le baptême par immersion, et celui de monsieur de Sillery, de 1694, qui adopte le baptême par infusion, je n'avais rien trouvé qui pût nous éclairer sur la manière dont ce sacrement avait été administré pendant ce long espace de temps.

Depuis, j'ai fait de nouvelles recherches qui ont été plus heureuses. Premièrement, des statuts sinodaux, donnés à Cambrai de 1300 à 1310 (selon dom Martene), portent : que les paroles sacramentelles doivent être prononcées par celui qui plonge le baptisé, et tandis qu'il le plonge dans la piscine ; mais que, pour éviter tout danger en administrant le baptême, il ne faut pas plonger la tête de l'enfant dans l'eau, mais lui en verser sur le sommet avec un

petit bassin (1) ; deuxièmement, dans des statuts de Reims de 1330, il est dit au contraire : que l'on doit faire une triple immersion par-dessus la tête de l'enfant (2).

Troisièmement, de 1330 nous passons sans transition en 1554, et nous trouvons dans un synode tenu à Beauvais en cette année, que le baptême doit se faire en versant de l'eau en manière d'ablution ou d'aspersion, ou bien en plongeant l'enfant, soit trois fois, soit une seule fois, selon la coutume du lieu (3).

Quatrièmement, dans des statuts de Reims de 1568, il est dit : que le baptême se fasse avec immersion et aspersion dans l'eau (4).

Cinquièmement. Enfin, un concile tenu à Reims, en 1583, a prescrit de prononcer le signe de la croix tandis qu'on répand l'eau sur la tête de l'enfant (5).

Il me paraît résulter clairement de ces diverses citations :

Premièrement, que le baptême mixte, dont monsieur de Caumont propose de reconnaître l'existence, et que monsieur Didron admet aussi (6), a été pratiqué dès le commencement du XIV^e siècle, dans le diocèse de Cambrai, encore alors de la province de Reims.

Deuxièmement, qu'à Reims le baptême par immersion a duré plus longtemps, et que c'est seulement en 1568 qu'on rencontre le baptême mixte.

(1) *Quæ verba dicantur ab eo qui baptizatum mergit et dum immergit ; et ut caveatur periculum baptizandi, non immergat caput pueri in aquam sed baptizans super verticem ter infundat aquam cum bacino.*

(2) *Et debet fieri terna mersio super caput pueri.* Je ne crois pas qu'on puisse traduire autrement que je l'ai fait, car il est impossible qu'on ait employé le mot *mersio* pour le mot *infusio*, ces deux mots ayant toujours eu un sens tout-à-fait différent.

(3) *Fundendo aquam ob ablutionem vel aspersionem, aut immergendo ter, aut semel secundum consuetudinem loci.*

(4) *Et faciant cum immersi ne et aspersione in aqua.*

(5) *Signum crucis etiam in aquæ effusione supra caput pueri observet.*

(6) Dans un article remarquable de ses *Annales archéologiques*, (tom 3, Juillet 1846).

Troisièmement, qu'à Beauvais le baptême par immersion et le baptême par infusion étaient administrés concurremment en 1554.

Que le concile de 1583 a consacré définitivement le baptême par infusion pour la province de Reims.

On peut donc ranger dans l'ordre chronologique suivant les divers modes de conférer le baptême :

1° Dans les rivières ;

2° Dans les baptistères ;

3° Dans des cuves de moyenne dimension, par immersion complète cependant, parce que ce ne sont plus que des enfants qu'on présente au baptême ;

4° Dans des cuves par immersion incomplète, le corps plus ou moins plongé dans l'eau, mais la tête ne recevant que l'infusion ;

5° Enfin, par infusion seulement, la tête placée au-dessus de la cuve.

La société est vivement intéressée par ces diverses communications ; elle demande qu'elles soient consignées au procès-verbal.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

QUATRIÈME SÉANCE.

Mardi 4 mai 1847

Présidence de M. de Laprairie.

La séance s'ouvre à deux heures, dans un nouveau local que M. le maire par intérim a bien voulu mettre à la disposition de la société.

MM. DE BUSSIÈRES, député de la Marne.

LHERBETTE, député de Soissons.

QUINETTE, député de Vervins et ancien maire de Soissons.

Sont proclamés membres de la société.

CORRESPONDANCE.

M. le Président informe la Société que, d'après ce qui avait été décidé dans la dernière séance, il a écrit à MM. de Bussièrés, Lherbette et Quinette, députés et attachés au pays par de nombreux liens d'utilité publique, pour leur proposer le titre de membres honoraires de la société.

M. Lherbette a répondu. « J'ai reçu et lu vos statuts ; j'accepte avec reconnaissance le titre de membre honoraire que veut bien me conférer votre société archéologique.

» Il serait à désirer que des sociétés dans le genre de celle que vous organisez, s'établissent dans un grand nombre de localités ; car c'est des localités seules qu'on peut attendre des découvertes archéologiques. Elles sont dues souvent au hasard, souvent aussi à des recherches faites d'après quelques idées légères, d'après une foule de circonstances qui échappent nécessairement à l'autorité centrale et aux systèmes des savants éloignés. Ainsi donc, aux localités le soin de ramasser les matériaux ; mais les inductions à en tirer, la science à organiser, ne peuvent être que le résultat du rapprochement d'un grand nombre de faits. Je croirais donc utile que ces sociétés se missent en relation les unes avec les autres, et toutes avec quelque Société centrale de la capitale : je ne sais s'il en existe une à Paris, c'est probable (1).

» Si je puis vous être tant soit peu utile pour établir quelques rapports, ou de toute manière, ne craignez pas d'user de moi, je ne ferai que remplir un devoir et je le remplirai avec plaisir. »

M. Quinette écrit de son côté : « J'accepte avec plaisir et empressement le titre de membre honoraire de la société historique et archéologique, et si j'éprouve un regret c'est celui de ne pouvoir apporter à la société un concours plus actif. Je donnerai du moins la preuve de l'intérêt et

(1) Il n'existe à Paris que le comité historique des arts et monuments établi au ministère de l'instruction publique. Ce comité est chargé de recevoir les communications de différents genres qui lui sont faites ; de préparer les éléments d'une statistique monumentale de toute la France ; il publie plusieurs bulletins chaque année et des instructions qui sont adressées à ses correspondants. Il serait à désirer qu'on fit quelques démarches afin d'obtenir ces utiles publications pour la société historique et archéologique de Soissons. (Note du secrétaire)

de l'empressement pour les études dont s'occupe cette société.

» Veuillez, Monsieur, remercier MM. les membres d'avoir bien voulu me conférer ce titre que j'accepte avec empressement. »

M. Souliac informe la société que M. le ministre de l'instruction publique vient de lui répondre qu'il a transmis sa demande relativement à la conservation de la porte d'entrée du château de Château-Thierry, au comité des arts et monuments, en le priant de mettre un arrêt à cette destruction. La réclamation de M. Souliac a été appuyée et renvoyée au ministre de l'intérieur, ce qui n'empêchera peut-être pas le vandalisme de continuer son chemin.

M. l'abbé Poquet fait hommage à la Société, de l'estampage d'une tombe qui est placée actuellement dans la crypte de Saint-Médard. Cet estampage, pris à la couleur rouge, a été reproduit à la couleur noire avec une extrême facilité, par M. l'abbé Daras, au moyen d'un châssis en verre. Le procédé de l'estampage offre à l'archéologie un moyen simple, économique, franc et rapide de prendre l'empreinte des dalles funéraires et des bas-reliefs. Ces estampages peuvent se plier et voyager au besoin sans le moindre inconvénient. C'est une espèce de lithographie ambulante, qui fonctionne sans autre appareil qu'un tampon imbibé. Par le seul frottement on obtient physiquement, matériellement, ce que le daguerréotype rend en quelque sorte idéalement et spirituellement.

M. Chezjean qui veut bien se charger de faire part à la société d'un travail qu'il a composé sur la numismatique en général, donne aujourd'hui l'introduction à cet important travail. M. Chezjean se propose, chemin faisant, de donner une attention spéciale aux types et aux étalons monétaires qui auraient quelque valeur pour le Soissonnais et le département.

» Messieurs ,

» La science archéologique concentrée, il y a peu d'années encore, dans le cercle étroit des sociétés savantes des grandes villes, et cultivée seulement par quelques amateurs rares et isolés, qui, aux yeux du vulgaire, n'étaient pas exempts d'une certaine teinte d'originalité et de monomanie, prend chaque jour plus de développement.

» Bientôt, il ne sera plus permis à un homme tant soit peu versé dans l'étude des sciences sérieuses d'en ignorer les éléments. Chaque ville, chaque établissement d'instruction publique aura, ainsi que quelques-uns en ont déjà formé le vœu, son musée d'antiquités locales, comme il possède aujourd'hui sa bibliothèque; et là, les amateurs et les élèves des collèges pourront puiser de nouvelles lumières, consulter ces monuments irrécusables qui, bien définis, deviennent les commentaires les plus sûrs de l'histoire et des auteurs qu'on met dans les mains de la jeunesse.

» Les services que rend chaque jour l'archéologie aux sciences et aux arts qu'elle enrichit des dépouilles de l'antiquité, en font de plus en plus sentir le besoin. Et s'il est une chose regrettable sans doute, c'est que son utilité n'ait été appréciée, comme elle mérite de l'être, qu'après la destruction de tant de monuments rares et précieux qui sont tombés victimes de l'ignorance et de la cupidité.

» Les différentes parties qui composent la science archéologique sont : 1° l'architecture; 2° la sculpture; 3° la peinture, 4° la glyptique; 5° la numismatique, 6° et enfin l'étude des meubles, vases, ustensiles religieux, domestiques, militaires et funéraires qui ont été fabriqués par les peuples anciens, et que la terre nous fournit chaque jour pour notre instruction et notre amusement.

» Les branches, si variées de cette science, ne peuvent être étudiées avec fruit dans leur ensemble que par des personnes qui en font l'objet d'une étude spéciale et y

consacrent leur temps. Quant aux amateurs qui la cultivent comme une noble diversion à des travaux plus sérieux, et ne peuvent y employer que leurs loisirs, il doit suffire à chacun d'eux de choisir celle qui sympathise le plus avec ses goûts et les ressources de la localité dans laquelle il se trouve et s'y adonner exclusivement; car vouloir les embrasser toutes, ce serait courir le risque de n'arriver qu'à des résultats très imparfaits, tout en se donnant beaucoup de peine et de travail.

« Encouragé, il y a plusieurs années, par l'attrait de quelques médailles romaines que le hasard avait fait tomber dans mes mains, je m'attachai à la numismatique, ou étude des médailles. Les commencements furent difficiles, les médailles arrivaient trop lentement selon mon impatience, les moyens de comparaison me manquaient entièrement; j'étais obligé de travailler beaucoup pour trouver leur origine; enfin, peu à peu mes relations s'établirent, je me procurai les ouvrages qui traitent de la matière, et insensiblement j'ai été conduit à une étude assez approfondie de cette science aussi attachante qu'instructive. En effet, par elle, l'histoire est éclairée et prouvée, l'état politique des différents peuples établi, les localités et les villes reconnues, la date des événements et leurs rapports déterminés. Elle fait la position des lieux, leurs relations, les divisions territoriales. C'est elle qui dissipe une portion des nuages dont sont restées enveloppées les religions des peuples anciens, et si nous sommes parvenus à la connaissance d'une foule d'objets relatifs à leurs usages publics et privés, nous le devons aux monuments numismatiques. En les considérant sous ce rapport de l'art, on trouve encore en eux une source abondante d'études et de jouissances; l'histoire des beaux-arts et leur pratique en retirent de puissants secours. Les monnaies des anciens nous ont aussi conservé les traits exacts d'un grand nombre de souverains et de personnages célèbres, qui, sans

elles , nous seraient restés inconnus. Enfin, cette science instruit et en même temps grave les évènements dans la mémoire en caractères ineffaçables.

» En me faisant l'honneur de m'admettre parmi vous , Messieurs, vous m'avez exprimé le désir de connaître quelques-uns des documents que j'ai recueillis dans mes études sur la numismatique. Tout en reconnaissant que je suis loin d'avoir acquis les lumières nécessaires pour répondre convenablement à votre attente, je vais essayer cependant de satisfaire à votre désir. Puissent ma bonne volonté et mon envie de vous être agréable, suppléer à l'insuffisance de mes moyens ! Je serai largement indemnisé du travail que nécessitera la recherche et le classement de notes éparses et incomplètes que j'avais amassées pour moi seul, et, sans y attacher aucune importance, si je puis faire naître chez quelques jeunes amateurs le goût de cette science, qui pourra leur procurer le passe-temps le plus doux et sera peut-être pour quelques-uns un préservatif contre des penchants moins innocents.

» Dans une de nos prochaines réunions, j'aurai l'avantage de vous entretenir de l'origine des monnaies. »

M. Clouet commence la lecture d'un mémoire sur les voies romaines du Soissonnais ; une carte géographique accompagne ce travail , qui promet d'être fort intéressant. Ces savantes recherches auront l'inappréciable avantage de piquer non-seulement la curiosité des archéologues, mais encore d'appeler l'attention des géographes et des agents de la grande voirie sur des monuments qu'ils connaissent à peine, et qui cependant sont dignes de leurs études.

MÉMOIRE SUR LES VOIES ROMAINES DU SOISSONNAIS.

- Il ne fallait pas moins que ces immenses
- routes, véritables artères qui répandent
- le mouvement et la vie dans tout l'empire,
- pour administrer cette foule de provinces
- qui n'avaient rien de commun entre elles.

BATISSIER

Le grand nombre de voies antiques qui traversaient le territoire de Soissons atteste nécessairement que cette ville, seconde capitale de la Gaule belgique, l'arsenal de toute cette province et son dernier boulevard, jouait un grand rôle sous la domination romaine. C'est de ce point central, à la fois administratif et stratégique, que rayonnaient d'autres routes vers les provinces voisines. Les unes, les voies militaires, servant au transport des armées, à la transmission rapide des ordres du gouvernement de Rome, franchissent le territoire d'un seul jet ; d'autres, les voies vicinales, portent l'industrie et la civilisation jusque dans les retraites les plus sauvages qu'elles rapprochent ainsi du grand foyer de lumière. En parcourant ce vaste réseau, on reconnaît la haute intelligence et la force du peuple-roi qui l'a tracé ; on comprend le but de ses efforts et le secret de sa politique.

CHAPITRE 1^{er}.

Construction des voies du Soissonnais.

« L'administration des grands chemins était confiée au » plus haut personnage de l'empire qui prenait le titre » de *curateur*. Les travaux étaient exécutés par les légions » et par les peuples des provinces conquises. L'état y con- » sacrait des sommes énormes. » BATISSIER.

Lorsque ces chemins furent réparés au vi^e siècle, et pendant tout le moyen-âge, le système des *corvées* prévalut seul ; et chaque seigneur, chaque abbaye prélevaient encore des droits de péage pour leur entretien.

« Hons constummier qui tres-passe un chemin qui doit

» paage, il en paye soixante sols d'amende à qui est li
» chemins. » (*Etablissements de Saint-Louis*).

Cedroit était encore en vigueur au xvi^e siècle, comme on le voit par des édits royaux de 1552, 1560 et 1579 : « Le » péage, dit François Prayeu, n'est dû que par les né- » gotiateurs (négociants). C'est un droit seigneurial qui » se prend sur le bétail ou marchandises passant, pour » entretenir les ponts, ports, passages, chaussées, levées. »

On créa les charges de *grands-voyers* pour donner aux réparations plus d'ensemble, et les corvées furent souvent rachetables-en argent, comme on le voit par un édit de 1215 rendu par Philippe-Auguste, dans l'intérêt des corvéables de La Ferté-Milon.

Classement, dimensions, etc.

Généralement on divisait les voies romaines en trois classes :

1^o L'*iter* et le *semi-iter*, où l'on voyageait à pied et à cheval ;

2^o L'*actus*, pour les voitures de charge et les animaux ;

3^o La *via*, servant, tout à la fois, au voyage et au transport.

Les *voies militaires*, les seules à peu près qu'on trouve dans le Soissonnais, avaient une largeur de 45 à 60 pieds romains. Cette mesure équivalait à 29 centimètres 60 millimètres ; de sorte que la largeur de ces routes variait de 4 mètres 44 centimètres à 17 mètres 76 centimètres ou 18 mètres.

On divisait ces grandes voies en trois parties ou zones parallèles :

1^o L'*agger*, le chemin : il occupait le milieu de la voie, et son diamètre, sa base, avait de 6 à 7 mètres ;

2^o Les *marges*, les deux bas côtés : leur largeur variait de 4 à 6 mètres. Elles étaient destinées à recevoir les ma-

tériaux nécessaires à l'entretien de l'*agger*. Souvent on ne trouve qu'une seule marge ; l'autre manque complètement, lorsque le sol surbaissé aurait exigé un remblai trop considérable. Cette observation, faite sur plusieurs points, donnerait à penser que ces marges n'étaient pas essentiellement destinées à l'épaulement du chemin, comme le dit M. de Caumont.

Le massif de l'*agger* avait environ 4 mètre 50 centimètres de hauteur ; mais, déduction faite des fondations et de la hauteur des marges, il ne s'élevait guère au-dessus de celles-ci que de 70 centimètres ; de sorte qu'il était facile d'accéder sur le chemin dont le bord était d'ailleurs arrondi, incliné sur les marges.

L'*agger* était composé de quatre couches de matériaux solides dont la construction était combinée pour assurer à la fois l'assiette, la résistance et l'imperméabilité du chemin. Une excavation faite jusqu'au sol dur, et de toute la largeur de l'*agger*, était remplie avec des matériaux de choix qui étaient entassés au pilon ; c'était le *pavimentum*. Souvent même on créait ce plancher factice avec une espèce de *betton* en grève, chaux et ciment ; par-dessus, on plaçait la première couche, le *stratumen* ou fondation, composée d'une ou deux assises de dalles brutes, en pierres dures, ou en grès, quelquefois en calcaire crayeux.

Venait ensuite le *rudus*, blocage de gros moellons, remplacés souvent par des lits de grève ou de craie bien battus et tassés.

La troisième couche, le *nucleus*, noyau (expression qui indique la consistance de son assemblage), et dans lequel le caillou roulé et le *mac-adam* sont fortement liés avec la chaux.

Enfin la *summa crusta*, dans laquelle le cailloutis, la grève, le ciment, également assemblés et liés, forment une *croûte* résistante et imperméable.

La première couche est posée horizontalement, pour le

niveau et l'assiette du chemin ; les trois autres sont bombées comme des arcs de cercle pour concentrer la pression, et faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

Dans ces constructions, on a mis en œuvre les matériaux les plus appropriés à leur destination. On se servait de ceux qui se trouvaient sur les lieux lorsqu'il était difficile de s'en procurer de l'espèce prescrite par la règle et l'usage. M. de Caumont cite une voie romaine du département de l'Orne, dans laquelle on a employé le lactate de fer, résidu de quelque forge du voisinage ; c'est ainsi que dans le chemin du *Paradis terrestre*, à Soissons, on trouve, jusque dans les couches inférieures du *pavimentum*, des débris de vases peints à fleurs ; et que, dans le *nucleus* des chaussées du *palais* d'albâtre, on remarque des lits composés uniquement de têtes d'os sciées et liées avec de la chaux. Leurs tiges étaient sans doute utilisées dans les fabriques de cet ancien arsenal.

Il paraît qu'à certaine distance de Soissons et des passages fréquentés, les Romains se sont abstenus d'employer la chaux et le ciment dans les couches inférieures. Il est à remarquer aussi que la *terre* et le *cran* sont mis en œuvre utilement dans les routes les mieux cimentées, et jusque dans les couches supérieures les plus exposées au frottement et à la fatigue. M. de Caumont, dans son Cours d'antiquités, observe, il est vrai, qu'on employait souvent l'*argile* pour lier les petites pierres du *nucleus* ; mais la terre et le cran n'avaient pas les mêmes qualités adhérentes. Ces matières sont disposées d'ailleurs par lits très minces, isolés et alternés avec des couches compactes de chaux et grève ; on doit supposer que celles-ci auraient fini par céder à la pression continuelle, si une autre espèce de résistance, l'élasticité des couches molles, n'était venue en aide pour amortir le choc et le frottement des chars.

On remarque par analogie la même prévoyance dans la

construction des murailles romaines : la largeur des joints et l'épaisseur du mortier garantissent que le tassement se compensera sans qu'il y ait affaissement inégal des assises de pierres.

Remblais du sixième siècle.

Pendant la domination romaine, les grandes voies subsistèrent dans leurs dimensions primitives (*agger et marga*), qui furent soigneusement conservées. C'est à peine si l'on remarque sur la *croûte* les quelques couches additionnelles résultant de l'*entretien successif*. Mais aussitôt l'invasion des Francs, et pendant plus d'un siècle, le désordre dans tous les services succéda à cette immuable régularité qui avait distingué l'administration romaine. Ce fut seulement sous le gouvernement de la reine Brunehaut qu'on songea à les réparer.

« Les monuments utiles qu'elle a laissés, dit M. Caix, ont préservé sa mémoire de la réprobation universelle qui pèse sur celle de Frédégonde, sa rivale. »

On peut conjecturer que les voies romaines ne furent pas rélargies dès cette époque telles qu'on les voit aujourd'hui. C'est à peine si les talus du *chemin* furent chargés d'un mètre de terre ; on en peut faire la remarque sur toutes les voies antiques abandonnées depuis longtemps. Si au contraire des châteaux et des abbayes furent élevés au moyen-âge près de ces vieilles routes, le rélargissement du chemin devint plus considérable et les remblais couvrirent successivement les marges, surtout lorsque, dans les derniers siècles, fut substitué l'usage des voyages et transports en voiture à celui des chevaux de main et de bât.

Alors seulement, la métamorphose est complète. Les marges sont relevées au niveau du chemin qu'il s'agissait de rélargir pour le rendre *carrossable*. Désormais, les trois voies adjacentes, et jusque-là de niveau différent, n'en

font plus qu'une seule. Sa forme devient celle d'un trapèze dont la base atteint 48 et 20 mètres de largeur et le dessus 42 mètres, au lieu de trois seulement qu'il avait d'abord. — *Tels sont aujourd'hui les chemins verts.*

Bornes Itinéraires.

A partir du commencement du III^e siècle, on abandonna l'ancien usage de mesurer ces distances comme en Italie, par milles romains; on compta désormais par *lieues gauloises* de 4,500 pas, valant chacun 4 pieds, 6 pouces, 5 lignes; et cette lieue avait ainsi 4,134 toises.

On ne trouve plus à leur place primitive les quelques bornes itinéraires qui ont été conservées dans le Soissonnais; cependant, la base tronquée de l'une d'elles est encore plantée sur la chaussée de Vermand, non loin du chemin de Juvigny à Tartiers. La distance de 4,134 toises, mesurée sur la carte militaire, s'est reproduite quatre fois juste, depuis cette borne jusqu'au cœur de la ville, dans Soissons. Ainsi, elle marquait la quatrième lieue gauloise; et l'on est autorisé à penser que c'était de ce quartier central de la ville romaine que les distances étaient comptées.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,

L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

CINQUIÈME SÉANCE.

Mardi 4^{er} juin 1847

Présidence de M. de Laprairie.

M. le président ouvre la séance en informant la société que M. Didron vient de recommander bienveillamment, dans sa belle publication (les *Annales archéologiques*), le premier numéro de notre Bulletin.

Un membre manifeste la crainte que l'article de M. Lecomte, sur le vandalisme dans le Soissonnais, n'excite les susceptibilités de quelques personnes qui pourraient s'y croire désignées.

La société, en relisant de nouveau l'article de M. Lecomte, ne voit pas ce qui pourrait légitimer cette susceptibilité. M. l'abbé Lecomte, en s'attaquant à des actes blâmables en eux-mêmes et non aux personnes qu'il a toujours respectées, a signalé des faits qui sont entrés dans le domaine public, et partant, il a usé de son droit. M. Lecomte est intimement persuadé, et nous le sommes aussi, que MM. les ecclésiastiques ou architectes ne sont pas les seuls maîtres, ni même les usufruitiers, mais seulement les gardiens-nés des édifices que nous ont légués

nos pères. La religion, en abandonnant aux prêtres et aux fabriques la surveillance de ses temples, leur a confié un dépôt précieux qu'il faut conserver intact autant que possible. Il est donc important que des mutilations déplorables, des réparations maladroites, des destructions inutiles ne viennent plus à se renouveler. Le clergé du diocèse de Soissons est entré trop franchement dans le mouvement archéologique imprimé à la France, pour faire supposer qu'il en soit autrement désormais. L'autorité diocésaine, au reste, s'est prononcée plusieurs fois (1) dans le même sens.

Car, si elle a fait dresser, il y a quelques années, un inventaire complet du mobilier des églises; si elle a recommandé la rédaction d'un registre de paroisse où doivent être consignés tous les événements importants qui intéressent l'église; si elle s'est réservé le droit d'approuver les budgets de fabrique, d'autoriser les dépenses extraordinaires pour embellissements ou restaurations des édifices consacrés au culte, n'était-ce pas pour y exercer un patronage utile, une surveillance nécessaire sur les monuments confiés à sa garde?

Il n'en serait pas moins à désirer qu'on organisât une commission diocésaine permanente, qui serait chargée d'examiner les plans et devis des constructions projetées, de diriger et de surveiller les réparations et embellissements qu'on fait aux églises.

Un membre fait observer que, s'il y a des actes de vandalisme, il y a aussi des actes louables de conservation. La commune de Rosoy-sur-Serre, canton de Montcornet, voulait augmenter sa sonnerie de trois cloches. Le fondeur, dans la crainte de manquer l'accord, exigeait que l'ancienne cloche qui portait le nom du cardinal Mazarin et

(1) Aujourd'hui surtout que tous les évêques de France, d'accord en cela avec le gouvernement, ont fait un devoir à tous les curés de ne rien omettre, comme aussi de n'entreprendre aucune restauration, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation.

d'Hortense Mancini, sa nièce, fut fondue avec les nouvelles. Mais la commune tint bon ; elle a fait en cela preuve de bon goût et a donné un bel exemple qui ne sera pas perdu. Honneur à la municipalité de Rosoy qui a si bien compris le culte des souvenirs !

M. l'abbé Poquet entretient la société sur les monuments gaulois proprement dits. Les pierres druidiques en général, les menhir, les cromlecks, les pierres tournantes, les dolmens, les allées couvertes seront l'objet de cette troisième conférence. M. l'abbé Poquet signale les pierres du Soissonnais qui peuvent appartenir à l'un de ces divers monuments.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

On disait que les siècles passés ne nous ont légué ces singuliers monuments que pour exercer la sagacité des archéologues modernes.

BATISS *Hist monum*, p 316.

Dans notre dernière conférence, Messieurs, j'ai essayé d'esquisser à grands traits l'histoire du Soissonnais durant la période gauloise. Je ne me flatte pas d'avoir dissipé toutes les ténèbres qui règnent sur cette époque malheureusement inconnue. Ce n'était pas, du reste, la tâche que j'avais à remplir auprès de vous. Je crois cependant en avoir dit assez pour abrégé bien des discussions qu'on pourrait éterniser sans résultat sérieux, et vous mettre sur la voie des recherches les plus intéressantes pour la Société. Je n'ajouterai donc rien aux considérations que j'ai eu l'honneur de vous présenter. J'ai grande hâte d'aborder l'étude des monuments gaulois qui couvrent encore notre sol.

Le Soissonnais n'a pas encore été assez exploré sous le rapport des antiquités, pour connaître ceux de ses monuments qui ont survécu à ce mouvement perpétuel de générations qui se succèdent en détruisant les ouvrages de ceux qui les ont précédés. Mais Soissons, comme tous les pays de la France, a aussi ses traditions fabuleuses. « Ici, » ce sont ces puissances invisibles, ces femmes mystérieuses, qui, sous le nom de fées, exercent un si merveilleux empire; là, une vénération attachée aux montagnes, » aux arbres, aux sources, aux rochers. Ces croyances » se sont perpétuées de siècle en siècle, et de nos jours » on peut encore en retrouver les traces dont l'étude est » pleine d'attraits (1). »

PIERRES DRUIDIQUES.

Parmi ces objets d'une adoration vague et mystérieuse dont il nous reste encore de nombreux symboles, mais dont la véritable signification nous échappe, ce sont les pierres qui ont toujours obtenu la plus grande vénération. On trouve au midi comme au nord de l'Europe, chez les peuples du levant comme chez ceux du couchant, un

(1) *Inst.* p. 8. Plusieurs théogonies regardaient les pierres comme les ossements de la terre et une des parties constitutives de l'homme. Les Phéniciens, les Indiens, les Arcadiens, les Natchez, les Romains, les Mahométans, les Arabes, les Lapons, les Gnostiques, les divinisaient. Les Hébreux eux-mêmes avaient du penchant pour le culte des pierres et pour les pratiques superstitieuses qui s'y rattachaient, puisque Moïse leur défendait de les adorer. *Non inignem lapidem ponetis in terra vestra ut adoretis eum Levit. Ch. 26, v. 1.* Le christianisme, en réduisant en poudre les dieux imposés par la Grèce et l'Italie, avait été forcé de transiger avec les croyances indigènes, et plus tard les conciles d'Arles, en 452, nous apprennent qu'on allumait encore des flambeaux et qu'on révérait des arbres, des pierres et des fontaines; et le concile de Tours, en 567, enjoignait aux pasteurs de chasser de l'église tous ceux qu'ils verraient faire, devant certaines pierres, des choses qui n'ont pas de rapport aux cérémonies de l'Eglise; il était ordonné de les enfouir. Ces observations de la gentilité étaient encore en usage au ix^e siècle, puisque l'empereur Charlemagne, dans un Capitulaire, oblige de faire disparaître de son champ, les simulacres qui y ont été dressés, et on devait s'opposer aux superstitions, comme d'allumer des chandelles devant des pierres ou des fontaines, sous peine d'être regardé comme sacrilège. La vénération dont certaines pierres ont été longtemps l'objet, n'est pas entièrement perdue; nous connaissons tous des fontaines et des pierres qui donnent lieu à des pratiques assez bizarres. *BAT., t. 61.*

vaste système de monuments en pierres, qui, sans offrir aucune des conditions de l'art, présentent cependant entre eux assez de similitude pour faire connaître qu'une même pensée présidait à leur exécution.

MENHIR (1).

Un des monuments druidiques les plus simples, qu'on rencontre le plus fréquemment, est le menhir ou peulvan, espèce de longue pierre debout, isolée, implantée verticalement comme une borne. Ces grossiers monolithes sont ordinairement désignés sous le nom de *Pierre-fichade*, *Pierre-fiche*, *Pierre-fille*, *Pierre-fonte*, *Pierre-fixée*, *haute borne*, *Pierre-latte*, *Pierre-lait*, *Pierre-droite*, *Pierre-debout*, *paavés des géants* (2), *palet de Gargantua* (3), *la chaise au diable*.

La forme et la hauteur des menhirs varie depuis 4 mètre jusqu'à 7 et quelquefois par une disposition bizarre et inexplicable; la partie la plus volumineuse est en haut tandis que la moins grosse est en bas (Voir planche 1, n° 1) (4).

La destination de ces pierres levées est fort incertaine encore. Sont-ce des pyramides élevées sur les dépouilles mortelles des Gaulois (5); des idoles à peine dégrossies; des pierres limitantes en l'honneur du dieu Marck; des trophées pour perpétuer la mémoire des événements historiques? Ces trois sentiments peuvent trouver des défenseurs parmi les érudits, parce qu'ils ont pu, dans certains

(1) Du celtique *men* ou *maen*, pierre; *hir*, longue.

(2) Pierres longues en certain nombre et rangées sans ordre apparent.

(3) *Menhir*, pierre isolée, ovale ou ronde et polie comme les cailloux que roulent les torrents et les flots de la mer. *Hist. mon.* p. 512.

(4) Dulaure, *Mém. des antig. de France*, dit les avoir trouvés indiqués dans les chartes des XI^e et XII^e siècles sous le nom de *petra erecta*, de *saxum erectum terminus antiquus*. La *haute-borne*, dans le département de la Haute-Marne, viendrait à l'appui de ce fait. Alors elles peuvent guider dans l'étude des divisions positives de la topographie antérieure à la conquête romaine.

(5) Outre que le respect des Gaulois pour les morts autorise ce sentiment, on a souvent trouvé des ossements humains enterrés près de ces pierres.

cas, avoir un caractère tout à la fois religieux, civil et militaire.

Il y avait autrefois plusieurs pierres remarquables dans le Soissonnais, dont quelques-unes ont pu être rangées dans cette classe de monuments. On parle des pierres d'Ambleny, de Bucy-le-Long, de Chaudun. Les chroniqueurs Cabaret et Rousseau Desfontaines signalent, dans Soissons même, un énorme grès en forme de table qui fut brisé comme inutile, lors des premiers évènements de la révolution de 1789. Son volume était tel, dit le docteur Godelle (†), que les débris produisirent 400 pavés. « On

(1) Notice sur le dolmen de Vauxresis. Le grès de Soissons, comme les autres pierres dont nous venons de parler, avaient reçu dans le moyen-âge des destinations, tantôt d'utilité publique, et tantôt de plaisir et de coutumes bizarres, dont ils avaient emprunté leurs dénominations non moins bizarres. Ainsi la pierre de Bucy portait le nom de *Pierre de la mariée* : le premier jour de ses noces, la mariée glissait dessus, assise sur un sabot. de là sans doute ce proverbe vaillamment en parlant d'une fille qui avait commis une faute, *elle a cassé son sabot*, c'est-à-dire elle n'aura pas les honneurs du sabot; elle ne se mariera pas. Il y avait à Neuilly-Saint-Front une cérémonie sur laquelle on n'a pu établir que des conjectures, mais qui avait aussi une origine probablement payenne.

De temps immémorial, les époux se rendaient, accompagnés de leurs proches et de leurs amis, à un kilomètre de Neuilly, dans un lieu connu jadis sous le nom de *Désert* et depuis sous celui de l'Hermitage ou chapelle Saint-Front; là, se trouve un grès de forme presque cylindrique, d'environ 4 mètres 50 cent. de diamètre, dont la face supérieure présente deux sillons d'inégale profondeur, sur 45 centimètres environ de longueur; arrivés à la chapelle, les époux s'agenouillaient devant le grès pour boire le vin qui leur était versé dans chacun des sillons. *Statistique de l'Aisne*, p. 476. Il y avait à Nogent-l'Artaud un usage un peu différent, établi sans doute dans le cours du moyen-âge: on obligeait les époux de se concher à terre pour embrasser la statue d'Artaud, fils d'un seigneur de Nogent, chancelier de l'église de Troyes. Pour retrancher ces inconvenantes cérémonies, les curés avaient fini par enterrer sous le dallage la statue d'Artaud qui vient d'être retrouvée. La pierre de Juvigny servait au seigneur du lieu pour la distribution du sel. La pierre de Chavigny, celle de Saint-Christophe, servaient en dernier lieu aux plaids généraux. La pierre noble ou noble de Vauxresis, comme portent les anciens titres, est un grès de 2 mètres de longueur sur un et demi de largeur et sur 25 centimètres d'épaisseur, qui était placé non loin de l'église, sur la voie publique; c'est à cette pierre que les seigneurs étaient leurs vassaux, quo se tenaient les assises; c'est à peu de distance de cette pierre que s'exécutaient les sentences rendues devant elle. Cette pierre, qui avait été déplacée pour être employée à la construction d'un pont, a dû être rétablie dans sa place primitive, d'après le vœu exprimé par M. Desmousseaux de Givré, alors préfet de l'Aisne, et sur le désir des habitants. Il y avait, également à Aoy, la pierre trouée, mais elle a été détruite par un acte de vandalisme qui a failli donner lieu à un procès; le mécontentement fut extrême dans la commune, et ce ne fut pas sans raison, puisque c'était peut-être le seul monument de cette forme qui existât encore dans l'arrondissement. Cette pierre marquait les limites des territoires de Serches et d'Aoy; elle fut toujours respectée sous la sauvegarde

» cite encore les pierres de Juvigny, de Vauxresis, de
» Chavigny, de Sacy-saint-Christophe, d'Acy. » L'historien
du Valois a signalé plusieurs de ces monuments entre le
village de Rhuis et Verberie « Assez près de la rive méridionale
» de l'Oise, dans une terre forte et sans aucune
» trace d'anciens bâtiments ni de débris, on aperçoit
» trois masses d'un grès brut; la plus grande est plantée
» droite, elle a 9 pieds de haut, sans compter sa base
» enterrée de 4 à 5 pieds, sa largeur est de 7 pieds dans
» le milieu, son épaisseur d'environ 48 pouces; à cinquante pas
» à l'ouest, une autre pierre de 5 pieds de large sur 8 de haut sans la base;
» elle penche de moitié vers le midi; deux autres pierres paraissent encore plus
» avant, dont une ne s'élève que de trois pieds, l'autre ne montre qu'une tête brute
» qui sort à peine de terre, les deux premières sont émaillées d'une prodigieuse
» quantité de petits brillants, qui semblent autant de diamants; on tient qu'il y a
» près de ces pierres des tombeaux où sont renfermés de grands corps. » Hist., p. 9 (1).

A Courmont, au-dessus de Fère-en-Tardenois, près de la source de l'Oureq, on voyait aussi autrefois une de ces pierres qui semblait, dit-on, porter l'empreinte d'une patte d'ours. Le peuple conservait une sorte de vénération pour cet obélisque, et, comme les habitants d'Acy, il intenta un procès à celui qui l'avait fait enlever pour la pla-

de son titre de *borne*, titre que nos lois regardent comme sacré; mais, il y a quelques années, le propriétaire du terrain s'avisa de la déplacer parce qu'elle gênait la culture de son champ, puis de la briser; il n'en reste plus qu'un tronçon informe, enfoncé à fleur de terre. « Ce n'est plus le meuhir debout, ajoute M. Godelle, percé par son centre d'un trou dans lequel la jeune fille venait passer sa tête, dans lequel la jeune mère passait le corps de son enfant. Cette coutume était abolie depuis longtemps, mais on y conduisait encore les animaux atteints de tranchées, on leur en faisait faire le tour et pendant ce temps le mal s'apaisait. » On voulait forcer l'auteur du délit à rétablir la borne, mais rétablir une pierre druidique avec son caractère sacré et ses vertus divines, c'est chose impossible. (Voir la note déjà citée.)

(1) Il n'en reste plus qu'une seule aujourd'hui, au lieu dit les Fortes Terres, Not. archéol. sur le département de l'Oise, 1837 Cambry, t. 2, p. 133

et dans l'encoignure d'un bâtiment. A Mont-saint-Pierre, on montre la pierre qui bavarde, sur la butte de Brayes; derrière la ferme de la Perrière, sur un promontoire qui surplombe dans la vallée de Crouy, on voit encore aujourd'hui, et probablement d'origine druidique, une pierre assez curieuse, ayant 42 mètres de hauteur sur 6 de largeur. Son énorme volume, composé de 4 à 5 bancs de calcaire très dur, semble se détacher de sa base crénelée de fissures verticales, occasionnées sans doute par le poids de cette masse sans cesse menaçante.

CROMLECK (1).

On désigne sous le nom de cromleck des blocs de pierres brutes plus ou moins volumineuses, implantés comme les menhirs ou simplement posés sur le sol; ces pierres, de formes très irrégulières, généralement peu élevées, sont alignées comme des arbres en cercle, en quinconce, en spirale; de là vient qu'on les appelle *alignements*, *allées non couvertes*, *enceintes druidiques*, *pierres cerclées*, *pierres groupées*. Quelques-uns de ces cromlecks, de forme variée, plus ordinairement sur un plan elliptique, sont entourés de fossés. Plusieurs sont accompagnés de dolmens, et les pierres de clôture présentent quelquefois à leur sommet des mortaises destinées à recevoir des architraves. Quelques antiquaires prétendent que le nombre des pierres est sacré, qu'il n'y en a pas moins de douze et que les différents nombres de 12, 30 ou 60 coïncident avec ceux des dieux. (BATAILLER, p. 163).

Ce singulier monument a suscité un grand nombre de conjectures sur sa destination; les uns ont pensé qu'il fallait y voir un vaste cimetière gaulois ou des sépultures de familles; d'autres, un trophée élevé sur un champ de

(1) *Crom*, coube, *leck*, pierre.

bataille à la mémoire des guerriers morts courageusement les armes à la main ; d'autres, que cet assemblage donnait l'aspect d'un temple n'ayant d'autre voûte que celle du ciel. Cette opinion (1) est assez conforme aux idées des Gaulois qui ne voulaient pas enfermer la divinité dans des murailles : la présence des dolmens et d'autres pierres qui paraissent avoir servi d'autels au centre de plusieurs enceintes fortifient les faits, et les traditions donnent quelque poids à cette interprétation.

On croit aussi avec quelque fondement que les cromlecks n'avaient pas exclusivement une destination religieuse et que, dans les grandes circonstances, ils pouvaient servir pour les assemblées de la nation, soit pour délibérer sur les intérêts publics, soit pour les élections, soit pour les inaugurations, soit encore pour rendre solennellement la justice (2). Il existe encore des enceintes formées par de petits remparts en terre mêlée de cailloux ; il faut prendre garde de ne pas les confondre avec des camps romains dont ils n'ont pas les proportions.

Ces monuments sont fort rares, ils sont ordinairement situés sur des éminences, dans des lieux éloignés de toute habitation et environnés de bois. Un des plus connus et des plus célèbres est celui de Karnac, dans le Morbihan. Les alignements de Karnac, dit M. de Fréminville, sont situés dans une vaste lande ; ils consistent en plus de douze cents pierres brutes sur onze files parallèles ; quelques-unes de ces pierres ont 20 pieds de haut. C'est que la

(1) Guibert de Nogent, liv. 2, ch. 4, raconte que l'on creusa dans la plaine de Coucy pour y bâtir le monastère de Nogent, et qu'on y trouva des sépultures rangées *in modum chorulæ*, rangées en chœur ou ronde de danse, autour d'un cercueil principal, et qu'il y avait en ce lieu un ancien temple consacré à la Vierge qui devait enfanter. 2, Caumont, *Cours d'ant.*, p. 103.

(2) La coutume de rendre la justice dans les enceintes en pierres, était commune dans le nord jusqu'en 1556 ; chaque membre se tenait debout ou s'asseyait sur chaque pierre ; celui qui présidait occupait la pierre centrale, les petites pierres placées entre les plus grandes et qui rendaient la clôture plus compacte, pouvaient servir de piédestaux.

plupart sont plantées la tête en bas, cette particularité paraît intentionnelle de la part de ceux qui les ont érigées; mais il est impossible de deviner quelle fut cette intention. On est frappé d'étonnement lorsqu'on aperçoit, pour la première fois, la plaine de Karnac avec ses bruyères sauvages, son horizon bordé de bois de sapins et surtout avec cette phalange de pierres, surprenante armée de rochers informes. Le nombre de ces pierres, leurs formes bizarres, l'élévation de leurs pointes grises, allongées et mousseuses qui se dessinent d'une manière tranchante sur la noire bruyère dont la plaine est couverte. Enfin, la silencieuse solitude qui les environne, tout frappe, tout étonne l'imagination, tout pénètre dans l'âme d'une vénération mélancolique pour ces antiques témoins des événements qui signalèrent des siècles si reculés. D'un peu loin, ces pierres plantées debout apparaissent au voyageur comme l'assemblage informe des ruines d'une ville; mais lorsqu'en s'approchant on remarque la disposition régulière de leurs masses brutes, elles perdent cette apparence pour prendre celle d'une cohorte de géants pétrifiés. (Planche 4, n° 3.) Le cromleck d'Avebury (Pl. 4, n° 4), que le peuple appelle chaîne ou danse des géants, est attribué au fameux enchanteur Merlin; ce monument est composé de deux rangées circulaires et de deux enceintes elliptiques. La rangée extérieure était formée par trente lichavens figurant une balustrade; le deuxième cercle comptait 29 pierres; le troisième comme le premier était formé de trilithes, et le quatrième de vingt peulvants. (BARRIS., *Hist. Mon.*, p. 315.)

PIERRES TOURNANTES.

Les pierres tournantes (4) sont formées par deux énor-

(4) Les pierres tournantes s'appellent encore *pierres branlantes*, *pierres croûlantes*, *pierres roulantes* ou *roulées*, *pierres qui dansent*, *pierres fol-*

mes blocs de rocher dont l'une est superposée à l'autre ; elles n'ont, pour ainsi dire, qu'un point de soutien, et elles sont tellement placées en équilibre sur leurs bases qu'elles peuvent recevoir un mouvement d'oscillation plus ou moins prolongé. Elles tournent ordinairement sur un pivot. Ces pierres sont très anciennes. Pline (liv. 2, sect. 98), et Ptolémée (liv. 3, ch. 3), font mention de pierres énormes que l'on mettait facilement en mouvement, mais qu'aucune force ne pouvait déplacer. On croit que la position de ces pierres était naturelle, quoiqu'il soit possible que souvent l'art ait diminué la base sur laquelle elles reposent, afin de les rendre susceptibles d'être facilement bercées. Il y en a eu qui avaient jusqu'à 100 pieds cubes (1).

On n'a jamais pu expliquer d'une manière satisfaisante la destination de ce bizarre monument. On ne sait si on se servait de ce mouvement oscillatoire pour connaître la volonté divine et la transmettre, ou si c'étaient des pierres probatoires dont on faisait usage pour prouver la culpabilité des accusés, ou simplement des idoles (2) (N^{os} 5 et 6).

Nous ne connaissons aucun monument de ce genre dans notre département ; les anciennes pierres branlantes, ainsi que les cromlecks du Soissonnais, auront sans doute été détruits de bonne heure par les Romains et plus tard par les chrétiens (3).

DOLMEN.

Vous le voyez, Messieurs, on est fort embarrassé pour

les pierres qui vivent, pierres retournées, pierres transportées. Il y a encore d'autres pierres singulières, de forme bizarre, ordinairement isolées, et dont quelques-unes paraissent avoir été grossièrement façonnées ; elles sont orbiculaires et carrées, et reposent sur une base fort étroite sans être mobile. Quelques-unes ont la forme d'un cône renversé, muni de renflements et portées sur une base étroite comme un vase sur son pédicule.

(1) Caumont, t. 4, p. 74.

(2) Cambry les regarde comme les emblèmes du monde suspendu dans l'espace.

(3) C'est probablement ce que nous ignorons toujours. On dit qu'il y avait un monument de ce genre sur la butte de Moulinchaix, près de Laou.

déterminer l'usage de ces monuments, malgré certains caractères identiques, qui donneraient à penser qu'ils ont dû être consacrés à des cérémonies religieuses. Mais il en est d'autres beaucoup plus nombreux, parce que l'usage en était sans doute plus commun et plus général, dont la destination est bien connue : ce sont les dolmens. C'est-à-dire une table de pierre brute plus ou moins large, plus ou moins régulière, formée d'une masse plate, portée horizontalement par plusieurs roches verticales. On distingue trois sortes de dolmen : le dolmen simple que les antiquaires ont confondu avec le trilithe (1) (Pl. n° 7). Le dolmen imparfait, dont la table repose par une de ses extrémités sur le sol, tandis que l'autre extrémité est soutenue sur des piliers verticaux (Pl. n° 8.) (2).

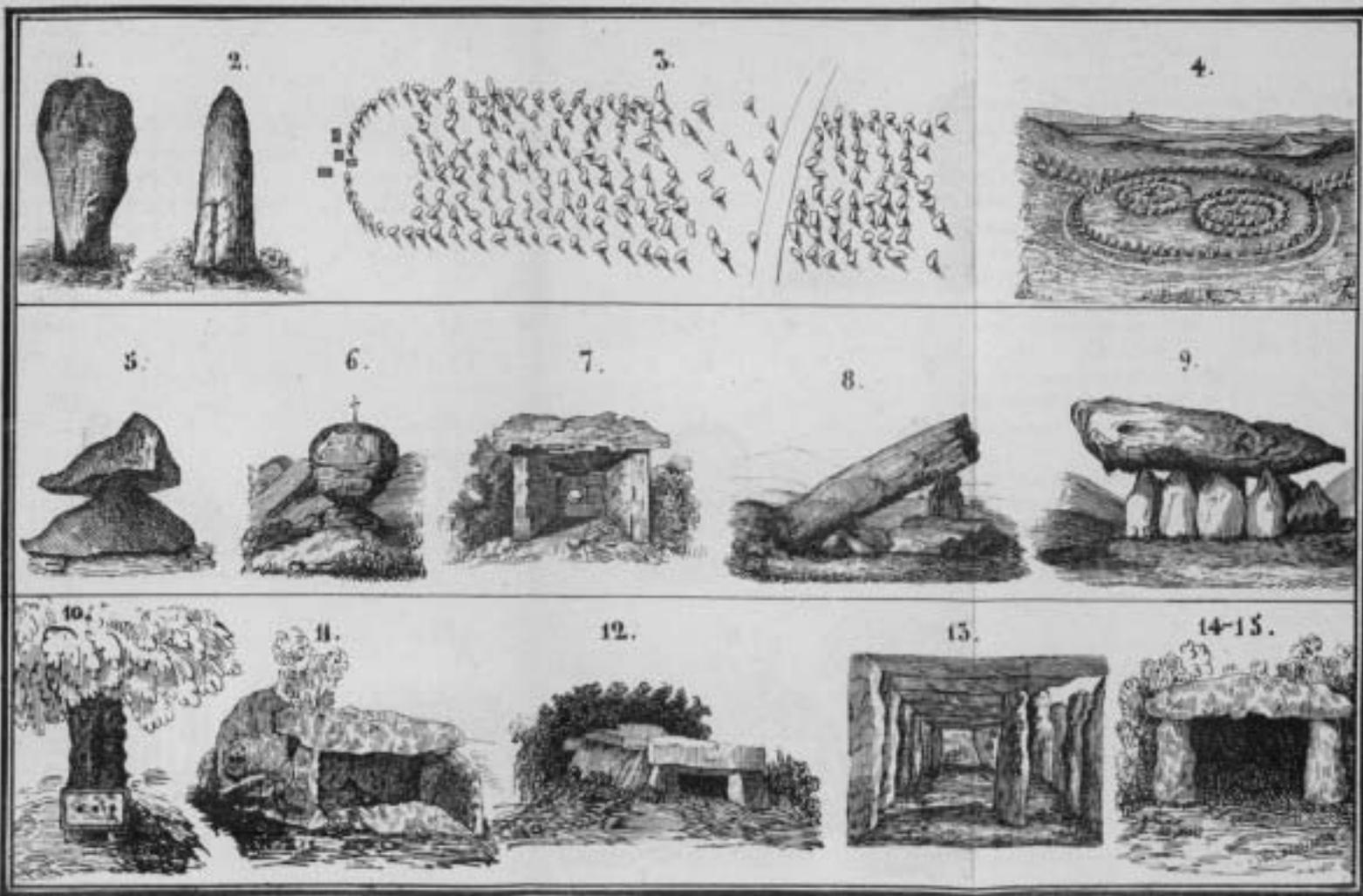
Le dolmen est compliqué, lorsque les pierres des poutres sont plus nombreuses; quoiqu'elles ne touchent pas toujours la table, elles forment une sorte de mur de clôture (N° 9).

La dimension des dolmens est très-variable, et pourtant leur forme affecte toujours la configuration d'un carré long; la table est quelquefois percée d'un ou plusieurs trous, et leur superficie, tantôt inclinée, tantôt horizontale, offre une pente ou des rainures en forme de rigoles peu profondes, et qui se dirigent vers les points perforés ou vers les extrémités.

Ces rigoles, creusées dans la pierre, ont fait croire généralement que ces dolmens étaient les autels gaulois, et qu'en se plaçant dessous on pouvait être arrosé par le

(1) Le dolmen simple est toujours composé de trois pierres, deux sont portées verticalement à peu de distance, et supportent une troisième pierre placée horizontalement comme une architrave; on croit que c'était une espèce d'autel d'oblation, ou plutôt des portes rustiques que l'on rencontre assez ordinairement dans les grands monuments gaulois, comme les alignements, les cromlechs. Ce monument ressemble beaucoup à une imposte dont il a souvent l'élevation et l'usage.

(2) Il est évident que cette position peut être le résultat d'une intention ou d'un accident arrivé à un dolmen complet.



sang des victimes et recevoir ainsi un baptême de sang. Quelques antiquaires cependant n'ont voulu y voir que des autels funèbres ou des pierres tombales; parce que, dans plusieurs circonstances, on a trouvé des ossements humains à une profondeur de trois ou quatre pieds, avec divers instruments de fabrique gauloise (1).

Les dolmens sont tantôt isolés, tantôt réunis; on les rencontre dans les landes, dans les bois, sur des éminences naturelles, sur des tertres artificiels, quelquefois dans des lieux bas et marécageux.

On parle de plusieurs dolmens dans le Soissonnais; M. Robert, ancien curé d'Arcy, cite ceux du Mont-Dion (2), de la butte de Housse, d'Azy-Bonneil, canton de Château-Thierry.

(1) Cette opinion nous paraît assez fondée, car nous avons quelque peine à croire, avec M. Bourassé (p. 46 *Archéol. chrét.*), que ce soit toujours des victimes, des prêtres, des personnes de distinction qui ont été inhumés sous ces autels, et nous pensons que les couteaux en bronze et en silex, et les autres armes qu'on rencontre dans ces fouilles, doivent être considérés comme des armes de guerriers et non comme des instruments de sacrifices.

(2) « A la distance de moins d'une portée de fusil du cimetière d'Arcy-Sainte-Restitude, vers Cramailles, on voit, dans le bois, une éminence qu'on gravit à ple de plusieurs côtés. Là, sur une place circulaire de 70 pieds de diamètre non plantée de bois, on se trouve en présence d'un dolmen un peu incliné vers le levant; il a onze pieds de long, cinq pieds de haut et trois pieds d'épaisseur. 450 pas au-dessus, se trouve un autre dolmen circulaire beaucoup plus large que le premier. Cet énorme grès, déjà attaqué plusieurs fois, a encore à sa face, au midi, 42 pieds de long sur 4 de haut. Il regne de ce côté un bord saillant arrondi par le haut en forme de moulure d'un pied de large sur une gorge de même dimension. La face, au levant, est moins plongée en terre, mais les deux autres sont enfoncées dans le sol et recouvertes de pelouse. A côté gisent des tronçons de grès, on distingue encore sur l'un d'eux comme deux rigoles qui, de la plate-forme, partent du même point et vont aboutir au bord le plus penché. La superficie a 7 pieds carrés; elle couvre une niche placée à sa gauche. A côté est une cavité creusée en cône large et profonde de 6 pouces; puis un trou profond et large de 2 pouces avec une ouverture qui présente comme une gaine. » Sans partager le sentiment de M. Robert, qui nous paraît avoir ressuscité beaucoup trop d'antiquités gauloises autour de son village d'Arcy, nous ne trouvons rien d'in vraisemblable dans l'existence vraie ou prétendue de ces dolmens du Mont-Dion, *Mont du jour et de la lumière*. Et s'il est avéré, comme il le dit, que les habitants du pays croient encore au sabbat qui avait lieu à ces pierres, n'en faudrait pas davantage pour y trouver les traces d'une tradition gauloise.

M. Robert parle encore d'un autre grès sur la butte de Housse; il paraît comme arrêté dans sa projection par d'autres grès poussés devant lui. Il a 48 pieds de superficie et 4 rigoles en regard. Cette pierre paraît avoir été précipitée de la butte sur laquelle elle était jadis. Il ajoute qu'il n'y a pas de monument gaulois plus certain. Il y a trouvé des poteries grises fines, très-cuites et résonnant comme la faïence.

D'après les renseignements que j'ai pris sur ce dernier, c'était tout simplement un grès d'environ 1 mètre 30 centimètres de long sur 1 mètre de large, d'une épaisseur de 60 centimètres. Les angles étaient un peu obtus et sa surface portait l'empreinte d'une rigole de 3 centimètres de profondeur sur une égale largeur; on remarquait aussi, dans l'intérieur, trois cavités dont deux de forme ronde, et celle du milieu en losange. Cette pierre était assise sur deux autres pierres plates de même nature, sans aucun caractère particulier; elle reposa longtemps sur un gros orme creux dont la plantation remontait au règne d'Henry IV. Tous deux ont disparu depuis quelques années; l'un est réduit en cendre et l'autre est enterré sous la route départementale de Château-Thierry à Charly, vis-à-vis l'église. Il n'est guère possible de savoir si cette pierre a été employée à quelque usage religieux ou purement industriel, comme on serait tenté de le croire (N^o 40).

Le dolmen le plus remarquable, le mieux conservé dans le Soissonnais, paraît être celui de Vauxrezis signalé par le docteur Godelle, et dont M. de Laprairie a fait une description très complète (1) (N^o 41).

Ce monument, qu'on désigne dans le pays sous le nom de Pierre-Laye (2), est situé au nord du village de Vauxrezis, vers Chavigny, à 44 mètres de la chaussée romaine qui allait de Soissons en Angleterre par Boulogne.

(1) Les fouilles que M. le conseiller de Vuillefroy, qui en est le propriétaire et le conservateur éclairé, a bien voulu faire exécuter pour dégager ce dolmen de la terre et des pierres qui l'encombraient, ont permis à M. de Laprairie d'étudier de plus près ce curieux monument et de rectifier ce que les données du docteur Godelle pouvaient avoir de hasardé.

(2) *Laya* en langue celtique signifie route dans une forêt, pierre de la route, ou de *Laos*, pierre populaire; les habitants prononcent *lé* et pensent que c'est le tombeau d'un homme puissant qui portait le nom de *Lé*. Cette tradition n'est pas à désigner, et les 18 ou 20 têtes qu'on y a découvertes en 1843 pourraient bien indiquer la tombe d'autant de braves morts pour la défense de leur patrie. La postérité reconnaissante aura roulé sur leurs débris les quelques pierres sauvages que nous y rencontrons. Heiser (*Antiq. sept. celtiq.* 1720), parle de l'usage où les peuples du nord de l'Europe étaient de couvrir le lieu de la sépulture de leurs notables d'un amas de pierres brutes d'une grosseur immense dont les unes paraissent en supporter d'autres

« Le dolmen de Vauxrezis se compose d'une grande pierre plate, posée horizontalement sur sept autres pierres de champ, savoir : deux dans le fond, adossées au sol et faisant face à l'est, une à droite au midi, deux à gauche au nord, et deux en avant, mais ne formant que les deux cinquièmes de l'ouverture. On voit que le dessous de table forme une espèce de chambre fermée complètement de trois côtés et seulement en partie du quatrième; sa superficie est de six mètres carrés.

» La pierre supérieure ne couvre plus entièrement l'espace compris entre les pierres placées de champ; un énorme fragment, qui se trouve maintenant en travers de l'ouverture, ainsi qu'un autre morceau tombé à gauche, semblent en avoir été détachés dans un moment où l'on aura cherché à détruire le monument, soit parce qu'il s'y rattachait d'anciennes superstitions, soit tout simplement parce qu'il gênait la culture du champ.

» Sa forme actuelle est celle d'un quadrilatère irrégulier ayant 3 mètres 30 centimètres du côté de l'ouest, 4 mètres du côté de l'est, 2 mètres du côté du nord et 70 centimètres du côté du midi; son épaisseur est de 60 centimètres environ. Lorsqu'elle a été placée, elle devait présenter l'aspect d'un parallélogramme à peu près régulier; elle ne paraît pas avoir été taillée; elle porte seulement quelques traces de coins qui ont dû servir à l'extraire du banc dont elle faisait partie. Plusieurs trous la traversent, mais leur forme et leur direction doivent les faire supposer plutôt naturels que faits exprès de main d'homme.

» Une carrière de pierre dure, à fleur du sol et absolument semblable à celles qui composent le dolmen, existe à 200 mètres de distance; il n'est pas douteux qu'elles en aient été tirées.....

» L'intérieur du monument était presque entièrement rempli de terre et de pierres; la terre semblait provenir,

au moins en partie, de l'écoulement des eaux supérieures, et les pierres avaient sans doute été apportées la par les hommes qui cultivaient le champ dans lequel il se trouve pour en débarrasser leur terre. A 4 mètres 50 centimètres du dessous de la table, et environ à 70 centimètres plus bas que le niveau du sol extérieur, on a rencontré un dallage grossier en pierres plates, et sur ce dallage reposaient 18 à 20 cadavres ; la plupart des crânes et des os des jambes étaient bien conservés, rien n'avait été soumis à l'action du feu. »

« Quoique ces ossements aient paru à toutes les personnes présentes, jetés là comme en désordre, on hésite à affirmer positivement qu'il n'y ait pas eu un arrangement régulier, si l'on observe que vingt corps, réunis sur un espace de six mètres carrés, doivent être bien serrés les uns contre les autres, et si on se rappelle que les Gaulois, en enterrant les morts, leur repliaient quelquefois les jambes sur le corps. »

La présence d'un aussi grand nombre d'ossements, dans l'intérieur du dolmen, l'absence, au contraire, complète de tout fragment d'armure, de hachette, en silex ou en bronze, et quelques circonstances particulières, font croire à M. de Laprairie que le monument de Vauxrezis est réellement un dolmen ; c'est-à-dire un autel d'oblation sur lequel on aurait immolé des victimes en l'honneur des morts qu'ils recouvraient.

ALLÉES COUVERTES OU GROTTES AUX FÉES.

On donne le nom d'*allées couvertes*, de *roches aux fées*, de *coffres de pierres*, *palais des géants de Gargantua*, *palais du diable* (1), à de longues suites parallèles de pierres brutes, plantées verticalement sur deux lignes, et portant une plate-forme de rochers posés en travers, les uns contre les

(1) On les appelle encore *tables des fées* et *tables du diable*, *tables de César*

autres, de manière à former un plan horizontal. Ces galeries, grossièrement ajustées, offrent beaucoup de ressemblance avec les dolmens dont ils présentent le principe de construction plus développé dans leur longueur, et ils n'en diffèrent que par des mesures plus considérables.

Ces allées ne présentent pas toujours une largeur égale; elles s'évasent quelquefois à l'une de leurs extrémités et se terminent par un appartement grossièrement arrondi ou carré; des quartiers de rochers, placés à l'intérieur, servent de cloison et les divisent en plusieurs compartiments.

Les deux plus beaux monuments de ce genre qui existent en France, sont peut-être la roche aux fées d'Essé, à 28 kilomètres de Rennes, et celle de Bagneux, à la porte de Saumur. (N^{os} 42, 43.) La première a 48 mètres de long et se divise intérieurement en deux parties d'inégale longueur; chaque partie se partage en plusieurs cellules ou alvéoles. On y entre par une ouverture en forme de porte. — La seconde est encore plus colossale; elle a 20 mètres de longueur sur 7 mètres de large, sa hauteur est de 3 mètres; quatre énormes morceaux de grès posés sur le champ, à la suite les uns des autres, forment chacun des deux côtés. L'imagination, effrayée à la vue de tels monuments, se demande comment des peuples, dans l'enfance de la civilisation, ont pu remuer des masses si énormes.

Il y a beaucoup de pierres, Messieurs, dans l'ancien Soissonnais, qui conservent encore le nom de pierres de grottes ou de cavernes aux fées, de hottes du diable, de butte de Gargantua. Vous en trouverez dans les bois de Marigny-en-Orxois, de Connigis; à Blesme, à Fossoy, à Monfaucon, canton de Charly, dans les landes de Coincy, à Banrue, à Berny-Rivière, dans les forêts de Compiègne et Villers-Cotterêts. (N^{os} 44, 45.) On ne connaît pas la destination de ces monuments, et voilà sans doute pourquoi on a émis à leur sujet les mêmes opinions que sur les dolmens. — Qu'il nous suffise de savoir que les grottes aux fées, comme

la plupart des autres pierres druidiques, sont encore de nos jours un objet de superstition pour le peuple des campagnes; de grands trésors sont enfouis dans leur enceinte (1). Dans le silence des nuits, on entend même des bruits étranges, comme des pièces d'or qui sonnent sur la pierre, mais des fantômes, des spectres, des fées veillent à leur conservation.

M. de Laprairie demande la permission de lire un petit travail qu'il a rédigé sur les vitraux de la cathédrale de Soissons. M. de Laprairie a une rare prédilection pour cette basilique dont il est fabricant. A ce titre, il lui appartient plus qu'à tout autre de nous faire connaître toutes les parties les plus remarquables de ce curieux édifice. Il commence aujourd'hui par donner l'explication des médaillons qui composent la rosace du transept nord. Ce sujet ne peut manquer d'intéresser non-seulement les archéologues, mais encore les fidèles, habitués à passer devant nos magnifiques verrières, sans se douter que là, sont représentés et peints, les mystères les plus consolants et les plus terribles de la religion; c'est-à-dire ce qui fait la force et la vertu du chrétien sur la terre.

Quelques années n'ont pas suffi pour élever nos magnifiques cathédrales; un siècle, plusieurs siècles même, séparent presque toujours une partie d'une autre partie du même édifice. Il en a été ainsi pour la cathédrale de Soissons. Une pierre, regardée généralement comme authentique, constate que les chanoines firent leur première entrée dans le chœur en l'année 1212. Ce croisillon du nord, au contraire, ne fut construit que beaucoup plus tard, vers

(1) L'idée de semblables trésors existe encore dans le canton de Vic-sur-Aisne; on répète depuis le XII^e siècle jusqu'à nos jours: *entre Vaux et Berny, sont les trésors du roi Henri*. Voir ce qui donna lieu à ces espèces de proverbes. Hist. du Valois, t. I, p. 362.

la fin du xiv^e siècle. La différence de style est sensible dans la rose et les fenêtres qui s'ouvrent sur le pignon. Aussi les vitraux qui les garnissent, quoique très beaux, n'ont déjà plus cette force de ton, cette teinte sévère et mystérieuse, cet éclat *concentré* des verrières du xiii^e siècle ; la couleur du peintre comme la foi du fidèle s'est un peu affaiblie.

Après tout, cette rose est d'un charmant effet et la composition m'a paru mériter d'être décrite. Elle consiste en un médaillon central et en douze autres médaillons placés entre les meneaux en pierre qui partent du milieu pour aboutir à la circonférence. La position actuelle d'une grande partie de ces médaillons me fait croire que, pour suivre la pensée du compositeur, il faut commencer par en haut et descendre jusqu'en bas.

Premier médaillon. — L'Annonciation. La sainte Vierge, à genoux devant un prie-dieu, écoute l'ange qui lui annonce sa maternité divine.

Second médaillon. — La Visitation. La sainte Vierge et sainte Elisabeth debout ; près d'elles une espèce de grille dorée qui figure peut-être une porte de maison.

Troisième médaillon. — La Nativité. La sainte Vierge couchée, près du lit, saint Joseph debout. Une tête d'âne, figure du peuple juif et une tête de bœuf, figure des nations, s'aperçoivent au-dessus des deux principaux personnages ; mais le peintre, qui a choisi sans doute le moment qui a précédé immédiatement la naissance du Sauveur, n'a pas mis d'enfant sur son tableau.

Quatrième médaillon. — Le *Gloria in excelsis*. Trois bergers faisant paître leurs troupeaux. Un ange, dans une nuée, leur annonce la bonne nouvelle.

Cinquième médaillon. — L'adoration des Mages. La sainte Vierge, assise devant une table, tient l'enfant Jésus dans ses bras, près d'elle saint Joseph debout. La table est couverte d'une nappe richement brodée. Ce tableau doit être

le complément d'un second tableau dont je parlerai plus loin.

Sixième médaille. — La fuite en Égypte. La sainte Vierge montée sur un cheval blanc, tenant son divin Fils sur ses genoux. Saint Joseph à pied, le bâton de voyage à la main.

Passons à la partie gauche de la rosace. De ce côté, quelques transpositions ont été faites, et l'ordre chronologique et historique ne se suit plus régulièrement comme à droite.

Premier médaille, au faite de la rose. — Deux personnages couronnés, l'un blanc, l'autre noir, assis sur un sofa. Le premier étend le bras et montre sans doute au Mage, qui se trouve près de lui, l'étoile qu'il vient d'apercevoir.

Ce tableau occupe évidemment la place de celui qui suit.

Deuxième médaille. — Deux anges tiennent les coins d'un drap dans lequel est enveloppé le corps de la Vierge, dont la tête se laisse entrevoir. Au-dessus, Dieu le père, la tête ceinte du nimbe crucifère, reçoit dans ses mains l'âme de la Vierge.

Troisième médaille. — A l'appel de l'étoile mystérieuse, les trois Rois-Mages, dont l'un est noir selon la tradition, se sont mis en route. Ce tableau les représente portant, les deux premiers, de petits reliquaires, et le troisième une bourse.

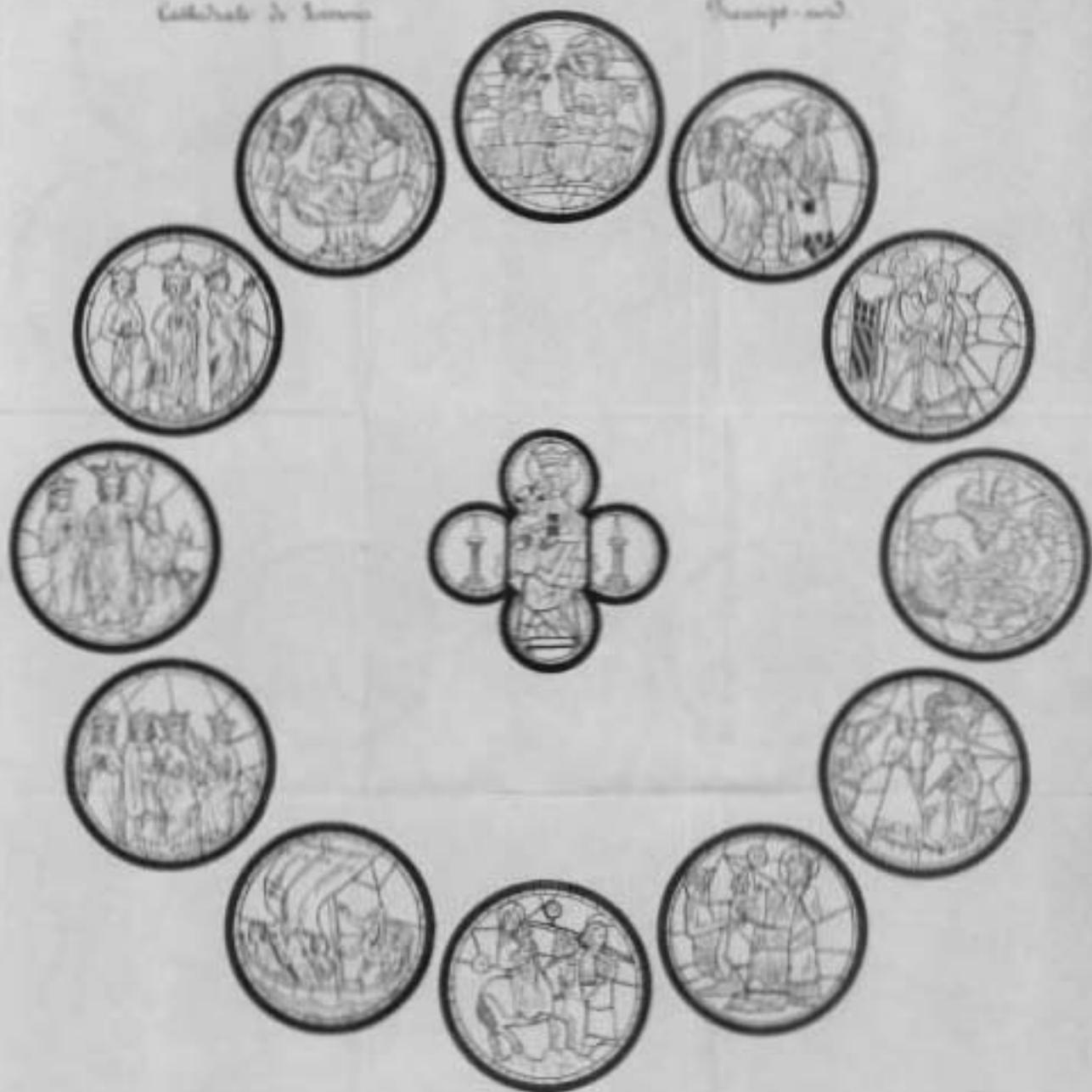
Quatrième médaille. — L'adoration des Mages ; l'un à genoux, les deux autres debout. Ce médaille me paraît représenter une seule et même scène avec celui où l'on voit la sainte famille devant une table. Et si l'on adopte l'ordre descendant que j'ai suivi, il occuperait la place de celui qui suit.

Cinquième médaille. — Les Mages devant Hérode. Les trois Mages debout, Hérode assis sur son trône.

ROSACE.

Cathédrale de Limoges

Chartres - sud



Sixième médaille. — Jésus apaisant les flots. Ce tableau est tout-à-fait étranger au sujet. Il est venu plus tard remplacer le médaillon primitif qui aura été détruit par accident. Ce qui empêche toute espèce de doute à cet égard, c'est qu'il diffère beaucoup de la teinte générale du reste de la composition. Et, comme le dessein de l'artiste semble avoir été de consacrer toute la partie gauche de la rose au grand fait de la venue de ces rois de l'Orient à Bethléem, il paraît tout naturel de supposer que cette place était remplie originairement par la représentation du passage de l'Evangile où il est dit que les Mages reçurent d'un ange l'avertissement de retourner dans leur pays par un autre chemin.

Médaille central. — La Vierge couronnée tient dans ses bras son divin Fils. A la droite et à la gauche brûle un flambeau.

Dans les angles du bas, un personnage nimbé tient un encensoir dans la main droite et un petit vase dans la main gauche. Tous les autres vides sont remplis par une mosaïque d'un bel effet.

Maintenant que nous avons décrit les divers sujets de notre rose, tâchons d'en découvrir le symbolisme. Deux choses frappent dans la composition de ce vitrail : la double apothéose de la Vierge et la place importante qui est donnée à la mission des Rois-Mages. Le peintre s'est donc proposé un double but : la glorification de la Vierge et la vocation des Gentils ; en effet, s'il se fût borné au premier sujet, les divers médaillons consacrés aux Mages auraient été remplis par des motifs pris dans la vie de Marie, comme la purification et le miracle des noces de Cana. Si, au contraire, on voulait voir dans sa composition, le mystère de la rédemption de tous les hommes, au lieu de l'appel seulement des nations, les mêmes médaillons auraient été remplacés par des sujets tirés de la vie du Sauveur, et particulièrement par le sacrifice du Calvaire.

Pour reconnaître la justesse de cette interprétation, jetons un nouveau coup-d'œil sur l'ensemble du vitrail. Au sommet et au centre, la glorification de la Vierge. A gauche, toutes les circonstances, même celles insignifiantes de la mission des Rois-Mages, représentants de la Gentilité ; à droite, la reproduction des faits qui se rattachent immédiatement à la naissance du Sauveur.

En bas, la fuite en Egypte, événement dans lequel plusieurs pères de l'Église voient le premier appel fait par Jésus-Christ aux payens ; en effet, on lit dans les commentaires de Jansenius sur l'évangile de saint-Mathieu : *significatur autem hac fuga regnum dei a Judæis ad gentes trans ferendum.... et ut per Christi presentiam Egyptus, diis falsis ditissima, et in ea tota gentilitas jam tum ad veram pietatem prepararetur.*

Il semble même que ce n'est pas sans intention qu'on a donné à ce tableau la place qu'il occupe entre les deux parties du vitrail ; par le rôle que joue la Vierge, il se rattacherait à la partie droite et, par le sens que les écrivains ecclésiastiques donnent à cet événement de la vie du Sauveur, il se rattacherait à la partie gauche.

Ainsi, dans les sujets représentés, nous n'en rencontrons aucun qui ait trait directement au peuple hébreu ; le peintre n'a trouvé de place ni pour la présentation au temple *des Juifs*, ni pour aucun des miracles que J.-C. fit dans le cours de sa vie en faveur des Juifs.

Ce peintre, verrier du 14^e siècle, aurait-il été un de ces nombreux chrétiens qui poussaient presque jusqu'au fanatisme, la haine pour cette malheureuse nation ? S'il était permis de s'arrêter à cette idée, l'explication du vitrail de Soissons deviendrait facile ; il aurait été inspiré par deux sentiments bien puissants à cette époque, la haine des Juifs et la dévotion à la Sainte-Vierge.

Ne serait-ce pas aussi à cette influence du temps et du pays, qu'il faudrait attribuer le motif qui a porté l'artiste à

figurer, au médaillon de la fuite en Égypte, la représentation d'un jeune et vigoureux cheval à la place de cet âne si apprécié en Orient, mais si méprisé parmi nous.

Le président informe la société de la demande qu'il a faite à M. le ministre de l'instruction publique, à l'effet d'obtenir l'approbation des statuts et règlement de la Société Historique et Archéologique de Soissons.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'abbé POQUET.

Réponse de M. le ministre de l'instruction publique
à M. Leclercq de Laprairie, président de la société his-
torique et archéologique de Soissons.

Paris, le 14 juillet 1847.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT ,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'é-
» crire pour me demander l'approbation des statuts règle-
» mentaires de la Société Historique et Archéologique ré-
» cemment fondée à Soissons, sous votre présidence, dans
» le but d'étudier les nombreux et intéressants monu-
» ments de ce pays et de veiller à leur conservation.

» Le bulletin que vous m'avez adressé en communi-
» cation renferme, outre les statuts, un premier travail,
» qui fait connaître en partie la marche que la nouvelle
» société se propose de suivre pour remplir sa double
» mission. Je ne puis qu'encourager des dispositions si
» louables qui promettent de devenir utiles à la science et
» au pays. Je me suis empressé de prendre connaissance
» du règlement joint à votre lettre, et je l'ai approuvé tel
» qu'il a été adopté dans la première séance du 40 janvier
» 1847(1). J'ai l'honneur de vous informer que je transmets
» à M. le préfet de l'Aisne une ampliation de l'arrêté que
» j'ai pris à cet effet, en l'invitant à vous en donner offi-
» ciellement connaissance.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma
» considération la plus distinguée,

» Le ministre de l'instruction publique ,

» Signé : SALVANDY. »

(1) Les Statuts de toutes les sociétés approuvées par le Ministre de l'instruction publique sont de droit insérés dans l'Annuaire des sociétés savantes

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SIXIÈME SEANCE.

Mardi 6 juillet 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le Président présente à la société un sceau que M. Plocq, ancien adjoint au maire de Soissons, a bien voulu lui apporter.

Ce sceau, dit M. de Laprairie, a été trouvé tout récemment à une assez grande profondeur de terre, dans un pré dépendant de la commune de Belleu. Il est en plomb et sa conservation est parfaite.

Il porte d'un côté les lettres S P A S P E, et au-dessus deux figures affrontées, entourées d'un cercle de perles, et séparées par une croix à double traverse.

Ces six lettres sont l'abréviation des mots : *Sanctus Paulus, Sanctus Petrus.*

De l'autre côté on lit : *Benedictus P P X I I.* Benoît XII, pape.

Benoît XII gouverna l'Église de 1334 à 1342.

La forme des lettres est bien celle de la première moitié

du **xiv^e** siècle ; elles sont d'un beau relief , mais le dessin des têtes des deux apôtres est barbare.

Son diamètre est de 40 millimètres et son épaisseur de 4.

Benoît XII fut un des six papes qui régnèrent à Avignon de 1305 à 1376. Il était fils d'un boulanger de Saverne, dans l'ancien comté de Foix. Avant son exaltation, il était religieux de Cîteaux. Les historiens lui attribuent de profondes connaissances en jurisprudence et en théologie.

Ce fut lui qui posa les premières fondations du palais des papes , à Avignon.

MM. Chezjean et Williot voudraient qu'on s'assurât que rien n'était joint au sceau ; car le trou qui le traverse dans le sens de son épaisseur indique que , comme toujours, il devait être attaché à un titre quelconque.

M. l'abbé Poquet annonce qu'il a en sa possession quelques-uns de ces sceaux désignés chez les savants sous le nom de plombs *italiens*, et qui sont antérieurs à celui dont parle M. de Laprairie ; mais les types sont les mêmes, le revers seul a changé pour porter le nom du pape régnant.

M. de Laprairie fait ensuite passer sous les yeux de l'assemblée un vase cinéraire qui vient d'être trouvé dans un emplacement reconnu depuis longtemps pour un *ustrinum* romain. M. de Laprairie explique ainsi cette curieuse découverte :

Messieurs, j'ai pensé que vous ne verriez pas sans intérêt le vase que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

C'est une urne cinéraire qui vient d'être trouvée sur le revers du fossé de la grande route de Soissons à Paris, vis-à-vis l'ouvrage à corne nouvellement élevé par le génie militaire.

On se rappelle que cette route a été déplacée, il y a quelques années, pour contourner cette partie de la forti-

fication, et c'est dans la tranchée qui a été faite par suite de ce changement de direction que se trouvait le vase que je vous ai représenté.

Il ne me paraît pas douteux que le cimetière romain dont on a souvent parlé, et dans lequel on a découvert tant d'objets antiques, ne se prolongeât jusqu'à l'endroit dont je parle.

Cette urne, comme vous le voyez, est en terre noirâtre assez commune; on remarque cependant sur le haut un reste de couche de mica qu'on y avait appliqué pour imiter la dorure.

Elle contient des ossements calcinés; ce sont des fragments du crâne et d'autres parties du corps; parmi ces cendres on voit aussi une petite fiole en verre, plusieurs clous et une fibule ou agrafe en fer.

On sait que les Romains ont conservé longtemps l'usage de brûler les corps et de recueillir, lorsque le bûcher était consumé, les portions d'ossements qui avaient échappé à la combustion, c'est ce que l'on appelait les cendres d'un mort.

On renfermait ces restes du défunt dans une urne en bronze ou en terre cuite, selon la fortune de sa famille; l'urne elle-même était placée dans un coffre en bois ou en pierre, que l'on confiait à la terre. Il ne paraît pas qu'on eût l'habitude de la creuser à une grande profondeur. Celle-ci était à un mètre environ du sol.

La fibule avait sans doute servi à attacher un manteau qui aura été brûlé avec le corps.

Quant à la petite fiole, on ne sait pas au juste quel était son usage. Quelques antiquaires ont donné le nom de lacrymatoires à de petites bouteilles semblables à celle-ci qui ont été trouvées dans des cimetières romains; d'autres savants, au contraire, ont pensé qu'elles étaient destinées à contenir des parfums.

Partout où des fouilles ont été faites on a retrouvé le même mode de sépulture.

Ce peuple, qui avait reçu de Dieu la mission de conquérir l'univers, pour n'en faire qu'un seul empire, obéissait fatalement à la loi suprême ; mais en quittant son Italie il emportait avec lui les coutumes et les usages de sa patrie, et les siècles en se succédant l'y trouvaient toujours fidèle.

M. le docteur Cuffer, après avoir fait un examen attentif de ces différents objets, reconnaît que les fragments d'ossements échappés à cette incinération sont quelques portions du crâne, dont les dentelures bien dessinées indiquent qu'elles ont appartenu à un sujet adulte ; de plus, les extrémités des os du bras, de l'avant-bras et des membres inférieurs.

MM. Decamps et Chezjean croient que la bordure jaune dont parle M. de Laprairie n'est pas du mica, mais bien de l'or appliqué ; ils espèrent que l'expérience chimique à laquelle ils doivent avoir recours pour s'assurer de ce fait, viendra confirmer la vérité de ce qu'ils avancent.

M. Chezjean s'empresse de faire remarquer à la société l'état de cette petite fiole en verre qui a été également soumise à l'action du feu, ainsi que les ossements. La violence de la combustion l'a ouverte en partie et a semé sur cette gerçure une couleur d'un vert très violet. Cette particularité, ajoute M. Chezjean, rend cette trouvaille très précieuse et lui donne un caractère tout spécial, et dont il n'a pas encore entendu parler.

Le secrétaire informe la société qu'il a reçu de M. Suin, notaire, une notice curieuse sur l'hospice de Blérancourt. L'auteur de cet intéressant travail est prié d'en faire lecture.

NOTICE SUR L'HOSPICE DE BLÉRANCOURT, FONDÉ EN 1661, PAR
BERNARD POTIER, DUC DE GESVRES.

Messieurs,

Si vous voulez bien admettre, au milieu de vos études des monuments anciens, quelques souvenirs plus modernes, je suis certain de vous voir accueillir avec faveur l'histoire d'une œuvre éminemment utile, l'histoire d'un homme de bien. Vous trouverez sans doute à ces souvenirs un double intérêt. Aujourd'hui où l'on s'occupe avec un zèle si louable des enfants des pauvres, où l'on fonde pour eux des crèches, des salles d'asile, des écoles, des ateliers, ne devons-nous pas rappeler que ces sages institutions ont été créées, il y a deux cents ans, avec une munificence extrême, dans un bourg voisin de notre ville? et lorsque nous voyons représenter partout les anciens seigneurs de villages comme des hommes dont l'orgueil allait jusqu'à l'extravagance, jusqu'à la cruauté, ne devons-nous pas montrer ce qu'il y aurait d'injuste à généraliser de pareils portraits? Plusieurs d'entre eux ont compris que si Dieu les avait élevés au-dessus des autres, leur avait donné les richesses, c'était, selon l'expression d'un orateur chrétien, pour se décharger sur eux du soin des pauvres et des orphelins. Parmi tous les puissants d'autrefois, aucun, peut-être n'a mieux accompli ce pieux devoir, n'a consacré, avec plus de sollicitude et d'une manière plus durable, la part qu'il prélevait sur sa fortune au profit des malheureux, que ne l'a fait, au milieu du xvii^e siècle, Bernard Potier, seigneur de Blérancourt.

Le bourg de Blérancourt, à 23 kilomètres de Soissons, est l'un des plus connus et des plus fréquentés du département de l'Aisne. On accourt de très loin à son marché-franc du premier mercredi de chaque mois et à son marché aux toiles du dimanche, qui, par un usage fort ancien et fort bizarre, se tient sous une halle ouverte, à la lueur de

petites lanternes, depuis 2 heures jusqu'à 4 heures du matin, été comme hiver. Sur une petite colline est placée l'église, bâtie en 1557, et, non loin de la, entre deux tourelles faisant face à la route de Coucy, se trouve cette inscription :

« *Hospice fondé par Bernard Potier en 1661.* »

Ce nom bourgeois de Bernard Potier était celui d'un haut dignitaire de la noblesse, au temps de Louis XIII. Ce Bernard, frère puîné du duc de Tresmes, était duc de Gesvres, marquis d'Annebaut, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, lieutenant-général de la cavalerie légère de France, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Blérancourt, Jaulzy, etc.

Son père fut l'un des plus illustres conseillers du grand roi Henri; il descendait de Nicolas Potier, général des finances sous Louis XII, et qui, d'après l'intrépidité dont il fit preuve à la bataille de Ravenne, n'aurait pas été déplacé à la tête d'une autre armée. Nicolas Potier accompagnait Gaston de Foix aux champs de Ravenne; ses fonctions toutes pacifiques l'éloignaient de l'action, mais il ne put rester spectateur impassible du combat; animé par les cris des soldats et par la vue du danger que couraient ses compagnons, il saisit une pique, se précipita courageusement dans la mêlée et se battit en homme de cœur.

Bernard Potier partagea sa jeunesse entre la carrière des armes et de nombreuses courses lointaines. Passionné pour les voyages, il fit sur tous ceux qu'il entreprit un volumineux mémoire. C'est près de lui, au château de Blérancourt, que Pyrard rédigea un voyage aux Indes orientales qui fut dédié à la Reine régente, et que le chanoine Bergeron écrivit plusieurs ouvrages du même genre, entr'autres un traité de la navigation ajouté à la conquête des Canaries, publié en 1630 par Galien de Béthencourt.

Bernard épousa Charlotte de Vieux-Pont, marquise d'Annebault. Cette dame, remarquable par son esprit et son instruction, décida son mari à bâtir à Blérancourt un château digne de la famille de Gesvres; elle fit venir les architectes et les artistes les plus célèbres. Tallemant des Réaux assure qu'elle le fit reconstruire presque entièrement pour réparer un défaut, afin qu'on ne dit pas que Madame de Blérancourt avait fait une faute. C'est là qu'ils habitaient presque constamment, dans ce magnifique château, dont le bois de Saint-Paul formait le parc et d'où la vue s'étendait jusqu'aux blanches tours de Coucy; mais dans cette somptueuse demeure, ils n'oublièrent pas les habitants des chaumières, et, non contents de soulager les misères présentes, ils songèrent à perpétuer leurs bienfaits. N'ayant pas d'enfants, ils conçurent le projet d'adopter les enfants de leurs vassaux les plus malheureux. Ce projet, réalisé par Bernard Potier seul, après la mort de Charlotte de Vieux-Pont, avait été arrêté en commun; l'honneur en revient à tous les deux.

« Par son testament du 8 juin 1661, le duc de Gesvres assigne des biens, rapportant 4,000 livres, pour la fondation de l'hôpital *projeté avec sa femme*; il veut que tous les orphelins et enfants pauvres, nés de légitimes mariages, qui se pourront trouver dans Blérancourt et dans les villages dépendant de sa seigneurie, soient nourris et entretenus dans une maison qu'il donne à cet effet et qu'aucun d'eux ne sorte de cette maison sans y avoir appris un état; il nomme administrateurs-nés de cet établissement les prieurs des chartreux de Noyon, des Feuillants de Blérancourt et de la charité de Paris.

Il veut qu'après la mort d'Anne-Madeleine de Tresme, sa nièce et son héritière, on ajoute encore 2,000 livres de rente aux 4,000 dont il vient de doter l'hôpital.

Enfin, il donne 3,000 livres à distribuer aux pauvres de ses villages et à chacun des enfants qui se trouvera dans

son château lors de sa mort, 40 écus pour son apprentissage. »

Cette fondation est vraiment remarquable, surtout par sa date, en ce qu'elle prouve non-seulement la généreuse humanité de ceux qui l'ont faite, mais encore leur intelligence profonde des véritables besoins des classes pauvres, des élémens les plus certains de leur moralisation : une bonne éducation, l'habitude et l'amour du travail. Qui croirait cependant que Tallemant des Réaux a l'effronterie de représenter notre duc de Gesvres comme un homme que l'avarice avait rendu imbécile ? Heureusement les faits parlent plus haut que les divagations mensongères des fabricants d'historiettes.

Charlotte de Vieux-Pont mourut en 1646; Bernard Potier mourut en 1662; ils reposent dans l'église de Blérancourt dont leurs bustes ornent le portail. Le 12 octobre 1666, Madeleine de Tresmes, développant en quelque sorte la pensée de son oncle, a réglé dans un acte fort étendu l'administration de l'hospice et sa discipline intérieure. Cet acte fut bientôt suivi de l'approbation donnée par l'évêque de Soissons et par le roi Louis XIV. Cependant les prieurs des Chartreux, de Noyon, des Feuillants de Blérancourt et de la charité de Paris, eurent beaucoup de peine à faire exécuter le testament du duc de Gesvres. Si ce dernier a été accusé d'avarice, le reproche contraire s'appliquerait avec plus de justice à Madeleine de Tresmes. Il fut fort difficile de faire compléter d'abord par elle-même les 4,000 livres, et après sa mort par la direction de ses créanciers, les 6,000 livres attribuées à l'hospice. Le vénérable évêque de Soissons avait recommandé aux administrateurs d'exiger que tous les biens laissés par Bernard Potier servissent de garantie pour le revenu des immeubles et le paiement des rentes qui leur avaient été délégués. On vit alors combien cette précaution était sage; de nombreux procès s'engagèrent sur l'ordre que devait occuper l'hôpital parmi les

créanciers de mademoiselle de Tresmes et sur la valeur réelle des biens et créances qu'elle avait donnés ou que ses représentants voulaient donner en paiement. J'ai lu quelques-uns des mémoires qui furent imprimés à ce sujet : l'un d'eux, adressé au roi par les prieurs des Chartreux et des Feuillants, se termine ainsi : « et pour la mauvaise contestation des sieurs directeurs desdits créanciers, les condamneraux dépens dessuppliants qui seront obligés de faire des vœux pour la prospérité et santé de Votre Majesté. »

Enfin, la fondation de Bernard Potier triompha de tous les obstacles, elle reçut en entier le revenu de 6,000 livres auquel elle avait droit. Aujourd'hui ce revenu est à peine triplé, cependant il suffit et au-delà à l'entretien de 60 enfants ; c'est plus que ne réclame le besoin du pays et des villages voisins.

Les religieux, administrateurs-nés de l'hospice, sont remplacés par une commission de cinq membres, choisis parmi les notables du bourg ; la maison est placée sous la surveillance toute dévouée des dames de la Providence de Laon. Ils concourent avec zèle à l'accomplissement de l'œuvre de Monsieur et Madame de Blérancourt. Cette œuvre est complète. L'enfant est d'abord confié aux soins d'une nourrice ou laissé à sa mère, qui est alors indemnisée par l'administration, ensuite il rentre dans la maison où on l'élève et l'instruit jusqu'à ce qu'il ait fait sa première communion ; aussitôt après commence son apprentissage qui dure au moins 3 années, et l'hospice ne le rend à sa famille qu'à 17 ans et après lui avoir donné les talents nécessaires pour gagner sa vie. La crèche, la salle d'asile, l'école, l'atelier, sont réunis et se continuent depuis deux siècles à l'hospice de Blérancourt.

Aussi, quand vous êtes entrédans cette maison si propre et si bien tenue, que vous avez vu tous ces enfants gais, occupés, bien portants, que vous pensez à leur bien-être substitué à tous les maux qui les attendaient ailleurs et

qu'ensuite vous avez contemplé les portraits de Bernard Potier et de Charlotte de Vieux-Pont, vous vous associez de tout cœur au vœu de cette inscription placée en face de ces portraits :

Sit memoria illorum in benedictione! Que leurs noms soient à jamais bénis !

Le duc de Gesvres est représenté dans sa jeunesse, avec son armure de fer, sur laquelle flottent quelques dentelles ; il semble rejeter en arrière ses long cheveux noirs ; sa figure est intelligente, expressive, animée. Charlotte de Vieux-Pont, l'aimable architecte du château de Blérancourt, la prudente duchesse qui avait si peur de commettre une faute, a chargé son front d'un casque et son bras d'une lance ; elle apparaît en Minerve, déesse de la sagesse et protectrice des arts ; le devant du tableau est couvert d'instruments de mathématique et d'astronomie ; au fond s'élève le temple du Goût. Madeleine de Tresmes nous est aussi rendue dans tout l'éclat de sa beauté, et, montrant avec coquetterie ses bras arrondis et ses belles mains, elle n'a pas eu recours à la mythologie et porte le brillant costume du temps de Louis XIV. En face de Madeleine de Tresmes sourit une jeune duchesse de Gesvres, née de Montmorency-Luxembourg. Cette dame, toute charmante et toute mignonne, est coiffée d'un large chapeau et serrée dans une robe grise : on voit qu'elle avait fait vœu :

D'attacher à sa gorgerette,
Fermée à la vue indiscreète,
Les coquilles du pèlerin.

Cet asile sacré, cette maison d'orphelins a défendu et gardé la mémoire et les traits de la famille de Gesvres, bien mieux que ne l'a fait leur royale demeure. Descendez la rue de l'Hospice, arrêtez-vous devant cette maison, où naquit en 1700 Nicolas Locat, le plus célèbre chirurgien du XVIII^e siècle ; traversez la place de la halle et celle ombragée d'arbres entrelacés et qu'on nomme

le Marais ; voilà bien encore une belle chaussée et deux portes triomphales , chargées des blasons de Gesvres et d'Annebaut, du chiffre de Charlotte de Vicux-Pont ; mais le château où elles conduisaient est maintenant couché par terre. Il n'en reste plus que deux pavillons ornés de sculpture. On est rempli de tristesse à la vue des ruines prématurées d'un monument qui n'a pas vécu ce qu'il devait vivre ; on n'éprouve pas ce mouvement de curiosité qu'inspirent les tours à demi-renversées du moyen-âge ; on éprouve ce sentiment douloureux qu'exprima si bien P.-L. Courier quand il vit à Rome les morceaux dispersés de l'Hermès enfant, et Vénus de la villa Borghèse, blessée à la main par un descendant de Diomède. Comme il s'est rapidement écroulé, l'élégant édifice qui avait coûté tant de soins à madame de Blérancourt!.. En 1793, au moment où le dernier représentant des ducs de Gesvres (Louis Joachim), montait sur l'échafaud, comme tant d'autres membres de la noblesse, l'administration du département de l'Aisne donna l'ordre d'enlever tous les plombs que contenait le château de Blérancourt. Pour aller plus vite en besogne, on commença par renverser les toits. Ainsi furent décapités en même temps et la famille et le château.

M. Périn, lit au nom de M. Martin de Rozoy-sur-Serre, membre du conseil général, une charte de 867, portant donation par Charles-le-Chauve, à l'abbaye de Saint-Denis, du village de Chaourse et d'une terre sise à Morgny-en-Thiérache, Résigny, Tavaux. M. Martin accompagne ce diplôme royal de notes et d'éclaircissements qui expliquent et commentent cet acte important pour l'histoire du pays.

DONATION PAR CHARLES-LE-CHAUVE, A L'ABBAYE DE SAINT-DENIS, DU VILLAGE DE CHAOURSE ET D'UNE TERRE A MORGNY-EN-THIERACHE, RÉSIGNY, TAVAUUX. (867.)

L'abbaye de Saint-Denis avait beaucoup souffert des ravages des Normands ; ses bâtiments avaient été brûlés, ses

trésors pillés , et ce n'était qu'à force d'argent qu'on avait arraché , à l'avidité de ces payens du nord , les saintes reliques dont l'église était dépositaire.

Pour aider à réparer ces pertes , le pieux monarque, Charles-le-Chauve , donna aux religieux , le 29 août 867 , le village de Chaourse , avec ses deux églises et les terres labourables , prés , forêts et pâturages qui en dépendaient.

Ainsi, Chaourse qui , à l'époque gallo-romaine , était déjà assez notable pour être inscrit dans l'itinéraire d'Antonin , au nombre des lieux que traversait la route de Reims à Bavay , avait continué d'exister depuis sans rien perdre de son importance , puisque , sous Charles-le-Chauve , on le retrouve possédant deux églises qui faisaient l'objet d'un bénéfice concédé à un grand du royaume , Adalme , comte de Laon. Le roi y avait en outre un palais où il passa les fêtes de Pâques , l'année même de la donation qu'il fit à l'église de Saint-Denis.

L'une de ces deux églises existe encore , ou plutôt elle a été remplacée par celle d'aujourd'hui , dont les divers genres d'architecture annoncent qu'elle a été reconstruite partiellement à des époques différentes. Le style flamboyant de l'abside et des bas-côtés de la nef accusent le xv^e siècle ou la première moitié du xvi^e. La nef a été rebâtie en 1757 par des ouvriers du pays , qui ont essayé dans les arcades une grossière imitation du genre ogival ; mais le hardi clocher qui domine l'édifice , les restes du portail principal , à l'extérieur et à l'intérieur , la voûte du chœur qui supporte le clocher , me paraissent appartenir , par la courbure des cintres et les chapiteaux variés des colonnettes engagées , à la construction primitive de cette église , que tout annonce remonter au xii^e ou au xiii^e siècle.

La porte du midi paraît être du même style que l'abside et les bas-côtés. Placée entre le transept et le portail de l'ouest , elle est ornée de deux rangs de petites statues superposées , qui , partant de la base , s'élèvent



ÉGLISE PAROISSIALE DE CHAOURSE. (AISNE.)



jusqu'au sommet du cintre, entre les nervures dont elles remplissent les intervalles. Ces sculptures, qui dénotent un ciseau hardi et exercé, sont d'un effet à la fois gracieux et original. On monte, par un perron de 25 marches, à ce portail latéral, qui est l'entrée ordinaire de l'église et fait face au village.

La seconde église était probablement à la Basse-Chaourse, à l'endroit où se trouve aujourd'hui une croix qui a remplacé la chapelle détruite vers le milieu du siècle dernier.

Une autre circonstance consignée dans la charte de 867, et qui dépose autant que ses deux églises en faveur de l'importance de Chaourse au ix^e siècle, c'est le marché considérable qui s'y tenait alors, et dont le donateur abandonne tous les droits à l'abbaye de Saint-Denis: « *Conce-
» dimus eis mercatum in eodem loco undique confluentibus, cum
» omnibus ad se theloniis pertinentibus.* »

Chaourse appelé *Catusiacum*, dans l'itinéraire d'Antonin, prend, dans la donation de Charles-le-Chauve, le nom de *Cadussa*; la prononciation du pays est *Chausse*, et il serait difficile d'assigner une cause à l'introduction de la lettre dans son orthographe actuelle.

Le village n'est pas le seul du pays dont la charte de Saint-Denis révèle l'existence dans ces temps anciens. Outre Chaourse et ses dépendances, l'auguste donateur cède aux religieux le droit de pêche dans la rivière de Serre, depuis le lieu appelé *Lisiniacus* jusqu'à un autre du nom de *Tavellus*. Ce dernier endroit étant incontestablement Tavaux, sur la Serre, à deux lieues au-dessous de Chaourse, on ne s'y arrêtera en passant que pour faire remarquer la ressemblance du clocher de son église avec celui de Chaourse, et pour en conclure la grande ancienneté qui, du reste, est confirmée par des monuments plus positifs.

Il est moins facile de décider par quel lieu est aujourd'hui représenté *Lisiniacus*. Ce ne peut être Lislet qui n'est

pas sur la Serre. Si, par une de ces erreurs qui se sont tant de fois renouvelées, au grand détriment de l'histoire et au grand souci des historiens, un copiste avait écrit *Lisiniacus*, au lieu de *Risiniacus*, il semblerait assez naturel de croire qu'il s'agit ici de Résigny, situé à l'une des sources de la Serre et dont un hameau porte le nom de cette rivière (la Planche-à-Serre).

Avant de devoir Chaourse à la libéralité de Charles-le-Chauve, les moines de Saint-Denis étaient déjà possesseurs d'une autre terre en Thiérache; elle était située sur le terroir de Morgny (*Ermoniacus*) et consistait en six menses (*mansos sex*) (1), dont le roi leur confirme la propriété par la même charte qui en fait remonter assez loin l'acquisition primitive, au profit de cette abbaye, et autorise ainsi à ranger Morgny au nombre des endroits les plus anciens de la Thiérache, du moins au point de vue de l'histoire.

La charte qui contient cette donation du roi Charles-le-Chauve étant le monument historique le plus ancien que concerne cette partie du pays sur l'état duquel elle fournit d'ailleurs quelques renseignements, nous en donnons la traduction entière et littérale, en regard du texte copié sur le cartulaire de Saint-Denis qui se trouve aujourd'hui aux archives du royaume :

(2) « Au nom de la Trinité sainte et indivisible, Charles, roi par la grâce de Dieu, nous avons la ferme confiance qu'en veillant et en pourvoyant aux besoins des serviteurs

(1) Ducange définit la mense, *mansus, mansa, mansum*, ce que deux bœufs peuvent labourer en un an; et, en effet, il résulte d'un dénombrement de ce hief appelé Gomozy, fourni en 1718 par la dame de Mérode, comtesse de Banhny et dame de Morgny-en-Thiérache, entre les mains de qui il se trouvait alors, aux religieux de Saint-Denis qui en étaient restés seigneurs suzerains, qu'il consistait en 434 arpents de terres labourables, ou environ onze hectares à la fois par chaque mense, contenant parfaitement conforme à la définition de Ducange.

(2) « In nomine sancte et individue trinitatis, Karolus gratia dei rex. Si servorum dei utilitatibus consulimus ac consulendo sublevarimus hoc nobis ad eter nam

de Dieu, nous nous préparons les moyens d'acquérir le bonheur éternel et de passer plus heureusement cette vie terrestre. Nous faisons donc savoir à tous les fidèles de la sainte église de Dieu et à tous nos sujets présents et à venir que, pour l'absolution de nos péchés, à la prière des vénérables religieux qui consacrent leur vie au service du seigneur, dans le monastère du très précieux martyr de J.-C., le bienheureux Saint-Denis, notre seigneur et patron, lesquels nous avons toujours eu et désirons toujours avoir sous notre protection et dévotion spéciale, par l'inspiration de ce bienheureux saint, eu égard aussi aux besoins pressants et aux infortunes nombreuses desdits religieux. Il a plu à notre grandeur de leur donner et délivrer solennellement et à perpétuité un village appelé Chaourse, situé dans le comté de Laon, sur la rivière de Serre, avec ses deux églises, que le comte Adeleme a tenus de nous à bénéfice, jusqu'à ce jour, pour que lesdits religieux y construisent un monastère où ils puissent plus librement servir Dieu, et, avec son aide, fortifier la règle de leur ordre. Nous leur accordons également le marché de ce village où l'on afflue de toutes parts, avec tous les tonlieux (1) qui en dépendent, exempté de partage avec aucun

beatitudinem adipiscendam et ad presentem vitam felicius transigendam nullo modo diffidimus. Ideoque noverit omnium fidelium sancte Dei ecclesie, nostrorum que presentium ac futurorum sagacitas quia peccatorum nostrorum absolutione, ad deprecationem venerabilium monachorum in monasterio pretiosissimi Christi martyris Macharii Dionisis, patroni ac senioris nostri soliorumque ejus deo famulatum, quos semper et ubique sub nostra tuitione speciali devotione habuimus, ac habere desideramus ipso inspirante consideranter eorum non modicas necessitates ac varias incommoditates complacuit celsitudini nostre quandam villam nomine Cadusam super fluvium Sere, in comitatu Landunensi sitam cum ecclesiis duabus quas Adelelmus comes usque modo per nostrum beneficium tenuit perpetua lege habendam atque ad monasterium construendum delegare solempniterque illis contradere et ut valeant. Similiterque concedimus mercatum (*) in eodem loco undique confluentem cum omnibus ad se theloniis perti-

(*) Le mot *mercatum* peut s'entendre également et d'un droit d'établir un marché au profit d'une localité, ou d'un droit prélevé sur les marchandises qu'on y apporte. (Note du Secrétaire.)

(1) Impôt qui se percevait sur les marchandises amenées au marché.

pouvoir judiciaire. Nous leur attribuons pareillement le droit de pêche dans la rivière de Serre, depuis le lieu qu'on appelle Resigny jusqu'à un autre endroit nommé Tavaux, sans que personne puisse les y troubler ou y prétendre aucun droit, ainsi qu'il est prouvé que notre domaine en a été et en est resté en possession jusqu'ici. Enfin, dans le même but, nous leur confirmons, dans un autre village appelé Morgny, les six menses avec les serfs qui s'y trouvent ou qui en dépendent légitimement, qu'autrefois Elgoïn avait achetés à prix d'argent d'Ingobert, et qu'il avait ensuite échangés, comme on sait, avec l'abbaye de Saint-Denis, ainsi qu'il est plus amplement expliqué audit échange. Statuant et approuvant qu'ils jouissent maintenant et à l'avenir, dans ledit pays, au moyen de nos présentes donation et confirmation, des susdites choses qui en sont l'objet et consistent tant en terres labourables cultivées ou non, qu'en forêts, prés, pâturages, eaux, cours d'eaux, meubles et immeubles, fermiers et serfs de l'un et de l'autre sexe qui y demeurent ou en dépendent légalement; et qu'ils les conservent à perpétuité totalement et intégralement, comme il a été dit ci-dessus, avec les mêmes pouvoir et privilège que les religieux du saint monastère de Saint-Denis ont possédé et possèdent encore tout ce qu'ils ont reçu tant des anciens rois que des empereurs de pieuse

mentibus absque ullius judicarie potestatis admixtione pari, etiam modo attribuimus illis in ipsa aqua forestem piscationis a loco qui appellatur Lisiniacus usque ad certum locum qui nuncupatur Tavellus absque ullius participatione vel contradictione, sicuti usque hunc a loco nostro retenta et possessa esse comprobatur simili denique volo confirmamus eis in alia villa que vocatur Elmodiacus mansos sex cum mancipis, desuper commanentibus vel ibi legitime pertinentibus quas Elgoimus, ante hos annos dato pretio de Ingoberto computaverat et postea ad partem sancti Dionisii commutasse dinoscitur, sicut in eadem commutatione scriptum plenius continetur statuente denique atque firmiter, ut cum tali auctoritate ac privilegio, sicuti ipsius sancti loci habitatores ab antiquis regibus nec non a Domino et genitore nostro Ludovico atque Karolo dive memorie imperatoribus ex reliquis rebus sancti Dionisii consecuti fuerant et usque ad presens tenere et domiare videntur. Ita ex predictis rebus in jam dicto pago nostris futuris que temporibus per hanc nostram auctoritatem atque confirmationem, tam terris arabilibus, cultis et incultis, silvis, pratis, pascuis, aquis, aquatimve decursibus, mobilibus et immobilibus, farmariis, mancipis utriusque sexus de super commanentibus, vel ubi et ibi consistentibus ac legaliter ibi pertinentibus,

mémoire, Louis notre seigneur et père, et Charles notre ayeul. Recommandant et défendant qu'aucun roi, ni aucun abbé n'ose, par la suite, soustraire, diminuer, détourner à son propre usage on donner bénéfice à qui que ce soit, tout ou partie de ce qui a été garanti par notre autorité ; et voulant qu'au contraire lesdites choses servent à l'usage des susdits religieux et aux besoins des pauvres de J.-C., à condition toutefois qu'ils ne cessent d'adresser à Dieu tout-puissant des prières continuelles pour l'absolution des péchés de sérénissime et auguste Louis, notre seigneur et père, de notre très pieuse mère Judith, de notre auguste épouse qui partage la couronne avec nous, et de notre très noble postérité. Et pour que la présente donation, effet de notre pouvoir et de notre munificence, soit observée et exécutée plus religieusement tant dans le présent que dans l'avenir, et afin d'en assurer davantage la jouissance auxdits religieux, nous l'avons signée de notre propre main, et nous avons ordonné qu'on y apposât le sceau de notre anneau. Moi, Hildeband, notaire, j'ai reconnu la signature du très glorieux roi, Charles. Donné le quatrième jour des calendes de septembre, indiction XV, la 28^e année du

omniumque rerum summa cum integritate sicut supra memoratum est perpetuo retinendū precipientes et contestantes ut nemo regum vel abbatum per successiones quod nostro roboratum est edicto, quoque tempore subtrahere vel minuire pudeat aut ad usus suos retorquat, vel alius quiddam inde in beneficium tribuere presumat, sed in predictorum fratrum usus atque pauperum J.-C. utilitatibus predictæ res deserviant eo videlicet tenore ut pro absolutione domini et genitoris nostri Ludovici serenissimi augusti, atque genetricis nostre Judith pissimi, auguste nostre etiam uxoris consortisque regni nostri ac nobilissimi utriusque prolis omnipotenti deo continuis precibus fundere non desistant. Et, sit nostre auctoritatis sive concessionis largitio nostris futurisque temporibus diligentius conservetur, atque ab ipsis fratribus firmiter possideatur manu propria subter eam firmavimus et annuli nostri impressione assignari jussimus. Signum Karoli gloriosissimi regis Hildebandus notarius ad vicem Gosleni recognovi. Data III^o kalendarum septembris indictione quindecima anno vicesimo octavo regnavit Karolo gloriosissimo rege. Actum in Rufiaco (**), villa in dei nomine feliciter amen. »

(**) On croit que cette charte était datée de la maison royale de Rony. Les historiens de France, T. 8, disent que ce lieu n'était pas éloigné de Compiègne ; que Charles-le-Chauve avait daté un autre diplôme de Rossiaco. N'est-ce pas Bussy, village du Valois, situé à mi-cote au fond d'un vallon tenant à la vallée du lieu situé entre Crépy et Villers-Cotterêts. (Note du Secrétaire.)

règne du très glorieux roi Charles. Fait heureusement au nom de Dieu, à. Amen. »

On a vu que nous avons rendu ces mots de la charte de 867 *constuendum monasterium* dans le sens d'une charge imposée par cette donation, aux religieux de Saint-Denis, de construire un monastère à Chaourse. Rien de plus naturel, en effet, en présence d'un texte aussi positif, que de supposer au donateur l'idée d'offrir aux religieux, et à ceux-ci l'intention d'accepter la translation de leur abbaye dans un domaine royal, flatteur par sa position et son importance, et surtout situé dans un pays jusqu'alors exempt des incursions des Normands, au moment même où ces religieux venaient de voir leur monastère ruiné et incendié par ces barbares (1). Ce n'est cependant pas ainsi que l'entendirent, au moins par la suite, les moines de Saint-Denis qui, prévoyant sans doute le rôle éclatant que le voisinage de la cour et de la capitale devait un jour faire jouer à leur maison, craignirent avant tout de s'en éloigner, et n'établirent jamais de monastère à Chaourse. Ils soutenaient qu'il fallait entendre les mots que nous venons de citer, non dans le sens d'une obligation à eux imposée, de construire une abbaye dans ce village, mais dans celui de les aider à la reconstruction de l'abbaye de Saint-Denis. Selon eux, la donation de Chaourse était une subvention que leur accordait, dans ce dernier but, la donation du roi Charles-le-Chauve. Leur version fut adoptée par une autorité éminente, dans une circonstance où il s'agissait pour eux de perdre ou de conserver Chaourse.

Vers la fin du siècle dernier, cette terre ayant été con-

(1) Il n'est pas probable que telle ait été la volonté des donateurs. Lorsqu'au moyen-âge on cédait à des abbayes des domaines importants, c'était ordinairement avec la charge de faire desservir ces localités. Souvent on exigeait d'elles un établissement religieux, qui pouvait prendre de l'accroissement, mais on ne leur imposait jamais de quitter le bercail de l'ordie, pour aller s'implanter ailleurs. Rien ne fait supposer dans le diplôme royal qu'il en ait été autrement.

(Note du Secrétaire.)

sidérée, à la cour, comme pouvant être l'objet d'un bénéfice à la nomination du roi, par la raison que, les religieux de Saint-Denis n'ayant point exécuté la condition imposée par la charte de 867, d'y construire un monastère, Chaourse n'était qu'un prieuré ou une chambrerie. Un certain abbé De Bertrand fut nommé à ce prétendu bénéfice, par brevet du roi Louis XVI, et déjà il s'était muni de provisions à la cour de Rome, pour en prendre possession, lorsque, sur l'opposition des religieux, l'affaire fut portée au grand conseil du roi qui, par arrêt du 4 août 1786, maintint lesdits religieux en possession et jouissance des biens et revenus du domaine de Chaourse. Cet arrêt est d'autant plus remarquable que le sieur De Bertrand, nommé au bénéfice, faisait partie du grand conseil qui le rendit.

Un mémoire imprimé, publié durant ce procès, dans l'intérêt des religieux, et délibéré par le célèbre jurisconsulte Treilhard, nous apprend que la terre de Chaourse faisait partie de la mense abbatiale de Saint-Denis, sous les abbés réguliers, et, après eux, sous les commendataires; que les besoins pressants et les infortunes nombreuses (*necessitates non modicas et varias incommoditates*) auxquelles Charles-le-Chauve avait résolu de pourvoir et de remédier, par la donation de la terre de Chaourse, étaient : 1° plusieurs pillages de l'abbaye de Saint-Denis par les Normands; 2° une rançon considérable payée à ces barbares pour racheter Lonis, abbé de ce monastère qu'ils avaient fait prisonnier; 3° un séjour de vingt jours qu'ils avaient fait dans l'abbaye, en 863, et dans l'île de Saint-Denis jusq' en 866; 4° et enfin l'incendie du monastère.

On voit aussi dans ce mémoire que la maison de Saint-Denis, à Chaourse, n'était que le manoir de la seigneurie où résidait le chambrier de l'abbaye, qui n'était qu'un simple régisseur, moine et membre lui-même de l'église de Saint-Denis; que, sous les abbés commendataires, il

n'y eut plus de chambrier, et que ces abbés affermaient directement la seigneurie de Chaourse, entrée dans leur lot lors du partage fait entre eux et les religieux des biens de la communauté.

Suivant le même mémoire, il n'y avait jamais eu ni prieuré, ni conventualité à Chaourse, mais seulement un chambrier qui, vraisemblablement, n'était ainsi nommé, y est-il dit, que parce que, dans le principe, les revenus de cette terre avaient été affectés à la chambre du vestiaire de cette abbaye, d'après un usage aussi ancien en quelque sorte que l'existence des monastères, de distribuer les revenus de ces établissements, de telle sorte qu'ils fussent employés aux différents besoins des religieux.

D'accord avec l'histoire, le mémoire dont il s'agit rappelle qu'au temps où il faisait sa donation de la terre de Chaourse, Charles-le-Chauve était lui-même abbé de Saint-Denis. Le petit-fils, l'héritier du trône de Charlemagne, abbé de Saint-Denis !... ce goût pour la vie et les honneurs monastiques, au moins intempestif chez un souverain dont le règne fut loin d'être paisible, était déjà un signe trop certain de la décadence de cette race carlovingienne qui, après avoir commencé d'une manière si brillante, devait durer si peu et bientôt retomber dans la déplorable abjection des fainéants de la première race.

M. Decamps lit la première partie d'un travail qu'il prépare, sur l'église abbatiale de Saint-Léger.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président,

DE LAPRAIRIE

Le Secrétaire,

L'abbé, POQUEL.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

SEPTIÈME SÉANCE.

Mardi 5 août 1847.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE.

M. Martin, membre du conseil général, à Rozoy-sur-Serre, est proclamé membre titulaire de la société, en remplacement de M. Romain, démissionnaire. M. Romain, dans une lettre au président, explique que son éloignement de Soissons, la faiblesse de sa vue, le mettent dans l'impossibilité de pouvoir concourir d'une manière active, aux travaux sérieux dont s'occupe la société historique et archéologique.

M. l'abbé Poquet a la parole sur les sépultures gauloises ; les tombelles, leur nature, leurs dimensions, la manière de les élever, leurs dispositions intérieures, les précautions qu'il faut employer en les fouillant, leurs distinctions, les difficultés qu'on éprouve pour

les classer chronologiquement, l'indication des monuments du même genre connus dans le département, sont autant d'articles importants qui sont traités dans cette conférence.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Les Gaulois, Messieurs, ne se sont pas contentés de nous laisser des témoignages de leur culte envers la divinité, ils nous ont encore laissé des monuments de leur respect pour les morts, et si nous rencontrons au milieu des landes arides, au sein de nos forêts ténébreuses, les souvenirs de leurs croyances religieuses, nous retrouvons aussi au milieu de nos plaines, sur le bord de nos rivières, au sommet de nos montagnes, les traces vivantes de leur vénération pour les personnages de distinction et les guerriers morts pour la patrie. C'était du reste une idée simple et naturelle que celle de perpétuer la mémoire des héros par quelque signe qui avertisse du lieu où ils sont inhumés. Ce sentiment qui se rattache, chez tous les peuples primitifs, à la foi de la vie future, se traduit partout dans l'enfance des sociétés par un symbole de même nature, par un monument du même genre. Aussi parcourez le globe et partout, auprès de la cabane du Caffre comme dans la terre de Judée ou dans la plaine de Troye; dans les déserts de la Virginie comme sur les rives du Volga et de l'Oural, dans les forêts de la Germanie où un général romain ramassa les ossements blanchis de la légion de Varus, comme dans l'Italie et la Grèce, le simple tertre de gazon, l'amas de pierres sèches, recouvert de broussailles, a servi aux mausolées les plus magnifiques. Trop souvent les marbres précieux, les pierres ornées de lames d'or et de cuivre, ont été brisées ou dépouillées de leur riche parure, et la tombe ignorée du Gaulois, grâce à sa modeste enve-

loppe, a échappé à la cupidité des Vandales, à l'insouciance des maîtres. C'est de ces monuments funèbres, Messieurs, désignés sous le nom de tumulus ou tombelles, que je vais vous entretenir aujourd'hui.

Ces tombelles ou mottes (1), sont des éminences ou collines factices, faites de terre et de cailloux, ou de pierres sèches recouvertes de gazon. On en distingue de plusieurs espèces, les unes d'une forme ronde et obtuse, ressemblant à une boule ou à une cloche ; les autres larges ou allongées, présentant l'image d'une poire coupée en longueur, suivant son axe. Soit que ces éminences soient isolées ou accouplées, elles sont pour la plupart coniques, c'est-à-dire qu'elles sont tronquées à leur sommet ; soit qu'elles aient eu originairement cette forme ; soit que la culture ou les fouilles en ait dérangé la disposition primitive. La dépression sensible qu'on observe parfois vers le centre et qui pourrait faire croire à des tombelles géminées, n'a probablement pas d'autre cause. Dans l'origine, plusieurs de ces monticules étaient défendus par un fossé qui les environnait ou par une haie de roches qui contenaient l'éboulement des terres. Lorsque ces tertres ont été employés à des sépultures communes, nommées depuis ossuaires, elles présentent une forme plus allongée et ordinairement elliptique.

La dimension des tombelles varie autant que leur forme, et leur étendue, dit M. Delaborde, est toujours en raison directe de l'importance des hommes et des événements dont on voulut perpétuer le souvenir ; aussi on en rencontre depuis un mètre jusqu'à soixante mètres.

Les fouilles, exécutées sur différents points de la France et de l'Angleterre, ont fait reconnaître généralement que

(1) On leur donne encore le nom de *mottes*, de tombeau de Montjoie, de Pujoli, de combles, de combels, combeaux, galgals ; en latin, *mercuriales*, *mercuri*, *acervi*, *tumulus* ; en Angleterre, *barrow*.

pour élever une tombelle, on commençait par niveler le sol ; une couche d'argile mélangée de cailloux ou recouverte de pierres brutes, rapprochées les unes des autres, servait de noyau au monticule, et les corps étaient placés dessus ce lit de repos. L'opinion commune est que ces buttes ont été formées de main d'homme, et par des pelletées de terre que chaque soldat apportait anciennement sur le corps de son général pour lui élever un mausolée (1).

Les tombelles ou ossuaires présentent des dispositions intérieures de plusieurs natures, qui sont du plus haut intérêt. Ce n'est pas toujours un squelette placé sur le sol et sous la tête duquel se trouve assez généralement une arme, une grosse pierre couvrant la sépulture du corps, des ossements d'animaux qui l'entourent quelquefois (2) ; mais assez souvent on a rencontré dans ces vastes tombeaux plusieurs galeries formant des chambres sépulcrales, renfermant un ou plusieurs individus couchés ou assis, quelquefois debout, la tête serrée entre des pierres ; des couloirs conduisent à ces cryptes voûtées comme les dolmens, et semblent destinés au service commun de tous les caveaux.

Les fouilles de ces ossuaires demandent plus de précaution que les tombeaux simples, afin de ne pas les détruire en les ouvrant. Ces sépultures doivent être fouillées en les coupant par le milieu ; si la colline est

(1) Il paraîtrait que le transport des terres pour former ces tombes se faisait à bras et dans les casques des soldats. On plaçait ceux-ci sur quatre, six, douze rangs et plus, depuis le lieu marqué pour la butte jusqu'à celui où la terre devait être prise ; les casques remplis de terre se passaient de mains en mains, et les chefs de file qui les recevaient, les versaient sur le corps du général en disant : *ut tibi terra levis!* ce vœu du soldat pour son général était sans doute le souhait religieux du bonheur de la vie future.

(2) On trouve assez fréquemment dans ces tombeaux des ossements de chien, de cheval, des défenses de sanglier, des cornes de cerf, objets que le défunt avait affectionnés pendant sa vie. On disait qu'il les retrouverait après sa mort.

allongée, elle veut être entamée par une des extrémités ordinairement soumises à l'orientation; on devra ensuite indiquer le gisement des corps, et leur position orientée; on dressera ensuite un plan de ces fouilles à l'échelle de proportion et avec les mesures exactes de diamètre, de hauteur, de longueur, et un procès-verbal constatera l'état du monument, le mode de construction. Dans les plans et coupes tracés avec beaucoup de soin, le nombre et la forme des pierres brutes qui composent les cryptes sont des détails importants à faire connaître, et les cercles qui entourent quelques tombelles funèbres, à leurs bases, peuvent offrir d'utiles observations relatives à la construction. Il ne faudra pas omettre de mentionner si une couche d'argile n'était pas placée dans les parties basses pour les préserver de l'humidité (4).

Quoiqu'il ne soit guère permis de regarder ces buttes que comme les tombeaux de chefs militaires ou d'autres personnages de distinction, quelques savants les regardent comme des moyens de signaux employés par les armées.

Leur position naturelle sur les points les plus élevés, l'absence d'objets mortuaires, d'urnes cinéraires, de sépulcres, de vases lacrymatoires, de monnaies, de médailles, d'urnes, paraissent autant de faits qui infirment la première opinion, et semblent militer en faveur de la seconde.

Nous ne nous arrêterons pas ici à montrer tout ce que cette dernière opinion a d'hypothétique, les faits acquis à la science sont désormais trop nombreux et trop évidents

(4) On peut remarquer qu'ici toutes les tombelles ne renferment pas d'ossements. C'est parce que les Celtes ont tantôt brûlé leurs morts, et les ont tantôt livrés à la terre. Il paraîtrait que d'abord on enterra le corps entier avec les jambes ployées, qu'ensuite l'usage de brûler les morts s'introduisit et subsista concurremment avec le premier mode d'inhumation. Plus tard, on enterra les cadavres sans les brûler, et en les étendant sur toute leur longueur. Quand on les brûlait, les cendres étaient placées dans un petit creux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus*; plus tard, on les disposa dans un vase en poterie grossière.

pour lui donner aucune chance de succès ; il n'est guère de tumulus qui ne renferme des squelettes ou des cendres ; on prétend que certains tumulus ont servi de bornes et qu'on les désignait sous le titre de globes ; ils étaient ordinairement placés dans des endroits où quatre chemins aboutissaient , et chaque passant y jettait sa pierre (*Spici leg.*, t. 3. p. 269. Batiss., 174). Il serait possible que plusieurs de ces mottes , qui n'ont pas encore été examinées, ne fussent que des châteaux du moyen-âge plutôt que des tombeaux gaulois , et il est assez ordinaire d'y rencontrer des poignards , des hachettes en silex ou en bronze, des pointes de flèches en silex et en os, des anneaux, des épingles en bronze, des ornements en or, en pierre, de couleur, des colliers d'ambre, de jais, de verre, de corne ; des morceaux de pierres magnésiennes, auxquelles les Celtes attachaient une vertu particulière, des poteries de différentes sortes pour contenir les cendres du défunt, les aliments et les parfums qu'on plaçait près de lui (1).

Avouons cependant que c'est à l'absence de ces caractères, que nous signalons, qu'est due encore aujourd'hui la difficulté qu'on éprouve pour classer chronologiquement ces divers monuments. Ce n'est qu'en étudiant soigneusement les divers ustensiles trouvés dans ces sépultures, si elles sont gauloises, romaines ou du moyen-âge (2) ; les vases, les bijoux, les armes, les poteries de formes peu élégantes et d'une couleur noirâtre et d'une pâte micacée, granuleuse, les monnaies,

(1) Les premières étaient fort grandes, les secondes plus petites et d'une forme différente, elles se plaçaient tantôt à la tête, tantôt aux pieds des morts. Les troisièmes sont d'une petite dimension et se distinguent par des formes et des ornements bizarres ; on croit qu'ils étaient suspendus au cou.

Ces vases semblent avoir été formés à la main avant l'usage du tour ; ils sont peu solides et mal cuits.

(2) M. Lobjeois regarde les tombelles du Laonnois comme des monuments gaulois, et M. Le Maître, comme des monuments romains.

peuvent seules trancher la question et dissiper tous les doutes.

Le Laonnois possède plusieurs monuments de ce genre. On cite les buttes de Vouel (1), de Laniscourt (2), de Sinceny (3), de Saint-Eloi-aux-Fontaines, commune de Commenchon, à peu de distance de Chauny (4), de Versigny (5), de Moy, placée sur le haut d'un coteau qui

(1) Mémoires de la société royale des antiquaires, t. IV, p. 5. La butte de Vouel, située à peu de distance de la route de La Fère à Chauny, dans une plaine basse et qui diffère de toutes celles que l'on connaît, par sa forme et sa hauteur, est pyriforme, c'est-à-dire que sa base présente la section d'une pierre longue coupée suivant son axe. On voit facilement d'après cela la forme qu'a dû prendre une butte de terre élevée sur une telle base... Son grand diamètre, dirigé du levant au couchant, est de 415 mètres, et le petit de 65 mètres environ. Sa hauteur actuelle est à peu près de 55 mètres en y comprenant la base, ou espèce de socle, sur laquelle elle est assise. Cette butte très bien cultivée, depuis longtemps sans doute, et plantée de pommiers jusqu'à son sommet, a dû s'abaisser beaucoup par l'effet même de cette culture, et les habitants en trouvent la preuve dans le rapport des anciens qui découvriraient jadis de son sommet l'église de Saint-Quentin, qu'on n'aperçoit plus aujourd'hui.

Il ne paraît pas que cette butte ait été fouillée. On croit dans le pays que les terres employées à sa formation ont été prises à environ 4,200 mètres, dans le bois l'Abbé où l'on voit une excavation considérable, mais cela ne paraît guère vraisemblable et le grand abaissement du terrain environnant la butte, surtout au sud, porte à croire que c'est là que les terres ont été prises.

(2) La butte qui est sur le sommet de la montagne qui domine Laniscourt, à 4 kilomètres ouest de Laon, fut jadis fouillée par le chevalier de Boufflers, mais il ne paraît pas qu'on y ait rien trouvé.

(3) Elle est située sur la montagne entre Sinceny et Rouy.

(4) Cette tombelle est qualifiée, dans les anciens cartulaires, de *tumulus Reinoldi*, tombeau de Renaud ou Regnicr. Selon les historiens Velly et Villeret, Regnicr, chef des Normands, après avoir échoué devant Paris, fut battu par Charles-le-Chauve auprès de Quierzy.

(5) Dans une vaste plaine qui, de la queue de l'étang de Saint-Lambert, s'étend jusqu'aux premières maisons du village de Versigny, et appelée *les bruyères de Versigny*, on voit une éminence de terre de forme elliptique, en tout semblable à la tombe de Vouel, évidemment de main d'homme comme cette dernière et dont l'origine, d'après la plupart des antiquaires, si on la considère comme un tumulus, serait antérieure aux Romains et aux habitations dont on retrouve des vestiges nombreux. L'origine de cette éminence est au surplus voilée par des préjugés et des fables qui, de temps immémorial, se sont transmis dans le pays jusqu'aujourd'hui; mais ces traditions, toutes fabuleuses qu'elles paraissent, n'en doivent pas moins appeler l'attention des archéologues. Ce monticule est appelé *Château Julien*, il renferme un veau d'or; des templiers y ont caché des trésors.

longe la rive droite de l'Oise (4) ; la butte de Chaillevois, de Penancourt, dépendance d'Anizy ; la tombelle près de Marle (2), les mottes de Montescourt et Lizeroles ; la motte Fresnoy, dans un jardin de la commune de Clatres ; la tombe de Pontru, à deux lieues nord-ouest de Saint-Quentin ; la tombe d'Etreilly, sur le plateau entre ce village et le hameau d'Attilly, dépendance de Marteville ; le sommet est garni de quelques arbres.

Je pourrai citer, dans le Soissonnais, les mottes de Nesles, de Limé, de Fismes, de Presles, commune de Fontenelle ; on a voulu aussi ranger dans cette catégorie la butte de Thau, dépendance d'Hartennes (3). Beaucoup de souvenirs, il est vrai, se rattachent depuis des siècles à ce monticule, un des points les plus élevés du département, et un des plus propres, par sa nature agreste et sauvage, aux cérémonies du culte druidique. Quoiqu'il n'y ait plus rien aujourd'hui qui puisse confirmer cette tradition immémoriale (4) ; nous ne pou-

(1) La butte de Moy a 43 ou 44 mètres de hauteur, elle est couverte de broussailles. (Annuaire de l'Aisne, année 1823, p. 55, 54). On a trouvé en 1821, sur le même plateau, à 40 mètres de distance environ et à 80 cent. de profondeur, un tombeau de pierres recouvert d'une dalle de même nature, renfermant un squelette qui paraissait bien conservé ; mais au toucher tout tomba en poussière à l'exception d'une portion du crâne et des genoux qui avaient conservé quelque solidité. ¹ Vingt ans auparavant on avait découvert d'autres tombeaux à peu de distance ; les corps avaient les bras croisés sur la poitrine ; ce qui, joint à la découverte de quelques restes de constructions, feraient croire à l'existence d'un monastère ou d'une église, ou d'une maladrerie.

(2) Il est fort à présumer que l'habitation appelée la Tombelle, doit son nom à une de ces buttes qui aura été détruite.

(3) Atanne ou Hartanne, paraît venir d'Ardouina, désesse des bois, d'où arden, épaisse, profonde. Diane étant adorée comme déesse des bois. Taf, tar, tarv, taur, thaut, vient, suivant les uns, de tarv, tarvos, chêne, bois (Lebœuf, 95) ; suivant d'autres, de taw, kimrique, large, profond, étendu (Martin, t. 4, p. 44. Ducange). (Diegnaud, p. 7. Lebœuf, t. 1., p. 95).

(4) Les historiens qui ont écrit sur le Soissonnais, se sont contredits fort gratuitement sur un fait dont ils n'ont pas étudié les preuves, et l'on peut à bon droit rire de Dormay, de Lemoine, de Cabaret, et de quelques autres, comme on peut s'égayer des naïvetés de Regnaud, qui aurait dû se borner à consigner

Vous nous empêchez de reconnaître que cette éminence, dont le sommet était encore hérissé de masses de rochers entassés les uns sur les autres, offrait une physionomie assez étrange pour accréditer les traditions les plus fabuleuses, surtout si vous ajoutez à cela de vastes landes couvertes de bruyères, des falaises désertes et accidentées, au milieu desquelles s'élevaient autrefois des pyramides de grès aux formes bizarres et variées; puis une ceinture de forêts dont les mamelons étaient chargés de hautes futaies, vous ne trouverez rien à opposer à une tradition qui ne peut plus malheureusement fournir ses preuves. Les envahissements de la culture, la cupidité des propriétaires tend chaque jour à faire disparaître de plus en plus tout ce que ce tableau avait encore d'original, de sévère il y quelques années.

Ne cherchez donc pas ici les dolmens des druides; votre attente serait trompée. Les chênes rabougris qui croissent sur les flancs du monticule n'ont jamais vu la serpe d'or venir couper sur leur tronc le gui destiné aux cérémonies sacrées, et les chétifs bouleaux qui croissent en leur compagnie, n'ont jamais répété avec le murmure des vents leurs oracles sanguinaires. Vous n'y retrouveriez pas plus la sépulture du général gaulois ou romain; c'est une éminence purement naturelle, et dont la formation se rapporte à l'époque diluvienne. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces rochers ainsi amoncelés ne l'ont pas été de mains d'hommes.

Outre ces tombelles dont il n'est pas toujours permis de préciser l'origine, il existe dans notre département d'innombrables champs de sépultures antiques, dont nous vous entretiendrons plus tard.

Nous devons nous féliciter, Messieurs, que les prescriptions du Code théodosien, qui interdisaient de détruire ces buttes artificielles, aient pu être observées au milieu de ces révolutions incessantes qui agitent et boule-

versent les peuples, en remuant la face du pays qu'ils habitent Il appartiendrait, selon nous, aux doctrines archéologiques de veiller à la conservation de ces monuments sacrés, et de répéter aussi que c'est presque un sacrilège de les fouiller et d'en enlever la terre : *terram sollicitare, et cespitem vellere, proximum sacrilegio*. Et si l'on ne croit pas aujourd'hui que la puissance d'*Odin* puisse les préserver de toute atteinte par les feux invisibles qu'il faisait voltiger sans cesse autour de ces tombeaux, il faut que l'on sache au moins que le respect pour les morts doit être pour tous un culte impérissable et un repart indestructible pour les cendres de nos ancêtres.

M. Clouet continue la lecture de son mémoire sur les voies romaines du Soissonnais.

VOIES ROMAINES DU SOISSONNAIS.

CHAPITRE II.

Suite (voir page 71).

ITINÉRAIRE.

Route de Rheims. — Cette voie antique, qui est une section de la grande chaussée de Milan à Boulogne, traversait, comme la route actuelle, le faubourg de Saint-Crépin, dans lequel fut élevée, au sixième siècle, et par le roi Clotaire, la première basilique de Soissons, Saint-Crépin-le-Grand, surnommé la *Mère-Église* (1). Au delà, la voie romaine se confond avec la route royale jusqu'à Sermoise C'est seulement à la sortie de ce village que celle-ci dévie sur la

(1) La basilique de Saint-Crépin-le-Grand n'a jamais été la Mère-Église, mais bien la cathédrale qu'il ne faut pas confondre avec les églises des monastères auxquels on donnait plus ordinairement le nom de basiliques pour les distinguer des églises épiscopales (voir Gull.-Christ, page 335)

droite, tandis que la chaussée se dirige au milieu de la plaine vers Quincampoix. On a découvert en ce lieu, célèbre par le martyr de saint Rufin et saint Valère, des restes de constructions romaines, tels que débris de colonnes, aqueducs, etc. ; on y voit, sur la Vesle, les vestiges de l'ancien pont romain. La chaussée est encore parfaitement reconnaissable dans le parc de la villa de Braine où l'on a trouvé beaucoup d'objets antiques. Après un parcours de 5 à 6 kilomètres au travers de ce parc, la chaussée arrive en ligne droite à *Chaudroles*, et c'est là que la route royale vient de nouveau lui emprunter sa base solide jusqu'à Basoches (1), jusqu'à Fismes (2) (*Fines*).

VOIE D'AMIENS.

A partir de Soissons jusqu'à *Pont-Archer*, la route d'Amiens est assise sur la chaussée de Milan à Boulogne. Dans cette partie, la superposition est à peu près complète : en face du bois Dupleix, les fossés actuels sont pratiqués juste à l'extrémité des anciennes *marges* ; mais à côté des prés de Mercin, l'*agger* était de quelques mètres plus au midi que l'axe de la route actuelle, ainsi qu'on en peut juger par l'affleurement de gros moellons sur la berne gauche ; c'est le contraire à Pont-Archer, où la bordure du *stratumen* se montre dans le fossé de droite seulement.

Cette grande voie traversait de nombreuses *villas*, dans la vallée de Soissons : elle parcourait d'abord le grand faubourg à l'ouest de la ville ; puis, après Canivet, elle coupait la plaine comprise entre Pernant et la rivière d'Aisne ; cette plaine, couverte de débris de constructions antiques, a conservé le nom de *grande Marionval*, évidemment dérivé du latin ; plus loin, à Pont-Archer, on a trouvé

(1) *Basilica*, regardé comme un ancien grenier impérial, d'après les actes des saints Rufin et Valère.

(2) *Fines*, qu'on croit avoir été l'ancienne limite du territoire des Remes et des Suessons.

aussi de grandes tuiles à rebords, des mosaïques, et plusieurs médailles de Vespasien, circonstance qui peut aider à fixer l'ancienneté de cette route. Il est vraisemblable qu'on établit en cet endroit un poste militaire que commandaient les trois chaussées de Soissons, Senlis et Noyon, et la disposition du terrain en rendait la défense facile. On peut supposer qu'il devint ensuite une *villa*, si l'on en juge par les richesses archéologiques qu'on y a trouvées. Le plateau sur lequel, elle était assise (où fut établie au temps des croisades une maladrerie), porte encore le nom d'*Arten*, par corruption sans doute de *villa aveliana*.

C'est à Pont-Archer que la voie de Milan se bifurquait; l'une des branches se dirigeait sur Senlis, l'autre sur Noyon, aboutissant toutes deux à Boulogne par Amiens.

Chaussée de Senlis. — Cette chaussée gravit la côte de Ressons, traverse le territoire de cette commune, passe près de Montigny-Lengrain, où l'on a trouvé de nombreux débris romains. De là, cette chaussée traverse le territoire de Hautefontaine, descend à Chelles (*Scala*), dont le nom indique suffisamment l'origine romaine, village célèbre d'ailleurs par le palais du Chesne, sous les rois des deux premières races, et près duquel existe des tombes fort anciennes. Peu après, la voie antique gravit la côte de Saint-Étienne, après avoir traversé un petit vallon parsemé de débris de tuiles et de poteries; enfin, elle arrive à un premier camp permanent situé dans la forêt de Cuise, près de Pierrefonds, et connu sous le nom de *ville des Gaules*.

On y voit sous la futaie, dans un espace de plusieurs hectares, de grands tas de moellons et de *tuiles à rebords*; on y a découvert trois puits maçonnés; l'un d'eux recelait, dit-on, des figurines antiques.

Après la ville des Gaules, la voie romaine tourne à angle droit vers le midi, circonstance qui indique l'ancienne im-

portance de ce poste pour lequel la route a été détournée de sa direction sur Senlis ; elle descend dans la vallée de Pierrefonds, gravit aussitôt le plateau en face, et arrive (8 kilomètres plus loin) à Saint-Nicolas, ancienne abbaye et, précédemment, métairie romaine ; enfin, elle aboutit à un second camp, celui de *Champlieu*, beaucoup plus intéressant que le premier ; il domine la rivière d'Automne, qui paraît avoir été la limite du territoire des Sylvancites d'avec la province romaine de Soissons, comme elle fut, aux premiers temps de l'église, celle de l'évêché de cette ville.

Chaussée de Noyon. — De Pont-Archer elle se dirige en ligne droite sur Vic-sur-Aisne (*Vicus ad Axonam*), l'ancien hôtel des Monnaies sous les Romains. Pendant un espace de deux kilomètres, sa base a été d'abord empruntée pour la route royale de Compiègne, mais bientôt celle-ci s'en écarte pour incliner au sud-ouest, et la chaussée romaine, qui reparait alors rétrécie et quelquefois déprimée, prend bientôt l'aspect d'un large chemin *haussé* et il a conservé le nom de *chemin vert*.

Cette chaussée coupe devant le pont suspendu de Vic, pour aboutir en droiture à l'Aisne qu'elle franchissait en face du clocher, sur un ancien pont dont on a retrouvé les pilotis en 1840, lors de la construction du barrage. Là, elle tourne à angle droit, pour venir passer devant le portail de l'église de Vic, dont certaine partie date du ix^e siècle. Ceci donne à penser que la chaussée était encore pratiquée à cette époque dans cet endroit. En effet, ce ne fut qu'au x^e siècle, à l'approche des Normands, que Vic fut fortifié, et le passage de l'Aisne reporté en face du donjon que l'on venait de construire.

Peu après, l'église de Vic, la chaussée de Noyon, qui tire droit au nord, a été empruntée pendant un kilomètre

pour l'établissement de la route de Noyon à Villers-Cotterêts. Ce n'est que sur le plateau de Brise-Genoux (expression qui indique la raideur de l'ancienne rampe romaine) que la chaussée reprend l'aspect d'un chemin vert et *haussé*. A la hauteur de Mouflaye, elle sert de nouveau d'assiette à la route départementale n° 5, jusqu'à la ferme des Loges. Ensuite celle-ci descend à Carlepont, tandis que la chaussée qui reparait sur le territoire de Nampcel, et dans des proportions grandioses, descend à Cutz et arrive à Pont-Lévêque (1), et de là à Noyon.

A partir de l'Aisne, cette ancienne voie traverse d'abord un sol marécageux exposé aux inondations de cette rivière; ensuite elle gravit la côte de la croix du *Vieux-Pont* et arrive à Berny; de là, elle retourne à angle droit et sous forme de chemin *haussé*, vers la branche principale, sans qu'on puisse deviner aujourd'hui leur ancien point de jonction. Elle se perd dans la prairie du château où elle est encore renseignée, dans des titres du xvii^e siècle, sous le nom de *chaussée Brunchaut*.

Dans les brèches de cette chaussée, comme dans ses cavités marécageuses, on n'aperçoit aucune trace d'empièrement; on serait tenté de la prendre pour un chemin privé (*via privata*), à l'usage seul du palais de Berny, si l'historien du Valois n'affirmait que c'était par là que passait la grande chaussée de Noyon, et ne faisait même cette distinction, que l'hôtel des Monnaies était à Vie, et le *péage* à Berny. — Devant l'autorité des anciennes traditions, il faut admettre que les matériaux de cette chaussée auront été enlevés partout où elle paraît déprimée au niveau du sol, et que si, sur certains points, elle est élevée sans empièrement, c'est qu'elle aura été rétablie en *chaussée*, au

(1) L'ancienne ville gauloise de Linatobriga, suivant l'abbé Lebeuf.

On a trouvé, sur l'emplacement de ce palais, de très grandes *tuytes à rebords*, des agrafes en étain guilloché et doré, ainsi que des marbres de diverses couleurs, sciés en tablettes très minces

moyen-âge, avec du sable et de la terre seulement. Il resterait d'ailleurs à constater, par des fouilles, si l'empierrement de *l'agger* ne serait pas descendu sous le sol par suite de la flexibilité des terrains marécageux qu'elle traverse, ou bien encore si cet enfouissement ne résulterait pas de l'exhaussement naturel des vallées.

Embranchement de la chaussée de Noyon par Berny (2). — Au dessus de Vic, un embranchement de la voie de Noyon franchissait l'Aisne au *Pont-Vert*, pour aboutir au palais impérial de Berny.

Caussée de Vermand. — Cette voie, qui paraît être le prolongement de la chaussée de la Marne venant de Lyon, traversait le château d'Albâtre, à l'angle nord-ouest de Soissons.

Elle suivait probablement l'avenue de Pasly jusqu'au bac. Cependant on prétend qu'il existe dans l'Aisne, à quelques mètres au-dessus du passage actuel, les restes d'un ancien pont.

Mais comme on retrouve au-delà du bac les traces évidentes de l'ancienne chaussée, juste en face de l'avenue de Pasly, on doit en conclure que cette direction n'a jamais été changée. — La chaussée se confond avec la principale rue de ce village; elle passe devant la vieille église, ensuite elle gravit, par des rampes profondes et taillées dans le tuf, la montagne qui ferme cette vallée; elle s'élève sur le plateau du *champ de bataille*, laissant sur la gauche la *butte du Villé*, ancien camp permanent; puis bientôt elle franchit d'un trait le vallon de Vauxresis, après lequel elle rencontre le dolmen de ce nom; plus loin, cette chaussée traverse la gorge de Bagneux qui se relie par un chemin vert au *camp de César*, à Vésaponin; cette position militaire paraît avoir été occupée également dans les temps modernes comme dans les temps antiques, ainsi que le témoignent les

trouvailles de monnaies d'Antonin-le-Pieux, et des ducs de Bourgogne.

Après Bagneux, la voie de Vermand parcourt le plateau de Montecouvé sur lequel divers auteurs prétendent que fut livrée, en 480, la célèbre bataille de Soissons.

Elle descend ensuite à Pont-saint-Mard et franchit la rivière d'Ailette, ancienne limite du territoire de Soissons ; et de là elle arrive à Condren, sur Oise, après avoir traversé les marais et la forêt basse de Coucy ; enfin elle aboutit à Vermand près de Saint-Quentin ; dans ces divers trajets elle suit toujours la direction la plus rectiligne.

Chaussée de la Marne par Hartennes. — L'auteur d'une moderne et fort intéressante histoire de Château-Thierry, semble établir une distinction tranchée entre les voies romaines et les *chaussées Brunehaut*, en exprimant cette pensée que ces dernières *sont aussi des monuments bien remarquables*, et laissant même entendre que « les savants » se sont trompés, qui ont prétendu que la reine Brunehaut n'avait fait que réparer les grandes routes des Romains. »

Dans cette conviction, il attribue à cette princesse la construction primitive de la route de Soissons à Château-Thierry, Montmirail, etc.

Pour apprécier cette opinion, il faut examiner les débris de cette voie antique ou ancienne, qui présente depuis Hartennes jusqu'au bois de Hue, des caractères fort remarquables par l'exactitude de ses proportions avec celles des voies antiques, et fort curieuse, surtout, par le volume des matériaux qui lui ont servi de base ; comme toutes les routes des Romains, elle est rectiligne ; elle franchit, sans détour, les accidents de terrain, les montagnes et bois de Saint-Jean, les ravins du Plessier-Huleu, etc.

Dans les bois de Saint-Jean, où jamais la charrue n'est venue anticiper même sur ses *marges* qui sont entières, elle

conserve une largeur totale de 18 mètres (54 pieds français). Au milieu se trouve un amas confus de grès titaniques qui semblent assemblés sans ordre, mais bientôt on s'aperçoit que les ravines les ont seules dérangés, bouleversés, et que quelques-uns d'entre eux sont encore posés alignés sur deux files laissant entre elles un espace de 6 mètres. Voilà les bordures du *stratumen* dont le milieu est rempli par des traverses en grès d'une dimension colossale.

C'est sur cette puissante base, dont la résistance avait été calculée en raison de la mobilité et de l'inclinaison des sables de Saint-Jean, qu'était posé l'agger avec ses trois autres couches telles qu'on les retrouve encore à un kilomètre en deçà, c'est-à-dire dans la plaine d'Hatennes. Là, cette chaussée s'élève d'un mètre 50 au-dessus de ses marges dont la largeur est encore distincte malgré les sillons de la charrue, qui ne s'est arrêtée que contre le grès vif du stratumen. Dans la montagne de Saint-Jean, comme dans celle d'Hatennes l'épaisseur du stratumen atteint quelquefois un mètre 30, mais dans la plaine elle est à peine de 0,40 centimètres; au-dessus se trouvent deux couches de blocage, couronnées par une croûte sèche et dure quoique unie, et formée de petits cailloux et chaux vive.

Une telle route construite à si grands frais, aussi méthodiquement, avec toutes les proportions et conditions des chaussées antiques, laquelle d'ailleurs n'a pu être édifiée, non pas seulement avec le secours des corvées, mais encore avec le génie calculateur de constructeurs habiles, une telle route ne peut être que l'œuvre d'un gouvernement puissant et régulier.

Et n'était-ce donc pas une assez glorieuse tâche pour le siècle de Brunchaut, temps de désordre, de guerres intestines et d'appauvrissement, que de réparer seulement ces nombreuses voies romaines qui sillonnaient les Gaules,

sans se jeter encore dans de nouvelles créations ? Comment supposer d'ailleurs que les gouverneurs de Soissons, une seconde capitale de la Gaule Belgique, déjà en communication, par ses chaussées, avec les principales rivières et capitales voisines, n'auraient pas mis à exécution cette voie directe avec la Marne et avec Lyon ?

Quand on considère ces grands travaux, leur but, leurs dimensions si précises, il est impossible de ne pas reconnaître le génie et la persévérance des Romains, ces maîtres du monde.

Route de Meaux. — Cette voie se confondait, suivant toute apparence, avec celle de Lutèce, depuis Soissons jusqu'à la hauteur de Villers-Cotterêts. Au delà, la première gagnait la Ferté-Milon, et suivait le cours de l'Oureq jusqu'à Meaux ; la seconde, suivant la route actuelle de Paris, continuait la ligne droite, après Vauciennes jusqu'à Crépy en Valois.

Leur tige commune partait du carrefour Maupas, près de l'ancien cimetière romain ; de là, elle s'enfonçait dans les gorges des Chaudières, à l'extrémité desquelles on la voit se frayer un passage dans le roc ; au delà, et sur le plateau, c'est encore une chaussée verte, élevée de 4 mètre 50 centimètres au-dessus du sol. Elle continue ainsi pendant près de 4 kilomètres, jusqu'à sa jonction avec la route actuelle de Paris, qu'elle cotoye ensuite, sur la droite, jusqu'à la Croix de fer. Plus loin, la superposition est complète, car on n'aperçoit plus trace de cette chaussée, reconnaissable jusque-là par sa forme bombée et surtout crayeuse, quoique dégradée par les sillons de la charrue.

On trouve depuis Oigny jusqu'à Favercolles des traces d'une ancienne chaussée qui peuvent faire supposer que la voie de Meaux se séparait de celle de Lutèce, non pas à Villers-Cotterêts, mais dès les *Vertes-Feuilles*.

On citera ici, pour mémoire, les chemins verts et haussés qui suivent, et dans lesquels on n'a pu reconnaître aucune trace d'empierrement :

1^o La chaussée de Fère-en-Tardenois, partant de l'extrémité du faubourg de Rheims, gravissant la côte de Sainte-Geneviève, et passant près d'Arcis-sainte-Restitue, très ancien lieu de pèlerinage ;

2^o Celle de Soissons à Blérancourt et Noyon, s'embranchant à Pasy dans celle de Vermand ;

3^o Le *chemin des rouliers*, réunissant les routes d'Amiens et de Meaux, par le Pressoir et la Croix de Fer.

**Tableau comparatif des dimensions des chaussées
romaines du Soissonnais.**

LITS du CHEMIN.	Châleu d'Albâtre		Chemin du Paradis.		Rheims. — pont de la Vierge.		Soeils. — côte de Ressons.		Noyon. — pres de Yasme.		Vermand. — côte de Vauxsai.		Château- Therry pres de Harcennes	
	Pavimentum	Couches	Pavimentum	Couches	Pavimentum	Couches	Pavimentum	Couches	Pavimentum	Couches	Pavimentum	Couches	Pavimentum	Couches
Radus	0,50	2	0,50	5	2	2	0,20	2	0,20	2	0,20	2	0,40	4
Stratum	0,20	4	0,15	1	0,25	2	0,20	2	0,20	2	0,20	2	0,40	4
Radus	0,40	4	0,32	2	0,50	10	0,50	0,70	4	0,50	0,50	0,50	0,50	0,50
Nucleus	0,35	4	0,25	5	0,50	2	0,50	0,10	4	0,10	0,40	0,40	0,40	0,40
Summa crusta	0,25	5	0,15	5	0,20	2	0,20	0,20	2	0,20	5	0,50	0,20	0,20
Hauteur-tot. Largeur du stratum.	4,70 6	14 6	4,55 6	12 6	1,25 6	16 7	4,20 7	4,20 6	7 7	7,50 6	4,40 6	4,50 6	4,50 6	4,50 6

CHAPITRE III.

ANTÉRIORITÉ RESPECTIVE DE QUELQUES VOIES ROMAINES DU SOISSONNAIS.

On peut admettre que les premières routes établies furent celles que la conquête avait tracées tout d'abord ; leur direction, pour peu que l'on suive la marche de l'invasion romaine et la succession des faits, suffirait pour déterminer leur date chronologique.

On lit dans les Commentaires : « *Cæsar... in deditio-nem Suessiones accepit, exercitumque in Bellovacos duxit.* » Ainsi, après la prise de Soissons, l'armée romaine marcha tout d'abord chez les peuples de Beauvais. Deux voies antiques conduisent à cette ancienne capitale : l'une, par Vic et Noyon, nécessitait le passage, difficile pour une armée marchant avec tout son attirail, des deux rivières de l'Aisne et de l'Oise, et le parcours était de 112 kilomètres dont 72 sur le territoire ennemi ; l'autre, plus courte, par Chelles, Bethisy, Senlis et Beauvais, n'offrait qu'une distance de 100 kilomètres, et seulement 40 sur le territoire bellovaque. D'ailleurs, des peuplades guerrières, réfugiées dans la forêt de Cuise, aurait pu inquiéter l'armée romaine, soit au moment de sa marche, soit au retour, si elle n'avait commencé par les anéantir. C'est ce qu'attestent d'immenses tombeaux gaulois que l'on rencontre près de cette route, et des postes milliaires que les Romains y avaient échelonnés. Si telle ne fut pas la marche suivie par César, ces exécutions sanglantes et ces mesures de défense dont on ne retrouve pas la trace dans la direction de Noyon, mais qui sont fréquentes sur celle de Senlis, témoignent au moins que cette dernière offrait un plus grand intérêt que l'autre, au point de vue de la complète pacification du pays et de la brièveté du parcours.

Les Romains avaient intérêt aussi à s'appuyer des Sylvanectes, leurs alliés, dont le territoire bordait celui des Bellovaques. Cette direction était donc la plus importante au point de vue stratégique et politique.

L'historien du Valois suppose que la route actuelle y fut établie dans le siècle d'Auguste, sur les plans laissés par César.

De l'autre côté, la voie de Noyon, par Vic, rejoint la première à Amiens seulement, et elle ne passe pas à Beauvais; elle semble donc se rattacher moins que celle-ci aux premières phases de la conquête et à un premier établissement de routes conduisant chez les Bellovaques, plusieurs fois révoltés, et chez lesquels il importait à l'armée romaine de retourner par la voie la plus courte. Les seuls témoins précis que l'on puisse interroger aujourd'hui sont les bornes milliaires dont l'usage remonte à Caius Gracchus, 483 ans après l'ère chrétienne pour l'Italie; mais elles ne furent établies dans les Gaules que sous Caracalla. Celle de Vic-sur-Aisne a été posée dans la 44^e année du règne de ce prince, c'est-à-dire 212 ans après J.-C. Mais la chaussée de Vic pouvait exister depuis plusieurs années, avant que l'on y eût introduit le perfectionnement des bornes milliaires; ce qui le prouverait, c'est que, *dans l'épaisseur* de cette même chaussée, en l'abaissant de 40 centimètres derrière le clocher de Vic, on a trouvé une monnaie de l'empereur Trajan qui régna de 91 à 117 ans après J.-C.; de sorte que son établissement pourrait être antérieur d'un siècle à la plantation de ces bornes. Si les conjectures faites plus haut pour démontrer l'antériorité de la route de Senlis sont fondées, il ne serait donc pas étonnant que son établissement remontât au siècle d'Auguste, d'après l'opinion de Lecarlier, c'est-à-dire à la fin de l'ère payenne.

De toutes les autres routes indiquées plus haut, on n'a trouvé des pierres milliaires que sur celle de Vermand,

près de Juvigny. La comparaison de ces bornes avec celle de Vic offre un rapprochement curieux qui pourrait servir à déterminer l'âge respectif des deux routes.

L'inscription de l'une d'elles indique qu'elle a été posée lorsque Marc-Aurèle Antonius (Caracalla) n'était encore qu'associé à l'empire avec son père, Septime Sévère, c'est-à-dire 199 à 211 ans après J.-C. ; mais sur une autre de ces bornes, dont l'inscription en 14 lignes est presque effacée, on lit encore sur l'avant-dernière la lettre N suivie du chiffre VII, et sur la dernière : AB AVG. Cette borne marquait donc sept *milles* depuis *Augusta suessionum*. Conséquemment elle a été plantée lorsque l'on comptait encore par *milles romains*, usage qui ne s'est continué que jusqu'à la fin du II^e siècle, où l'on commença à mesurer les distances en lieues gauloises, comme on le voit par la borne de Vic.

Mais il est présumable que celle de Juvigny date seulement de la fin du II^e siècle, car l'autre borne de ce lieu, comme celle de Soissons, est du temps de l'association de Caracalla avec Septime ; il faut remarquer qu'elles sont seulement de 12 à 13 ans plus anciennes que celles de Vic, et que cette circonstance, comme on l'a dit plus haut, ne peut fixer la date de ces routes, ni leur antériorité respective, puisque les pierres milliaires n'y ont été placées que deux siècles après leur construction.

Mais qu'on examine l'ensemble du réseau : les trois directions, par Senlis, Noyon et Vermand, embrassent au nord et au midi, et percent au cœur le pays des indomptables Bellovaques et des Ambiens, tant de fois révoltés contre l'autorité de Rome ; c'est assez dire quelle était leur importance stratégique et que leur construction simultanée pouvait seule assurer la pacification du pays. En l'absence des documents authentiques, on peut conjecturer que ces trois routes datent du siècle d'Auguste,

successeur immédiat de César, et qui consacra tous ses soins à l'administration de l'empire.

Si l'on résume les preuves : 1° sur la *chaussée de Sentis*, près de Pont-Archer, la monnaie de Vespasien, le pacificateur des Gaules, qui régna 55 ans seulement après Auguste ;

2° Sur la *route de Noyon*, la monnaie de Nerva et Trajan, son fils adoptif (*Imp. Cæs. Nerva, Traianus, Augustus Germanicus*), tous deux empereurs, 82 ans après César ;

3° Enfin, sur la *route de Vermand*, les nombreuses monnaies de cette première époque de l'occupation romaine, trouvées dans le château d'Albâtre.

Toutes ces médailles ne prouvent-elles pas que c'est aux empereurs dont elles portent l'effigie que sont dus les premiers travaux faits sur ces routes, mais qu'ils ont contribué à leur entretien et à l'exécution du plan primitif ?

Les bornes milliaires de Sévère et d'Antonin-le-Pieux n'indiquent qu'une troisième époque, celle de la restauration de ces routes.

L'entreprise primitive, ce grand réseau tracé par le conquérant dans sa marche, et achevé par ses successeurs, décide le moyen aussi bien que le but de l'entreprise : il ne s'agissait pas de traverser le pays pour en enlever de riches dépouilles, mais d'y implanter la civilisation romaine et de l'imposer de vive force ; les grands chemins pouvaient seuls assurer ce résultat immédiat et permanent. Tel fut l'un des plus puissants moyens de la conquête ; et cette première conception a demandé près d'un siècle d'opiniâtre persévérance pour arriver à terme ; et, pendant toute l'occupation romaine, ce grand œuvre, l'instrument de la domination, a excité la constante sollicitude des empereurs qui se glorifiaient du titre de *curateurs des chemins*, expression symbolique de leur puissance.

On répètera de nouveau en terminant que l'ouverture de toutes les voies antiques du Soissonnais a suivi immédiatement la conquête, comme moyen de pacification. Si, comme il est vraisemblable, celle de Senlis a été exécutée la première, les fondements de toutes les autres ont dû être jetés bien peu de temps après.

La société remercie M. Clouet des ses consciencieuses recherches sur les voies romaines du Soissonnais et de l'intérêt constant qu'il a su mettre dans un travail aussi sérieux.

Le Président, DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire, L'abbé POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

HUITIÈME SEANCE.

Mardi 4^{er} Octobre 1848

1848



Présidence de M. de Laprairie.

MM. LEMAIRE, membre du conseil-général, à Soissons;
DESTREZ, maire de Vailly,
sont proclamés membres titulaires de la Société.

CORRESPONDANCE.

M. le Président annonce qu'il a reçu, de M. le préfet de l'Aisne, ampliation de l'arrêté par lequel M. le ministre de l'instruction publique autorise la création d'une Société historique et archéologique à Soissons, et approuve ses statuts tels qu'ils ont été adoptés dans la première séance du 10 février 1847.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

« Nous, Ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique,

» Vu la lettre de M. Leclercq de Laprairie, correspondant du comité historique des arts et monuments, annonçant la création d'une Société historique et archéologique pour la recherche, l'étude et la conservation des monuments historiques dans l'ancienne province du Soissonnais ;

» Vu les statuts de ladite Société dont les diverses dispositions sont susceptibles d'être approuvées ;

» Arrêtons :

» ARTICLE 1^{er}. — La Société historique et archéologique de Soissons est autorisée à se constituer définitivement, et les statuts réglementaires sont approuvés tels qu'ils ont été adoptés dans sa première séance du 40 février 1847.

» ARTICLE 2. — M. le Préfet du département de l'Aisne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» Fait à Paris, le 23 juin 1847.

» Signé : SALVANDY.

» Pour ampliation,

» Le chef du secrétariat, par intérim,

» Signé : marquis d'Aux.

» Pour copie conforme,

» Le conseiller de préfecture, secrétaire-général,

» L'ÉLU. »

M. Chezjean, qui a déjà donné une introduction à l'étude de la numismatique, fait la lecture d'un nouvel article plein de savantes recherches sur l'origine des monnaies ou médailles.

ORIGINE DES MONNAIES.

Les monuments numismatiques se divisent en deux classes. L'une comprend les monnaies qui ont eu cours

chez les peuples anciens et ont servi à faciliter les transactions commerciales ; l'autre, qui se recommande souvent par la perfection des types et qu'on nomme médaillons, a eu pour but de perpétuer le souvenir des grandes actions ou des faits mémorables de l'histoire. Cependant il faut remarquer que la plus grande partie des monnaies du haut empire romain remplit également ces deux objets parce que ce peuple, dont tous les actes portent l'empreinte de sa grandeur, avait eu l'heureuse idée de reproduire sur le revers des pièces en circulation les faits principaux de chaque règne. Quant à présent, nous ne nous occuperons que des monnaies courantes, qui remontent à une époque beaucoup plus anciennes, et sont d'ailleurs bien plus nombreuses que les médaillons.

L'origine de l'invention du monnayage se perd dans la nuit des temps. Le merveilleux qui, chez les anciens, se mêlait à tout ce qui n'était pas bien constaté, fut invoqué pour en expliquer la découverte. Ils l'attribuaient à Janus, à Saturne. Divers personnages historiques, dont l'existence remontait à une époque bien antérieure à celle des premières monnaies, en reçurent aussi les honneurs. Quoiqu'on n'ait aucun motif réel pour en attribuer plus spécialement l'invention à tel ou tel pays, à telle ou telle ville, on tombe assez généralement d'accord que les Grecs en furent les premiers inventeurs, sans cependant qu'il soit possible de rien préciser à cet égard. Le sicle d'argent, pièce pesant 256 grains (à peu près 1 fr. 50 c. de notre monnaie), qui avait cours chez les Hébreux, est présenté par plusieurs auteurs chrétiens comme étant la plus ancienne monnaie connue. Il en est fait mention au chapitre xxiii de la Genèse, où il est dit : *qu'Abraham acheta le caveau du champ d'Ephore, pour y enterrer Sara, sa femme, pour le prix de 400 sicles d'argent, monnaie publique qui était reçue de tous (probata moneta publica)*. Cette pièce présente d'un côté un vase où se re-

cueillait la manne qu'on conservait dans le sanctuaire avec cette légende en caractères hébreux : *siele d'Israel*, de l'autre, une plante à trois branches, avec ces mots, à *Jerusalem la sainte*.

La même incertitude règne sur l'époque à laquelle furent frappées les premières pièces de monnaies. Abraham, que nous avons cité ci-dessus, vivait 2,300 ans avant J.-C. ; d'un autre côté, nous voyons, par un passage de Plutarque, que Lycurgue substitua à Lacédémone la monnaie de cuivre à celle d'or et d'argent. D'où il résulterait que les Lacédémoniens auraient possédé des monnaies d'or et d'argent dans le X^e siècle avant J.-C., Lycurgue étant né l'an 926 avant notre ère. Ce n'est qu'au temps de Solon, c'est-à-dire vers l'an 600 avant J.-C., que le témoignage de l'existence des monnaies commence à se multiplier. Ce législateur en fait plusieurs fois mention dans les lois qu'il donna aux Athéniens, et détermine même des peines contre les faux monnayeurs ; ce qui prouve que déjà il en existait.

En nous rapprochant ensuite des premiers temps, où on peut avec quelque certitude fixer l'existence des monnaies, il faut arriver jusqu'à Alexandre I^{er}, roi de Macédoine, sous lequel furent incontestablement frappées les monnaies qui portent son nom et lui sont attribuées. Ce prince régna de l'an 497 à 434 avant J.-C. On peut donc, avec vraisemblance, fixer la découverte de l'ère monétaire au VII^e siècle avant J.-C., mais sans pouvoir donner rien de plus précis.

Le nombre des villes de la Grèce, dont on trouve ces monnaies primitives présentant les mêmes caractères d'antiquité, fait présumer que l'art du monnayage se répandit avec rapidité. Le commerce les transporta bientôt dans les diverses contrées connues et on voit, par les découvertes qui se font chaque jour, que, dès l'origine, les pays voisins

de la mer en possédèrent en plus grande quantité que ceux placés dans l'intérieur des continents.

Bientôt la circulation des monnaies s'établit de plus en plus ; les lieux de fabrication se multiplièrent, et les nations même les plus reculées en apprirent l'usage. Les peuples barbares se servirent des pièces de leurs voisins plus civilisés, ou fabriquèrent des imitations plus ou moins grossières de celles qui se répandirent parmi eux. Les conquêtes des Romains contribuèrent surtout à répandre leur système monétaire dans l'étendue du monde alors connu.

Les Grecs n'ont laissé aucune tradition concernant leurs moyens de fabrication des monnaies. Leurs procédés, à ce qu'il paraît, consistaient à mouler les pièces avant de les soumettre à l'opération de la frappe. La frappe elle-même s'opérait en deux fois au moyen de coins sur lesquels étaient gravés en creux les objets à reproduire dont on obtenait l'empreinte avec le marteau. Il est évident que ces procédés étaient beaucoup moins parfaits que les nôtres, quant à l'exécution mécanique ; mais le sentiment de l'art se décèle souvent avec une telle perfection dans la gravure des sujets, que jusqu'à ce jour nous n'avons pu l'atteindre. Pendant la première période de la numismatique grecque, qui comprend à peu près trois siècles, les types peu nombreux offrent en général les traces de l'enfance de l'art. De ce nombre sont les pièces qui proviennent de la Grèce et présentent d'un côté l'image d'un bouc en relief, tandis que le revers reproduit la même figure en creux. Mais pendant la deuxième période, c'est-à-dire depuis l'avènement de Philippe II, fils d'Amintas, père d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, l'an 339 avant J.-C. jusqu'au règne de l'empereur Auguste, l'an 721 de Rome, 30 ans avant J.-C., les beaux-arts s'élevèrent à un degré jusqu'alors inconnu. Pendant cette période, vécurent Phidias, Zeuxis, Praxitelle et d'autres célèbres artistes dont nous admirons encore les ouvrages. L'art de

graver les pierres fines et les coins des monnaies fit le même progrès que les autres, et la parfaite exécution des monuments de cette époque qui nous restent, nous sont la preuve que ces artistes étaient arrivés, par des progrès rapides, au plus haut degré de perfection.

Le droit de monnayage a toujours été considéré comme inhérent à la souveraineté, et comme la preuve de l'indépendance des villes qui ont fait frapper des monnaies. Nous retrouvons, sur ces pièces des villes et peuples libres de la Grèce, les noms des localités qui en firent l'émission, ou les symboles et signes qui leur étaient propres. A Athènes, c'était la tête de Minerve, avec la chouette, son oiseau favori, au revers; à Sybaris, un bœuf, Alexandre-le-Grand, une Victoire debout ou Jupiter assis. Les plus anciennes monnaies des Romains nous présentent la tête de Pallas et, pour toute inscription, *Roma*.

On ne compte pas moins de 4,400 villes ou peuples de l'antiquité, qui ont fait frapper monnaie; de 300 rois ou princes, et de 500 empereurs, césars ou tyrans. Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, passe pour avoir été le premier souverain qui ait fait placer son image sur les monnaies courantes. Sous ce célèbre conquérant, le monnayage parvient au plus haut degré de développement qu'il ait jamais acquis dans l'antiquité. On peut même dire qu'aucun prince des temps anciens ou modernes n'a su multiplier au même degré son signe monétaire. L'un des plus beaux types de cette époque mémorable, est celui qui représente Alexandre couvert, comme Hercule dont il se disait le fils, de la peau du lion de Némée, au revers Jupiter assis, portant l'aigle de la main droite; de la gauche, le dieu tient une lance; dans le champ de cette magnifique médaille, se trouvent les initiales de Colophon, ville considérable de l'Ionie.

L'argent fut le premier métal employé par les Grecs pour le monnayage; l'or vint ensuite, puis enfin le bronze.

Le talent était le poids le plus fort ; sa valeur monétaire variait suivant le pays. A Athènes, le talent d'argent représentait 8,160 francs de notre monnaie ; la mine représentait 400 drachmes ou 90 francs. La drachme, 90 centimes, se divisait en six oboles ou douze demi-oboles. L'unité monétaire et de poids était la drachme. Le talent et la mine n'étaient que des monnaies de compte. Les Grecs frappèrent aussi des statues d'or et d'argent. Ces statues d'or répondaient à peu près à la double drachme, poids de 46 francs 20 centimes. Celui d'argent peut être assimilé pour la valeur au siècle des Hébreux, environ 1 franc 50 centimes.

Quoique l'Égypte ait été une des premières nations de l'antiquité qui ait reçu le bienfait de la civilisation, je ne vous ai pas entretenu, Messieurs, de sa numismatique parce qu'il ne nous reste aucune trace des monnaies qui ont pu avoir cours sous les Pharaons ; qu'après la conquête de ce pays par Cambyse, l'an 525 avant J.-C., Darius y introduisit l'usage des anciennes monnaies persannes et connues sous le nom de *dariques*, qui sont fort rares, et des monnaies d'argent qu'on nomme *aryandiques*, qui ne sont pas beaucoup plus connues et ne se rencontrent pas dans les cabinets des amateurs ; enfin parce que, sous les Ptolémée Alexandre-le-Grand, maître de l'Égypte, au 324 avant J.-C., y introduisit les monnaies grecques de son temps dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir ci-dessus.

M. Decamps rend compte à la société d'une promenade archéologique qu'il vient de faire au village de Dampleux.

UNE PROMENADE ARCHEOLOGIQUE DANS L'ANCIENNE FORÊT
DE RETZ.

Ayant lu dernièrement, dans un journal, qu'un ouvrier de Dampleux venait de découvrir, tout près de ce village, des tombes en pierre qui paraissaient remonter à une haute antiquité, j'ai cru qu'une visite à ces anciennes sépul-

tures ne serait peut-être pas sans quelque utilité pour nos études archéologiques, et je me mis en route avec un ami, comme moi, amateur des monuments que nous ont laissés nos pères.

Dans la partie sud de l'antique forêt de Retz, s'ouvre une immense clairière entourée de bois de tous côtés, et qui n'a pas moins d'une lieue de longueur : la largeur n'est guère que d'un quart de lieue. Elle est coupée, vers son milieu, par une vallée étroite au fond de laquelle passe le chemin de fer qui relie les importants chantiers de Villers-Cotterêts avec le canal de l'Oureq ; de chaque côté de la vallée, le terrain s'élève en amphithéâtre jusqu'aux deux points extrêmes de la clairière, où sont placés en face l'un de l'autre deux villages qui se dessinent sur la verdure un peu sombre de la forêt, d'une manière infiniment pittoresque. Ces villages sont Dampleux et Oigny. Le temps nous ayant manqué pour visiter ce dernier, je me bornerai aujourd'hui à dire quelques mots du premier, avant d'arriver aux tombes, but principal de notre promenade.

Dampleux, et aussi Dampleu, dont le nom latin est *Domus Lupi*, *Damuum Lupi*, faisait autrefois partie de la Picardie, du diocèse de Senlis, et de l'intendance de Soissons. Son église, consacrée sous l'invocation de saint Leu, a subi, comme tant d'autres, bien des transformations. Elle appartient, dans ses différentes parties, aux époques romane, gothique et de la renaissance. Du reste, elle n'offre rien de bien remarquable sous le rapport de son architecture, mais il ne sera peut-être pas indifférent, pour le but que s'est proposé la société historique et archéologique, de signaler ici les quelques objets intéressants qu'on y remarque.

Le premier, qui frappe les yeux de l'archéologue qui pénètre dans cette église, est un parchemin renfermé dans un cadre de bois, et dont la partie supérieure, divisée en quatre tableaux, représente d'une manière grotesque les

différentes scènes de la légende racontée en dessous, et que je transcris ici mot pour mot, si non avec l'orthographe exacte de l'original.

« S'ensuit un miracle merveilleux fait en l'église de » monsieur saint Leu, au village de Dampleu, approuvé par » gens notables, dignes de foi et bien renommés, duquel » la teneur s'ensuit :

» L'an mil quatre cent trente-quatre, un homme de » guerre, nommé Péron Barbe, étant lors en garnison à » Passy, vint à l'église de Dampleu, et céant print et ravit » les tours de tous les pauvres malades de ladite église, et » lors, ce voyant, une femme nommée Guillette, demeurant » audit lieu, femme de bien, dit audit Péron Barbe » qu'il faisoit mal de prendre lesdits tours des malades. » Lors ledit Péron la tança, en l'appelant sanglante vieille » et autres plusieurs laides paroles injurieuses ; néanmoins » ledit Péron print ce que dessus et autres biens. Après » environ quinze jours, ledit Péron retourna audit lieu de » Dampleu, fort malade et fut en ladite église, espérant » faire sa neuvaine, cuidant recouvrir sa santé. Lui, non » bien contrit, étant audit lieu, fut ravi et emporté et ne » sait-on de quoi et mené jusques dedans la forêt de Retz, » vers Villers, et la chut mort, visage dessus, que personne » ne savait où il était ; environ trois semaines après, un » prêtre qui pour lors était curé dudit Villers et un homme » séculier, tous deux natifs du pays et gens dignes de foi, » le trouvèrent en my ladite forêt, comme dit est. Tous les » habillements sains, entiers, nets et blancs, chemise, » couvre-chef, chausse, éguillettes, pourpoint, manteau » et souliers, sans que quelque corruption, mais rien de » chair, nerfs, ni veines n'y avait fors ses os, tous nets et » escures, et semblaît, quand ils levèrent lesdits vêtements, qu'ils furent pleins de noix, ainsi qu'ils sonnèrent, » et de crainte et frayeur laissèrent tout la. »

Suivent les signatures des témoins.

L'écriture du parchemin n'est pas du xv^e siècle, comme pourrait le faire croire la date de la légende; cette pièce a été recopiée plusieurs fois sans doute; la copie existante est même assez moderne, mais elle est attestée conforme à la première par la signature d'hommes recommandables.

Il est fait mention dans cet écrit des pauvres malades du lieu dont Péron Barbe avait enlevé les tours. C'est qu'effectivement il existait autrefois, tout près de l'église, une maladrerie dont le souvenir s'est conservé dans l'esprit des habitants, mais sur l'importance de laquelle nous n'avons pu être suffisamment renseignés.

Dampleux avait aussi sa famille seigneuriale dont les noms et les armoiries, autrefois gravées sur les pierres tumulaires et aux clefs de voûte de l'église, ont disparu, comme ceux dont ils étaient chargés de transmettre la mémoire, sous les coups du temps et des révolutions.

L'église de Dampleux possède quelques sculptures en bois, qui sont loin d'être sans mérite. La plus remarquable est un *ecce homo* de grandeur et de couleur naturelles. Cette statue, véritablement bien sculptée, est adossée à un pillier en face de la porte d'entrée. Au-dessous est une large table en pierre, aujourd'hui sans usage, et qui servait sans doute autrefois à placer les offrandes des fideles à l'homme de douleurs.

Le maître-autel est orné d'un tableau fait avec infiniment d'art, mais le temps et l'humidité l'ont déjà bien détérioré. Il représente le Christ appraisant à la Madeleine après sa résurrection. La figure de la Madeleine est ravissante et la pose du Christ est divine. Cette toile mériterait une prompte restauration.

Tout à côté se trouve une petite peinture sur bois, qui paraît être du xvi^e ou xvii^e siècle. Le sujet est la Vierge embrassant le corps de son fils crucifié. Les figures quoiqu'un peu raides sont pleines d'expression.

Un petit reliquaire en bois, très bien sculpté, que nous avons vu relégué dans un coin, au milieu de débris de croix et de statues, pourrait, s'il était nettoyé et restauré, devenir un objet d'art très intéressant.

Les fonts baptismaux sont en marbre, le pied ainsi que la cuve est ovale, mais sans ornement.

Après ces détails, qui m'ont paru devoir intéresser la société, je passe aux tombes en pierre, premier but de notre excursion. Elles se trouvent à 2 kilomètres environ du village de Dampleux, sur le revers de la petite vallée dont j'ai déjà parlé plus haut. En cet endroit, le terrain aride et pierreux ne produit que des broussailles et quelques arbres rabougris, tandis qu'aux environs il paraît propre à une excellente culture. Les tombes qu'on y rencontre à une très petite profondeur, ne sont pas très nombreuses. Elles ne sont pas rangées, comme il arrive souvent, sur des lignes parallèles, mais elles sont disséminées sans ordre dans le terrain ; nous n'en avons vu que deux placées l'une contre l'autre. Leur forme est la même que celle qu'on rencontre à peu près dans toutes les localités où de semblables découvertes ont été faites. Leur largeur diminue de la tête aux pieds, et, du côté des épaules, le fond est un peu exhaussé en une sorte de chevet. Le couvercle est formé d'une longue dalle de pierre sans ornement. Aucun objet remarquable n'a été jusqu'ici trouvé dans ces tombes ; on nous a seulement parlé d'une petite pièce de monnaie que nous n'avons pu voir, et qui, peut-être perdue depuis dans cet endroit, pourrait bien n'avoir aucune importance. Quand on vient à lever le couvercle d'une de ces tombes, elle paraît entièrement remplie de terre, et ce n'est qu'au fond même que l'on trouve des ossements assez bien conservés, comme les fragments que je mets sous les yeux de la société. Tous ceux découverts jusqu'aujourd'hui paraissent avoir appartenu à des adultes ; aucun squelette d'enfant n'a été rencontré. Je ne veux, du reste, rien préjuger

sur les éclaircissements que pourraient amener de nouvelles fouilles. Mais, dans l'absence complète de documents où nous nous trouvions d'après la seule inspection des tombes, il était fort difficile d'établir des suppositions tant soit peu probables sur leur origine.

Les vieux souvenirs des anciens du pays, que nous interrogeâmes, ne nous furent d'aucune utilité dans nos recherches ; l'existence de ce cimetière était complètement ignorée de ces hommes qui le foulaient aux pieds depuis un si grand nombre d'années. Nous nous mîmes alors à examiner le terrain aux environs, et voici quel fut le résultat de nos observations : A quelques pas de l'endroit où nous venions de faire fouiller la terre, il nous fut très facile de remarquer que le penchant de la vallée était coupé comme par de larges gradins qui nous amenèrent à supposer qu'il existait autrefois, dans cet endroit, un jardin composé de cinq à six grandes terrasses, disposées en retraite les unes au-dessus des autres. La terre y est du reste toute couverte de fragments de briques calcinées et comme vitrifiées par l'action des flammes ; ce qui ferait croire que d'anciennes constructions, qui y existaient, ont été la proie d'un vaste incendie.

Non loin de là, sur la lisière de la forêt, se trouve une fontaine qui fournit une eau limpide et abondante, et, un peu plus haut, un puits abandonné, et qui, par son éloignement, n'a jamais pu servir aux habitants du village.

A une petite distance, dans la forêt, il existait encore, à l'époque de la révolution, un petit oratoire dont on voit encore les débris, et dans lequel un pieux solitaire passait sa vie à chanter des prières. Cet oratoire était le lieu d'un pèlerinage assez fréquenté à certaines époques de l'année, et nous avons vu des personnes qui, dans leur jeune âge, sont allées, avec leurs parents, y faire leurs dévotions. Depuis, cette chapelle a disparu, comme tant d'autres, dans les orages de la révolution.

Maintenant, quelles conséquences allons-nous tirer de toutes ces observations? Quel édifice allons-nous reconstituer avec toutes ces ruines? Sans doute il serait bien imprudent, dans les circonstances actuelles, de prétendre établir un jugement infaillible, mais enfin ne pourrait-on pas supposer, avec assez de probabilité, qu'à une époque, déjà bien éloignée de nous, la profonde solitude de ces bois, les charmes de cette vallée, aient pu engager quelques moines à venir s'y fixer? (1) Peu à peu, leur nombre venant à s'augmenter, ils ont pu y construire une maison plus considérable, y établir des jardins, défricher un coin de la forêt, et donner naissance à cette belle culture qui suffit aujourd'hui au bien-être de deux importants villages; mais, dans la suite des temps, les guerres qui ont couvert la France de tant de ruines, auront fait sentir leur funeste influence jusque dans ces paisibles retraites; et tout a disparu, sauf le bienfait du défrichement de cette clairière, qui gardait en silence les restes ignorés de ses premiers bienfaiteurs.

Dampleux, 4 août 1847.

A. D.

Le Président ,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire ,
L'ABBÉ POQUET.

(1) L'abbé de Valcery était seigneur censier de Dampleux en partie, avec droit de présentation à la cure. L'abbaye possédait en outre une ferme dans l'étendue de la paroisse, que des frères servants faisaient sans doute valoir.

(Note du Secrétaire)

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

NEUVIÈME SÉANCE.

Mai di 2 Novembre 1817.

Présidence de M. de Laprairie.

CORRESPONDANCE.

M. Lemaire, membre de la société, signale une croix en pierre sculptée, située sur la commune de Cutry, et sur laquelle il donne quelques détails intéressants, ainsi que sur plusieurs autres traditions antiques du pays qu'il connaît d'une manière si intime.

Ces divers renseignements sont accueillis avec reconnaissance et font désirer à la société que l'honorable membre veuille bien, à l'occasion, s'occuper d'un petit travail sur le pavillon de Saint-Pierre-Aigle, l'abbaye de Valsery et le chemin dit de la Ligue où l'on a trouvé il y a quelques années une pièce de monnaie mexicaine.

M. Chezjean pense que cette monnaie a dû y être apportée par les Espagnols dont les relations maritimes étaient alors si étroites avec l'Amérique du sud.

Le secrétaire appelle l'attention de la société sur l'importance des croix historiées qui ont disparu pour la plupart ; il cite comme extrêmement curieuses celles qu'il a vues dans les cimetières de Montfaucon (Aisne), de Fontenoy, de Mezy-Moulins et de Connigis.

M. le secrétaire annonce qu'il fera dans une prochaine séance une description de ces quatre monuments, dont il possède les dessins.

M. l'abbé Poquet donne ensuite une conférence archéologique sur les monuments militaires et civils des Gaulois. La rareté de ces monuments, les enceintes fortifiées, la distinction entre les *oppida* villes et les *oppida* refuges, le système de défense, les causes de destruction, les localités où on les rencontre, les caractères auxquels on les reconnaît, les habitations gauloises, la forme et la nature de ces constructions, les localités où on les trouve, les limites territoriales, les routes ; telle est la vaste matière de cette conférence.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Si la religion druidique, Messieurs, a laissé sur le sol de notre vieille France des souvenirs impérissables, il n'en a pas été ainsi de ses institutions civiles et militaires ; et on le comprend facilement. Outre que les monuments militaires et les constructions domestiques portaient en eux-mêmes un caractère d'enfance et de fragilité, ils étaient encore plus exposés à la destruction. La fréquence des guerres, les changements opérés par la conquête, la culture des terres, le défrichement des forêts, les alignements des routes, des canaux, ont été autant de causes qui ont

fait disparaître à jamais ces forteresses stratégiques, ces routes, ces bourgades qu'un peuple guerrier, mais peu avancé en civilisation, avait élevées sur le bord des rivières, au sein des forêts et sur la cime escarpée des montagnes.

Je regrette, Messieurs, que dans cette conférence, où je me propose de vous entretenir sur les monuments militaires des Gaulois, sur leurs habitations civiles, de n'émettre que des principes généraux sans avoir aucune application locale à vous donner à l'appui de ce que j'avance ; j'ai compté que votre zèle, joint aux recherches que vous vous proposez de faire, nous aiderait peut-être à reconnaître sur le territoire confié à nos investigations, quelques vestiges de ces anciens postes militaires ou civils occupés par les Suessons, durant l'indépendance gauloise.

§ 1. MONUMENTS MILITAIRES.

Il paraît, Messieurs, que dans beaucoup de contrées on remarque des mottes ou espèces de collines factices tronquées par le haut et entourées d'un ou plusieurs fossés (1). Ces mottes que le moyen-âge a souvent appropriées à son usage, sont considérées comme des forts gaulois. Elles étaient assez élevées pour défendre un point important, assez étendues pour contenir un grand nombre de combattants. Ces vastes enceintes, construites évidemment de mains d'hommes, sont trop irrégulières pour être des camps romains, ce sont, d'après toutes les probabilités, les enveloppes extérieures de ces *oppida* dans lesquelles se réfugiaient les populations gauloises à l'approche de l'ennemi.

Les archéologues ne s'accordent pas sur la question de savoir si, indépendamment de ces lieux de refuge, les

(1) *Inst.*, pag. 46.

Gaulois avaient des villes permanentes, fortifiées dans l'acception qu'on donne à ce mot. Je dois vous avouer, Messieurs, que malgré le savant mémoire de M. Dulaure, inséré dans le tome II de la société des antiquaires de France, l'opinion qui ne veut pas reconnaître de villes murales aux Gaulois, mais seulement des camps retranchés (1), conserve aujourd'hui bien peu de partisans. Cette belle dissertation a l'immense défaut d'y avoir trop généralisé les faits, et par conséquent d'être remplie d'inductions forcées que les commentaires de César, sur lesquels on s'appuie, démentent complètement (2).

Au reste, lors même que ces *oppida* ou encintes fortifiées par l'art et par la nature, occupées en temps de guerre ou de paix, ne présenteraient que les conditions d'un lieu de refuge, ne devraient-elles pas être considérées, vu leur importance stratégique et les établissements considérables qu'elles renfermaient, comme les véritables villes de nos ancêtres, et d'ailleurs la prépondérance que l'on prétend établir en faveur de la civilisation plus avancée du midi, sur la sauvage barbarie du nord pour juger cette question, me paraît tout-à-fait arbitraire et incompétente. Pour quiconque a lu César, il est évident que cette distinction est peu fondée en raison ; cet historien appelant indistinctement *oppida* les lieux d'habitation qui étaient des villes et ceux qui n'étaient que des refuges, ce qui, joint à la concision de son style, jette une grande confusion dans les idées que l'on cherche à se former des unes et des autres. Au surplus il n'y a qu'à prendre les commentaires de César

(1) M. de Cammont propose pour établir une distinction entre les lieux de refuge dont les remparts étaient ordinairement garnis en terre, et les villes dont les retranchements étaient plus soignés, de donner aux premiers les noms d'*oppida rustica* ou *vallata* et aux seconds la dénomination d'*oppida murata*. *Cours d'antiq.*, T. 4. p. 472.

(2) Il est prouvé qu'*Atise*, *Araricum*, *Genabum*, *Noriiodunum* étaient des villes fortifiées et non de simples lieux de refuge.

pour savoir que *Durocortorum*, Rheims, *Noviodunum*, Soissons et une infinité d'autres places de la Belgique, étaient des villes défendues par de hautes murailles et de larges fossés, et l'on ne persuadera jamais à personne que l'*oppidum noviodunum* était un simple camp fortifié, où les Suesons, après leur échec devant Bibrax et leur déroute au passage de l'Aisne, vinrent abriter leurs vastes troupeaux et leur population effrayée. C'était donc bien une ville déjà fameuse, et la capitale d'un puissant empire que Domitien et Galba avaient gouverné.

Il est donc probable que les remparts qui arrêtaient l'impétuosité du vainqueur, alors qu'il croyait les emporter d'assaut, et en faire l'effet d'un coup de main, étaient (1), comme la plupart des autres villes de la Gaule, composés de plusieurs étages de grandes poutres ne présentant au fossé qu'une de leurs extrémités, couchées horizontalement à deux pieds de distance les unes des autres, et liées ensemble par des traverses. Les intervalles étaient comblés par de la terre foulée et des fascines à l'intérieur, et par de grosses pierres à l'extérieur. Ces rangées alternatives de quartiers de roches et de pièces de bois, disposées avec une parfaite régularité, formaient un ouvrage agréable et singulier à voir, et très ingénieusement combiné pour la défense des places, parce que le revêtement de pierre défie l'incendie et que le reste des matériaux n'a rien à craindre du bélier qui ne saurait enfoncer ni renverser ce solide assemblage (2).

Toutefois ce n'était pas là le seul mode de fortification : souvent les murs se composaient d'énormes blocs de pierre brute sans ciment ; bien souvent ils étaient aussi simplement formés de terre mêlée de cailloux ; la hauteur des murailles devait être plus ou moins considérable, suivant que

(1) César, liv. 7, ch. 25.

(2) Cours d'antiq., T. 171 — Hist. de Soiss., Henry Mart, T. 1, p. 25.

les *oppida* se trouvaient placées au milieu d'un pays plat ou sur un terrain escarpé. La configuration du terrain décidait ordinairement de la forme, qui n'avait rien de régulier. Nous ne savons presque rien sur la distribution intérieure de ces villes, sinon qu'elles renfermaient souvent des places, sans doute pour se réunir et se ranger en bataille. On suppose que les maisons étaient irrégulièrement placées autour de cette enceinte et à peu de distance des remparts ; deux entrées fermées par des portes introduisaient dans la place (1).

Les *oppida* gaulois ne contenaient donc pas de constructions capables de subsister longtemps ; leurs murs en palissades, leurs remparts de cailloux ou de pierres sèches ne représentaient pas les conditions d'une grande longévité et, aujourd'hui que le sol que nous habitons a été ruiné par la conquête, bouleversé par la charrue, dévoré par l'incendie, nous serions très embarrassés de distinguer leur poussière et de reconnaître leur emplacement. J'aurais bien désiré, Messieurs, vous présenter ici quelques aperçus sur la position des douze villes que les Suessons possédaient à l'arrivée de César dans les Gaules ; mais je ne sache pas que personne se soit encore livré sérieusement à ce genre de recherches, et les conjectures que nous avons hasardées dans une conférence précédente n'ont rien de certain. Il faudrait revoir et soumettre à un examen minutieux les localités que nous avons désignées ; il serait à souhaiter que quelqu'un de vous voulût bien s'occuper de cette intéressante question ; cette partie de la statistique monumentale si ancienne et si neuve pour le pays, est une des plus difficiles et des moins avancées.

S'il m'était permis de vous diriger dans cette investigation, je vous avertirais, Messieurs, de faire de préférence

(1) Caumont, 175, 471.

vos recherches sur les langues de terre qui forment comme des promontoires sur les vallées qui sont au-dessous et affectent assez ordinairement la position d'une presqu'île. Le sommet des montagnes, les éminences d'un accès difficile et d'où la vue pouvait s'étendre au loin ont toujours été occupés par les peuples guerriers qui avaient à se défendre contre leurs ennemis (1). Quelquefois vous les trouverez situées au milieu des bois, protégées par un vallon et par un fossé, ou bien encore dans un îlot entouré de marais, sur une langue de terre baignée par les sinuosités d'une rivière.

On reconnaît généralement les *oppida*, ou enceintes fortifiées des Gaulois, à leur irrégularité qui suit ordinairement la configuration du terrain où elles étaient assises, aux accidents du sol qui présentent encore des cavités annonçant l'emplacement des cabanes gauliques ; à leur vaste étendue qui est en dehors de toutes les proportions avec l'emplacement pour camper les légions romaines ; elles ont de 50 à 120 hectares. Ce sont de vastes retranchements militaires défendus par un mur en terre de 13 à 15 mètres, un vallon, un fossé de 10 mètres et par la pente naturelle du terrain. Un autre rempart est quelquefois en arrière du premier et forme une seconde enceinte, moins étendue que l'enceinte principale, et dans laquelle on pouvait se retirer si le premier rempart avait été forcé ; des chemins couverts et creusés dans les pentes permettaient de faire des sorties sur l'ennemi et d'évacuer le camp lorsqu'il ne pouvait plus tenir. Ces *oppida refuges*, qu'on a souvent pris pour des camps romains parce qu'ils ont souvent changé de destination durant l'occupation romaine dans nos contrées, sont moins rares que les *oppida villes* dont la plupart sont devenues, aussitôt la conquête, des villes romaines habitées. Les

(1) César, *Bello civ.* v. 54. Strabon, *Géog.*, 4.

unes ont perdu avec leur liberté leur cachet original et les autres ont encore conservé quelque chose de leur sauvage indépendance.

§ 2. MONUMENTS CIVILS.

Messieurs, si nous trouvons à peine dans les dépressions du sol, tourmenté par de si longues vicissitudes, des caractères indicateurs des enceintes militaires des Gaulois, il faut un œil bien plus exercé encore pour reconnaître l'emplacement de leurs habitations civiles. Ces demeures de bois et de roseaux n'étaient pas assez fortement assises pour laisser des traces profondes.

Entrons cependant dans quelques détails capables de nous diriger dans ces nouvelles investigations, sur une époque qui, plus elle est éloignée de nous, plus elle est digne de nos recherches; un mot donc sur la forme, la nature de ces habitations primitives, sur les localités où nous pourrions les rencontrer.

Il faut bien se convaincre d'abord que les habitations des Gaulois belges étaient en rapport avec la simplicité de leurs mœurs; ainsi il ne faut point s'attendre à trouver ici des ruines colossales, des débris de palais, des murs indestructibles; un peuple dans l'enfance de la civilisation ne s'amuse pas à bâtir des édifices somptueux; des constructions fragiles n'offrant qu'une ouverture qui est à la fois porte et fenêtre, telles qu'on les rencontre encore chez les sauvages et chez les peuples que l'esclavage ou de longs malheurs ont rapprochés forcément de cette vie primitive.

D'après Strabon (1), les maisons gauloises étaient circu-

(1) César, liv. II.

laïres, construites avec des poteaux ou de claies, garnies intérieurement de cloisons en terre; le tout était recouvert d'un toit conique, composé de bardeaux en chêne ou même de branches, de paille, de jonc ou de roseaux mêlés avec de l'argile. Ces constructions reposaient quelquefois sur des pierres sèches, placées l'une sur l'autre sans ciment ni mortier.

Des observations faites en France et en Angleterre ont prouvé cependant que ce n'était pas toujours des fosses circulaires, que plus souvent elles étaient elliptiques, irrégulières et même carrées, et plus larges que longues. C'était partout le même système; ces chétives cabanes ne différaient que par leur dimension et suivant la richesse du maître qui logeait avec lui ses écuyers, ses chevaux et tout son attirail de guerre. Placé au milieu de ces peuplades vagabondes, grâce à cet entourage, au milieu des factions et des guerres intestines, la hutte pouvait servir de forteresse en cas de besoin.

Ces maisons n'étaient pas toujours réunies en un point central comme nos villages et nos bourgades actuelles, mais ordinairement isolées et répandues çà et là dans la campagne; un peuple libre, fier et farouche comme était encore le peuple belge, éprouvait peu d'attrait pour tout ce qui entravait la liberté et son goût naturel pour l'indépendance.

Comme les Gaulois recherchaient les bois et les rivières pour avoir leur fraîcheur, c'est là qu'il faut chercher les emplacements de leurs habitations, ainsi que sur les éminences où ils trouvaient un emplacement convenable pour la défense. Il faut voir si ces fosses, ces éminences qu'on rencontre parfois dans les forêts et dont l'origine est complètement inconnue ne sont pas des habitations gauloises, enfermées de remparts en terre comme nos anciens châteaux.

Il serait curieux de faire aussi des recherches dans les souterrains et excavations dans lesquels on pénètre par des galeries percées sur la pente des côteaux, par des puits verticaux ou par d'autres issues secrètes.

Lebœuf parle de plus de 50 souterrains de ce genre pratiqués sur les bords de la Somme ; on peut citer comme un des plus curieux celui du Quesnel en Santerre(1). La régularité des alignements fait connaître que ces lieux étaient destinés à l'habitation des hommes. Ce sont des allées de 7 à 8 pieds de longueur et d'autant de hauteur, et bordées à droite et à gauche de cellules pratiquées dans le tuf ou dans la roche, la plupart de ces petits appartements sont carrés ou arrondis en forme de demi-cercle ; partout ils sont creusés avec art ; ceux du même souterrain ont ordinairement la même forme et les mêmes proportions. Le Soissonnais, si richement doté de roches calcaires, a dû posséder plusieurs phalanstères de cette sorte, et beaucoup de nos pays paraissent rappeler ce souvenir dans leurs étymologies (2).

Dans chaque chambre existait une cave creusée dans un des coins, en forme d'un cône tronqué, sommet de 2 pieds et demi et base de six, pour renfermer les graines battues ou les autres denrées. Ces sortes d'excavations qu'on rencontre partout, même chez l'Arabe du désert, sont appelées dans certains pays *mardelles* ou *margelles* ; ce sont de véritables silos.

On est très embarrassé pour assigner une époque précise à ces sortes de demeures ; les uns croient que ces

(1) Hist de l'Acad. des inscript., T. 27, p. 179.

(2) Les Creutes, Crotoy, Crouttes, Crespy Dans les fouilles que la commission des Pyrénées orientales fait exécuter sur l'emplacement de *Ruscino*, l'ancien l'erpignan, on parait avoir acquis la certitude que les Gaulois exécutaient des souterrains soit sous leur baraque, soit en plein champ, et que dans ces souterrains ils établissaient leurs foyers et plaçaient les vases dans lesquels ils conservaient le vin, l'huile ou les grains

retraites créées pour les guerres, remontent au V^e siècle, à l'invasion des Huns, les autres aux guerres des Normands; d'autres ne leur donnent pas plus d'ancienneté que les guerres des Anglais et des calvinistes; il y en a même qui prétendent qu'elles n'ont été creusées que sous Louis XIV. On ne sait pas pourquoi elles ne seraient pas aussi bien gauloises (1).

Dans toutes les contrées où la roche est facile à creuser, en Champagne comme dans le pays chartrain, la Touraine et le Soissonnais, on trouve de semblables cavités. Il faut bien se garder de prendre des excavations produites par l'extraction des matériaux employés dans les constructions, pour des villes gauloises qui auraient disparu avec leurs souterrains comblés; il faut examiner soigneusement les souterrains qui servaient à cacher ou à retirer les blés comme font encore les Arabes, et comme faisaient les Germains au rapport de Tacite.

En général, pour établir sur ce point si délicat quelque certitude, il faudrait que des trouvailles d'une physionomie gauloise, que des instruments en cuivre, des fragments de poterie vinsent, comme dans la cité de Limes, près de Dieppe, et dans la forêt d'Eu, fixer les incertitudes (2).

(1) Les grottes de Pasly sont très remarquables. Dans un voyage que M. de Laprairie et moi avons fait cette année en Touraine, nous n'avons pas été peu surpris de voir sur les bords de la Loire une foule de constructions bâties dans le même genre. Beaucoup de savants antiquaires regardent ces grottes comme des habitations d'origine gauloise. Il y a toute apparence au moins qu'elles remontent à une époque extrêmement reculée. L'église de Sainte-Radegonde, qui est au moins du XII^e siècle, comprend dans son enceinte une de ces habitations dans laquelle on descendait par un escalier taillé dans la roche. On rapporte des traditions merveilleuses à ce sujet. Lorsqu'au IV^e siècle, saint Martin est venu jeter les fondements du fameux monastère de Marmoutier, ses religieux habitaient des cellules de pierres dont nous avons pu encore voir les débris; il en reste assez pour justifier le texte de Sulpice Séverus dont nous retrouvons à quatorze siècles de distance le texte gravé sur de misérables ruines.

(2) On a trouvé des cailloux mêlés de charbon dans ces cavités, des siffles d'autres mélangés avec des ossements d'animaux.

Beaucoup d'antiquaires attribuent aux Gaulois ces longues lignes de fossés que l'on rencontre parfois dans les bois et dans les lieux incultes que la main de l'homme n'a pas encore nivelés. On croit qu'ils ont servi de limites ou de frontières entre les diverses tribus gauloises ; il faut prendre garde de confondre ces *vallons* ou remparts en terre qui s'élèvent au-dessus des terres environnantes avec des fossés plus vastes. Car les usages qui ont appartenu aux époques les plus reculées ont souvent traversé les siècles et reparaissent à des époques très éloignées les unes des autres où les mêmes besoins ont nécessité les mêmes travaux.

Les Gaulois avaient certainement des routes, mais il est bien difficile de les reconnaître ; elles étaient peu différentes de celles que présentent un grand nombre d'autres chemins anciennement fréquentés. Elles étaient faites sans art et non pavées. C'était des travées percées dans les bois, sur le penchant des collines, se divisant fréquemment entre plusieurs embranchements parallèles. Quelques-uns de ces chemins creusés comme le lit d'une rivière, sont le résultat d'un usage prolongé.

Les indications les plus certaines pour la détermination de ces anciennes routes sont celles que l'on peut tirer de leur direction vers les établissements dont la position est connue ; tels que les *oppida*. Ce qui a le plus contribué à les faire disparaître, c'est que les Romains ont adopté un grand nombre de ces routes qu'ils se sont contentés d'aligner ou de réparer seulement. On peut encore chercher la direction de ces chemins gaulois vers les ponts en bois dont ils n'ignoraient pas l'usage, comme aussi vers les endroits guéables, où ils traversaient les rivières.

Je regrette, Messieurs, d'avoir si peu de chose à vous offrir sur un sujet qui au premier aspect paraît riche de couleur, mais qui en réalité ne nous laisse apercevoir

qu'une désespérante stérilité. C'est un désert que vous et moi avons à parcourir, et il n'est donc pas étonnant que vous n'y trouviez pas la fraîcheur d'un beau paysage, ni les agréments d'une nature variée dans sa fécondité. Aussi, en terminant cette conférence, je ne puis m'empêcher de vous répéter ce que je vous ai déjà dit plusieurs fois : *Soyons entièrement sobres, Messieurs, et d'un réserve excessive dans nos appréciations lorsqu'il s'agit de nous prononcer sur l'âge d'un monument qui ne porte aucun signe caractéristique.* Il faut nous tenir en garde contre des assertions hasardées, et il vaut mieux, dans une foule de circonstances, avouer notre ignorance relativement à des objets si éloignés, si peu connus, que de compromettre l'autorité de nos recherches en établissant sur des faits douteux les conjectures les plus hardies. Ce ne sera donc qu'après avoir longtemps et scrupuleusement étudié les dispositions du terrain, l'avoir soumis à l'analyse de la bêche par des fouilles dirigées avec soin que nous pourrons asseoir un sentiment qui aura quelque valeur, surtout si des objets réputés généralement gaulois, dont nous vous entre-tiendrons à la prochaine conférence, venaient prêter un nouveau poids à l'opinion que nous aurions émise en tremblant.

M. Clouet croit qu'on pourrait ranger au nombre des emplacements gaulois *le Parc au loup*, commune de Couloisy, et le sommet de la montagne qui s'avance en promontoire sur la vallée de l'Aisne, entre Cuffies et Pommiers. Le premier aurait été affecté, selon lui, à une espèce de clan gaulois et l'autre à un campement retranché. Les raisons qu'apporte M. Clouet, basées sur l'étude approfondie de la localité, donne quelque chance à cette opinion, mais ne paraissent pas en établir assez solidement la vérité.

Après une courte digression sur les usages druidiques,

et en particulier sur le *gui*, cette plante parasite qui croit sur les arbres et dont on a quelquefois reconnu la présence dans quelques tumulus, la séance est levée à cinq heures.

Le Président,
DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire,
L'ABBÉ POQUET.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

SOISSONS.

DIXIÈME SÉANCE,

Mardi 7 décembre.

Présidence de M. de Laprairie.

M. le président ouvre la séance en annonçant aux membres présents que, conformément à la teneur des statuts de la société, approuvés par le ministre de l'instruction publique, le bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire et d'un trésorier devra être renouvelé dans la prochaine assemblée. Ce renouvellement devra se faire à la majorité des suffrages et par un bulletin secret.

CORRESPONDANCE.

M. le curé d'Arcy écrit à M. le président que les fonctions indispensables de son ministère le retiennent dans sa paroisse, et le privent encore aujourd'hui de l'honorable avantage d'assister à la séance de décembre. Il ajoute :

« Je devais présenter à la société deux pièces de monnaies romaines, trouvées dans une tombe de notre cimetière gallo-romain. Je me proposais aussi de faire un rapport sur deux pierres druidiques que j'ai remarquées dans le parc de M. de Pompery, à Virbelin, commune de Chacrise. Ces pierres ont été trouvées par feu M. Cambier, antiquaire distingué, dans les environs de Thau. J'espère pouvoir présenter les pièces de monnaies et le rapport en la séance de janvier. Agréez... »

La société accueillera avec le plus grand empressement les communications que lui promet M. Jusson. Elle attend les pièces de monnaies pour se prononcer sur l'origine gallo-romaine assignée par l'honorable membre au cimetière d'Arcy. Plusieurs membres qui ont étudié la question ne partagent pas l'opinion de M. le curé d'Arcy sur l'époque précitée, et, à moins de documents irrécusables, ils ne voient jusqu'ici, dans le cimetière d'Arcy (1), qu'une vaste nécropole de tombeaux, remontant au moyen-âge.

M. de Bussières cite comme trois localités extrêmement remarquables, Arcy-Sainte-Restitue, la Butte de Thau, le Mont au Fay. Il croit que des excursions archéologiques faites en corps dans ces divers lieux auraient l'immense avantage de fixer bien des incertitudes.

MM. Périn et Martin nomment plusieurs fontaines aux fées qui paraissent avoir aussi une origine druidique. M. Martin pense que le mot de *fée* vient de l'anglais *fairy* (2).

(1) On estime que la butte d'Arcy peut contenir cinq à six mille sarcophages environ. *(Note du Secrétaire.)*

(2) Il nous semble plus naturel de le faire venir de *fari* parler, *fatum*. Les fées n'étaient-elles pas regardées comme des êtres fantastiques qui rendaient une espèce d'oracle dans la profondeur des bois, dans les vieux manoirs, sur les bords de la mer, sur les landes désertes; tantôt dans le silence des nuits, tantôt dans le mugissement de la tempête? *(Note du Secrétaire.)*

M. l'abbé Poquet termine aujourd'hui la première partie de ses conférences sur la période payenne, par un aperçu rapide sur les monuments mobiles, ou objets d'arts chez les Gaulois, tels que les armes, les médailles, les poteries. Ces diverses conférences forment déjà entre elles un corps de doctrines qui peut abrégé aux membres de la société bien des études pénibles. Elles auront de plus l'avantage de provoquer et de diriger utilement de nouvelles recherches de la part des correspondants et des abonnés au journal et au bulletin. Ces dissertations ont déjà valu à la société une foule de documents précieux qu'elle publiera successivement, et dès qu'elle le pourra.

CONFÉRENCE ARCHÉOLOGIQUE.

Messieurs,

Si les monuments fixes attribués aux Gaulois sont rares et exposés à une foule de causes de destruction, les monuments mobiles sont plus nombreux, des fouilles heureuses en augmentent chaque jour les intéressantes collections. La terre, cette fidèle dépositaire, n'a pas encore mis à découvert tous les trésors qu'elle recèle. Il est donc utile d'être sagement renseigné pour savoir assigner une époque aux découvertes de ce genre. Nous allons, en procédant par voie d'analogie, donner aujourd'hui les signes caractéristiques des objets d'arts provenant des Gaulois; nous parlerons des armes, des ustensiles et des monnaies.

1° ARMES EN PIERRES ET EN MÉTAL.

Les premières armes durent être en pierre et en métal; ce moyen de défense remonte jusqu'aux temps les plus reculés de notre histoire. En France, toutes deux paraissent contemporaines, on les a souvent trouvées réunies dans la même sépulture. On ne peut se dissimuler cependant

que des circonstances locales ont dû influencer sur le choix de la matière.

Parmi les instruments en pierre, on compte le poignard de silex, offrant une lame à deux tranchants, terminée en pointe, légèrement renflée vers le milieu et bien distincte du manche. Il diffère du *couteau de pierre* en ce que celui-ci est moins soigné, et ne représente qu'une simple lame sans manche, longue de 14 à 26 cent. Il y a aussi des petits dards en pierre que l'on reconnaît facilement pour des pointes de flèches variant de forme; ils sont plus ou moins convexes, armés sur les côtés de crochets, tantôt aigus, tantôt légèrement arrondis; quelquefois ils se terminent en pointe des deux côtés et pouvaient armer indifféremment le bout de la flèche. On en trouve de toutes les longueurs, depuis 2 cent. jusqu'à 40, avec une largeur et une épaisseur proportionnées, et qui probablement avaient servi à armer des javelots, des pieux et des lances; ces instruments ne sont pas toujours polis, mais simplement dégrossis.

Avec les *pointes en pierre* on découvre quelquefois des pointes en os très effilées, de 5 à 8 cent.; plusieurs sont percées d'un trou à leur base, sans doute pour recevoir un tenon qui servait à les attacher au manche du javelot ou des flèches.

Le *marteau* est tantôt arrondi d'un côté et coupant de l'autre, et tantôt rond à ses deux extrémités et percé de part en part comme pour recevoir un manche.

Les *haches* sont des espèces de coins de forme pyramidale, terminés d'un côté par une pointe mousse et de l'autre par un tranchant acéré dont le fil décrivait une portion d'ellipse; sur les deux bords il est ordinairement taillé en vive arête dans toute la longueur, et la facette latérale qui en résulte ressemble à une feuille étroite et lancéolée. Elles ont de 5 à 30 cent. de longueur, ordinairement de 10 à 25 cent.; elles sont quelquefois traver-

sées de part en part par un trou cylindrique vers le petit bout. Les boules de frondes sont tantôt rondes, tantôt ovoïdes.

Tous ces instruments sont faits de silex, de grès, de granit et de pierre ollaire, de marbre, de serpentine, de calcédoine et de jaspé.

Localités. On les trouve dans les tumulus, sous les dolmens, près des pierres levées, dans les lieux où les peuplades gauloises paraissent avoir séjourné. Guillaume de Poitiers dit qu'à la bataille d'Hastings (XI^e siècle), on se servait encore de *haches de pierres* appliquées à des manches de bois, *savissimus quisque secures et lignis imposita saxa.*

Destination. On est assez embarrassé pour expliquer comment les Gaulois se servaient de ces instruments; l'extrémité de la pierre était elle fixée dans une espèce de maillet muni d'un manche, ou bien les plus longues étaient-elles engagées par le milieu au bout d'un bâton fendu, auquel on les attachait solidement au moyen de ligatures, ou bien se tenaient-elles dans la main quand on se battait corps à corps, d'où leur serait venu le nom de casse-tête?

Il est probable que ces objets, différents de forme, ont aussi servi à des usages différents; la hache pouvait être une arme de guerre, un instrument de sacrifice ou même être employée à des usages domestiques.

Le métal favori des Gaulois était le cuivre; ils en fabriquaient leurs lances, leurs épées et leurs haches d'armes; il était plus facile à travailler; il entraînait en fusion et prenait la forme qu'on voulait lui imposer. L'étain combiné avec le cuivre offrait un alliage très dur; le bronze s'obtenait par un huitième d'étain avec le cuivre. On a aussi constaté la présence du fer, mais en petite quantité, 3 pour cent; mais cela tient à une combinaison provenant des mines de cuivre (4).

(4) Ces fabriques sont appelées par César : *ferariae, ferrierae*; la fracture de ce métal présente un aspect terne; sous la lime il prend la couleur et le brillant de l'or; on prétend qu'il n'était pas trempé.

Les haches de bronze sont très communes et de formes très variées ; les unes ressemblent à un coin creusé intérieurement et muni d'un petit anneau sur un des côtés. Elles ont de 3 à 5 centimètres vers la tête, 2 à 3 centimètres de largeur au tranchant, longues de 8 à 16 centimètres. Les facettes latérales ont la forme d'une feuille lancéolée, la tiare de la jonction faite par le moule forme la côte de la feuille, — d'autres coins sont de forme plus élégante ; la tige en est arrondie à l'extrémité supérieure, puis elle devient hexagone à partir du crochet latéral. La forme de hache se prononce près du tranchant qui décrit une courbe elliptique très prononcée, — d'autres fois la forme en est plus courte, et elle n'a pas de crochet latéral. — Ailleurs elles ne sont pas creusées, la tige de l'instrument renflée au premier tiers de la longueur diminue ensuite vers les deux extrémités, ce qui donne à la facette latérale la figure d'un fer de javelot. On remarque au centre de la lame un bourrelet qui s'abaisse et disparaît vers le tranchant ; la partie extérieure est évidée des deux côtés de la tige jusqu'au renflement. Ce vide était probablement destiné à recevoir un manche dans lequel une partie de la hache devait se trouver engagée. Ces haches sont très communes, l'anneau latéral ne s'y trouve pas toujours, et quelquefois, les bords minces et saillants qui garnissent la partie évidée sont repleyés sur elle de manière à former une espèce de coulisse propre à retenir le manche que l'on voulait y engager ; d'autres fois c'est un morceau de métal assez plat, sans bord ni crochet latéral, un peu renflé vers le milieu qui s'amincit vers les deux extrémités de l'instrument. Le tranchant très épanoui et taillé en demi-cercle est loin de décrire une ellipse.

On n'est pas généralement d'accord sur la destination de ces objets ; il est évident que ces instruments pouvaient

avoir plusieurs destinations suivant les circonstances. Ce sont des armes offensives, des instruments agricoles ; telles que dents de herses, bêches pour le soc de la charrue, ferrures pour les tentes romaines, soutenant les pieux.

Localités. — On trouve ordinairement ces objets dans des lieux réputés gaulois, près des pierres druidiques, — souvent aussi dans des emplacements couverts de ruines romaines. — Le séjour des populations belges avant la conquête explique ces découvertes. Il est évident du reste que beaucoup de ces objets étaient encore en usage sous les Romains et peut-être fabriqués par eux. — On a trouvé des moules qui servaient à ces fonderies et s'emboîtaient comme ceux des étameurs.

On a souvent fait la découverte d'objets dont l'origine est incertaine, de ce nombre sont les *épées* de bronze, lame et manche d'une seule pièce (1), les *poignards* en bronze, les *fers* de lances et *viroles*. — les *torques* (2).

Le collier est un ornement très ancien et très général chez tous les peuples. Voilà sans doute ce qui a mis de l'incertitude sur son origine. Parmi ces colliers, les uns sont mobiles et offrent des chapelets de grosses perles d'ambre, de jais, de verre de couleur trouvés dans les tumulus ; tantôt des chaînes dont les anneaux sont en or ou en bronze recourbé, de manière à former un cercle d'un diamètre plus ou moins considérable orné de ciselures : les extrémités de la pièce métallique ne sont pas

(1) Ces épées sont droites, plates, renforcées vers le centre et quelquefois renflées vers les deux tiers de la lame, coupantes des deux côtés et terminées en pointe de 35 centimètres de long sur 6 centimètres de large et 5 millimètres d'épaisseur, avec des manches plats et clous de bronze saillants et coulés comme les haches.

(2) Stilon dit que les Gaulois portaient des colliers ainsi que des bracelets et des anneaux passés aux bras

soudées mais enchassées ou simplement rapprochées. La flexibilité du métal permettait d'écarter et d'ouvrir l'anneau. — Quelques-uns pouvaient tomber sur la poitrine, et servaient de marque de distinction pour les nobles (3). — Il y a encore d'autres ornements en or offrant une tige recourbée et terminée aux deux extrémités par un évasement ou disque tantôt plat, tantôt légèrement concave.

Il est bien difficile de préciser l'origine de ces divers objets, l'époque à laquelle ils remontent. Parmi les antiquaires, les uns disent que ces instruments sont de fabriques romaines, et font partie ordinairement de trouvailles attribuées aux romains ; les autres soutiennent qu'ils sont Gaulois et que les Romains n'avaient pas l'habitude d'employer le bronze pour leurs armes offensives et qu'ils offrent pour la plupart un type fort ancien.

Cette divergence d'opinions aussi bien sur la provenance que sur la destination de ces divers ustensiles, nous montrent de plus en plus quelle sobriété il faut mettre dans nos appréciations ; l'inconnu est susceptible d'une foule d'interprétations contradictoires. — Ces instruments peuvent avoir une double origine et une destination complexe suivant les circonstances.

2^o MÉDAILLES.

On peut diviser en deux classes les médailles gauloises ; les unes barbares de dessin et de gravures sont antérieures à la conquête ; les autres plus savantes et mieux traitées paraissent postérieures à cet événement. Plusieurs ont des inscriptions, des lettres et des terminaisons latines.

(3) On a prétendu que ce pectoral venait d'orient, d'autres ont soutenu qu'il était dû aux romains.

Les premières présentent d'un côté une tête garnie de cheveux bouclés et coiffée d'une manière étrange. Le casque surmonté de cornes, de figures, de quadrupèdes, de plumes d'oiseaux (Diodore de Sicile). Sur le revers sont représentés des roues de char, des sangliers, des chevaux, dans diverses positions et extrêmement mal faits, des oiseaux, des animaux sans modèles dans la nature et des symboles inexplicables pour nous. On croit que c'est une ignorante imitation des monnaies grecques (1).

Les secondes se rapprochent des monnaies romaines, surtout quand elles portent une inscription, ce qui est assez ordinaire, alors le nom du roi ou du magistrat est placé près de l'effigie, et le nom du peuple ou de la cité au revers. Quelquefois le nom du peuple est à côté de l'effigie et le revers est une légende, ou il est occupé par un cheval libre, un porc ou un bœuf. — Quelques-unes de ces médailles offrent un mélange de lettres grecques et romaines. Quand on y rencontre l'aigle, le sphinx, le centaure, Pegase, Janus, il y a là évidemment une influence romaine. Ces signes caractéristiques indiquent les premiers temps de la conquête. On sait que sous Auguste les provinces soumises cessèrent de battre monnaie. Cette prohibition fut encore renouvelée sous Tibère.

Le module des médailles gauloises est ordinairement le moyen et le petit bronze des numismates. Leur diamètre est celui de nos pièces de 50 centimes, 4 franc, 2 francs. Quelques-unes sont cependant plus petites ou plus grandes. Elles sont en bronze, en or, et en argent avec un mélange de plomb ou d'étain; elles paraissent coulées et non frappées, les coins ne sont qu'imparfaitement

(1) Surtout celles en or qui présentent quelques têtes couronnées de lauriers; sur le revers est un char attelé d'un ou deux chevaux conduits par un homme debout avec des légendes barbares en caractères grecs mal formés.

arrondis. Elles sont souvent convexes d'un côté et concave de l'autre. Quelques-unes sont presque carrées ou triangulaires.

L'irrégularité des flancs peut être aussi regardée comme un type des monnaies gauloises.

Ces monnaies sont beaucoup plus rares que les monnaies romaines ; cependant il n'est pas de département où l'on n'en trouve. Il est donc extrêmement important de surveiller ces découvertes, qui offrent un intérêt particulier pour notre histoire nationale et peuvent former quelques lumières sur la civilisation de nos ancêtres. On peut consulter comme renseignements les ouvrages de Mionnet et celui plus récent encore de M. Lambert.

3^o POTERIES.

L'étude des vases et poteries présente assez de difficultés. Les caractères spéciaux et différentiels qui distinguent les poteries gauloises des poteries romaines ne sont pas encore assez nettement posés pour ne pas donner lieu à quelques méprises, et cela avec d'autant plus de raison que l'ère gauloise et romaine ont dû introduire un mélange de coutumes et d'ustensiles matériels qui ont dû se perpétuer encore longtemps.

On convient cependant généralement que la poterie gauloise est d'une terre noire mal préparée, et remplie de petits cailloux, qui a produit une pâte courte et sans liaison. Les morceaux en sont fragiles et peu cuits. On remarque aussi que la cassure n'est jamais franche, mais toujours celluleuse. Les parois internes ou externes ont une couleur approchant de la rouille due à un commencement de cuisson. A l'intérieur la terre est demeurée d'un noir intense. Soumise à l'action du feu l'extérieur devient rouge brique, tandis que l'intérieur reste noir.

Elle est plus fragile après cette opération. On ne voit autour aucune espèce de moulure, mais elle était frottée à l'extérieur avec un outil qui la polissait irrégulièrement, de manière à offrir des facettes plus ou moins lisses. On peut étudier quelques-uns de ces objets à la bibliothèque de Soissons, et chez M. le curé d'Attichy.

Les ouvrages en bois, en osier n'ont pu subsister jusqu'à nous. Il paraît que les Gaulois étaient très habiles dans la confection des chars et des paniers. Ces objets transportés des Gaules jusque dans la ville éternelle avaient le privilège d'y exciter l'admiration des romains luxueux.

Dans ce que nous venons de dire, Messieurs, nous avons dû nous borner à vous inculquer des principes généralement admis de tous, au moyen desquels nous pouvons nous livrer sans guide à l'étude des antiquités gauloises. C'est à vous maintenant d'en faire l'application. Ajoutons en terminant que, dans l'énumération de ces principes bien qu'ils soient extraits des maîtres de la science, vous avez dû regretter nos hésitations et nos doutes. Le tort en est que nous avons encore des idées si vagues, si incomplètes, sur ces époques si reculées, qu'il ne faut pas craindre d'avouer notre ignorance. Le temps des hypothèses est passé : l'archéologie tend à devenir chaque jour de plus en plus positive et ne veut se fonder que sur des faits rigoureusement observés. Grâce à cette manière de procéder elle a fait sous nos yeux depuis quelques années des progrès immenses et déjà elle présente la même certitude que les sciences physiques d'observation. Courage donc, Messieurs, l'horizon s'agrandit et se découvre à mesure que nous marchons, la lumière commence à poindre dans les hautes régions de l'atmosphère, les ténèbres épaisses du nord de la Gaule s'affaissent sous nos pas et nous allons entrer triomphale-

ment et en plein soleil dans l'époque classique de la civilisation.

M. l'abbé Lecomte lit un rapport sur les monuments gaulois du canton de Braine, qui peut être considéré comme une intéressante application des principes émis dans les diverses conférences sur cette matière. Il serait à désirer qu'on s'occupât de dresser un semblable inventaire dans les trente-sept cantons qui composent aujourd'hui le département de l'Aisne.

MONUMENTS GAULOIS DANS LE CANTON DE BRAINE.

Ce n'est pas sans un certain embarras que j'entreprends de traiter la question des monuments gaulois du canton de Braine. Il est, en effet, bien difficile de saisir juste à des distances si éloignées de nous, et l'on s'égare si facilement quand on veut fouiller dans ces âges reculés ! Aussi la réputation de ceux qui ont traité avant moi ces sortes de sujets est-elle loin de me rassurer. C'est donc dans l'alternative d'en dire trop, ou de n'en dire pas assez qu'il m'a fallu me borner à constater les faits et à ne hasarder mes opinions que sous le titre modeste de conjectures plus ou moins probables. Les faits une fois relevés, de plus habiles ou de plus hardis que moi pourront dissertar à loisir sur le thème que je vais avoir l'honneur de leur présenter.

Les monuments gaulois se résument en *tombelles*, *dolmens*, *allées couvertes*, *pierres levées*, etc., en *instruments de silex*, enfin en *monnaies*. Ces monuments se trouvent en partie disséminés dans le canton de Braine.

Tombelles. — Entre Fismes et Bazoches, et non loin de Perles, se voit une incontestable tombelle dont les formes coniques se dessinent au loin sur la crête de la montagne

qui domine la route royale de Soissons à Rheims, et attire les regards du voyageur. Je n'ai point assisté aux fouilles qu'on y a faites, mais je sais de bonne source que l'on y a découvert de nombreux cadavres et des instruments en silex, preuve non équivoque que cette tombelle est un monument gaulois.

Une butte en forme de tombelle se voit aussi à Limé, sur le versant de la montagne dite de la Folie. Le propriétaire en a tiré déjà quantité d'ossements humains et des pierres plates. Peut-être les fouilles projetées pour 1848 amèneront-elles de plus amples renseignements.

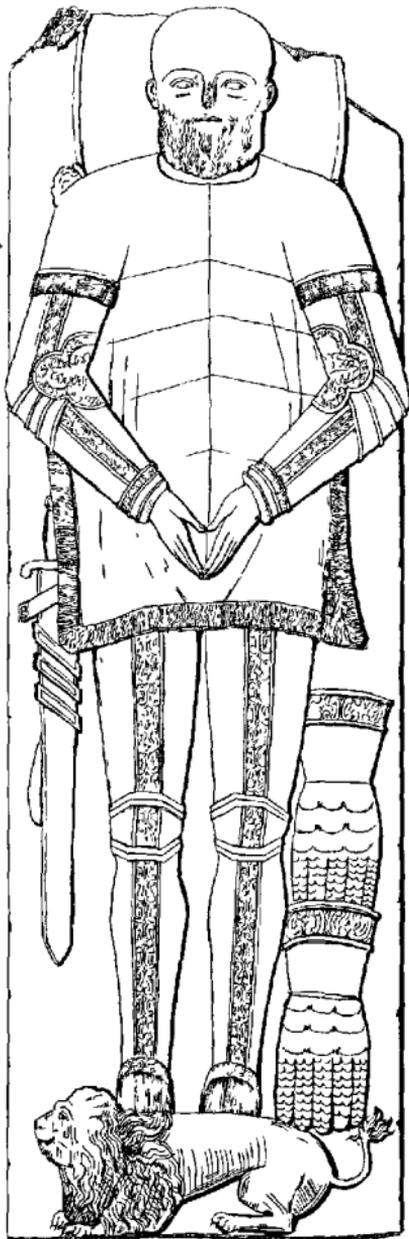
Dans la vallée de l'Aisne et sur le terroir de Glennes, existe également une butte historique, on l'appelle la *butte du prince*. Evidemment élevée de main d'homme, cette butte a servi de tombelle ; mais comme les tombes qu'elle renferme sont en pierres de taille, ce serait se faire tort que de la ranger parmi les monuments gaulois. Tout près de là est le licudit le *Roi Feu*. Je laisse aux hommes versés dans l'étude de l'histoire locale à nous donner le nom de ce roi ou de ce chef tué ou inhumé en cet endroit : c'est un point digne de leur savantes investigations.

Comme les Gaulois ont aussi creusé à vif dans le roc et le tuf pour y loger leurs morts, je dois citer les découvertes de ce genre faites à Courcelles et à Lesges. A Courcelles, au lieu dit la *Fosse Vincent*, on trouve une carrière où de nombreux cadavres gisaient couchés dans le rocher. A Lesges, au lieu dit la *Vignette*, on vit la même chose dans le tuf de la montagne. Tous les corps étaient couchés à peu de distance les uns des autres. Cependant, je n'oserais pas affirmer que ce soient là des monuments gaulois.

Mais, ce que je puis affirmer sans témérité, c'est que les tombes en pierre de taille, trouvées à Cerseuil, à Chassemy, à Paars, à Villers, à Merval, ne peuvent appartenir à



Tombeaux des fondateurs de



l'église de Blérencourt

l'époque qui nous occupe, car à Cerseuil, l'éperon et le sabre rouillés, trouvés dans l'une des tombes, nous rapprochent plutôt de l'époque des chevaliers, et, pour les autres, la pierre de taille, seule, est un titre d'exclusion.

Je n'attache pas grande importance à la découverte faite à Blanzly, près la fontaine de *Russon*. Ces corps enterrés pélemêle ne nous disent que peu de chose.

Dolmens. — Nous sommes arrivés aux *Dolmens* et autres monuments religieux des Gaulois. En présence du dolmen de Vauresis, on ne contestera pas l'existence des druides dans nos contrées ; mais je ne suis pas moins certain de la présence de ces messieurs dans le canton de Braine, quand je réunis par la pensée les découvertes isolées de hachettes en silix, les monnaies au cheval échappé de la liberté gauloise, à cette multitude de noms de lieuxdits qui rappellent les usages et le culte de cette époque. En saisissant ces divers points de contact, je me prends à croire, plus que je n'ose dire, à la popularité du culte des druides parmi nous. Et d'abord, si toutes les hautes bornes sont des *Pierres fiches* ou *Peulvens*, j'en trouve une à Saint-Mard et à Brenelle, plusieurs à Limé, sans y ajouter la pierre de Cerseuil, les trois pierres qui auraient pu être une trilithe à Augy, la pierre ferrée de Braine, enfin la pierre Rocheteau, de Cis : ces noms de lieuxdits pourraient être l'objet de recherches spéciales ultérieures.

Mais on ne nous contestera pas que nous avons possédé un véritable dolmen sous le nom de pierre trouée ; il en existe encore un fragment connu des habitants sous le nom de pierre trouée. Il est bien à regretter que l'un des propriétaires limitrophes se soit avisé de convertir en ignoble pavé, le témoin de la férocité de nos pères. Les traditions du pays et les usages pratiqués encore dans les belles années de la génération qui s'éteint, sont des té-

moignages suffisants de sa destination primitive, et qui auraient dû lui servir de sauvegarde.

Quand un souvenir de l'histoire locale se trouve appuyé par un monument, il est toujours regrettable de le voir disparaître (1).

Comme il est constant que plusieurs monuments gaulois exploités au moyen-âge par des fourbes qui faisaient bon marché de la crédulité populaire, ont porté des noms de fées, de diables, de sorciers, je me vois obligé de mentionner les lieuxdits qui pourraient avoir cette transformation. Vauxceré et d'Huisel ont une *fosse aux sorciers*; Longueval a la *fosse aux diables*; Linné qui a déjà ses *hautes bornes*, a encore ses *prés* et son *pont du diable*. Mais ce qui mérite attention, c'est la *roche des fées* de Courcelles, située non loin de la ferme de Crèveœur, elle se trouve détachée de la montagne et adossée à une autre roche de haute stature. Il n'est pas facile de s'imaginer si cette roche a été détachée et roulée en cet endroit par la main des Gaulois ou par celle du temps. Je ne me hasarderai pas non plus à égayer mes lecteurs, en faisant le rapprochement des noms de la roche des fées et de Crèveœur : quoique en réalité les féeries et les déceptions se tiennent toujours la main.

Une idée fort singulière de M. Godelle avait voulu convertir en temple druidique l'abside romane du 11^e siècle, de l'église de d'Huisel. Je ne me fais pas fort d'être aussi savant que cet ardent archéologue, mais je crois qu'il au-

(1) Trois *Bornes trouées* se voyaient encore dans le canton de Braine; l'une, sur laquelle je n'ai trouvé rien d'intéressant, est située à Glenne. La seconde, qui se voyait à Viel-Arcy, dans une gorge de montagnes, était dans une situation digne de cette sombre époque. Enfin la troisième, qui se voyait il y a trente ans au milieu du bois de Jonaignes, présentait une ouverture assez large pour laisser passage à la tête d'un homme. elle était longue et plate; il est inutile de dire qu'on en a fait des pavés.

rait pu mieux apprécier ce monument et reporter son attention sur le *pas du diable*, la *chaire du diable*, comme on m'assure qu'on nommait une grande roche plate, sur laquelle on rendait la justice à d'Huisel. On l'a tout récemment débitée en pavés.

Il me reste un mot à ajouter à ces données.

Je tiens à rappeler les hachettes et les monnaies gauloises trouvées dans le canton. Il est bon de rapprocher ces sortes de trouvailles de la situation des lieudits que je viens d'indiquer. Cela sert à fortifier nos conjectures ou à éclairer nos recherches. Trois hachettes à silex ont été trouvées à deux kilomètres de Braine, entre Courcelles et d'Huisel, précisément aux environs de la roche aux fées (1).

Deux hachettes en silex ont été trouvées il y a peu d'années à Cerseuil. L'une d'elles est possédée par M. Petit-Laurent, propriétaire à Braine.

Quant aux monnaies gauloises, on en a trouvé à tant d'endroits, et cela constitue si peu un fait local, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire de mentionner le lieu où on les a trouvées. Aussi je m'en tiens à énoncer le fait.

M. Suin entretient la société sur une découverte précieuse que l'on vient de faire dans le cimetière de Blérancourt :

Messieurs ,

En faisant quelques travaux de consolidation à l'église de Blérancourt, on a découvert, enfouies auprès du portail, deux magnifiques statues en pierre de Senlis. Ce sont deux chevaliers revêtus de leurs armures, couchés sur de grandes dalles, la tête appuyée sur un coussin, les mains jointes, les pieds posés sur un lion. Les épées ne sont plus attachées à leurs côtés, elles sont placées à droite, et autour

(1) Histoire du Valois, tome I^{er}, page 113

d'elles sont roulées les ceintures qui les liaient au corps. Ces statues recouvraient autrefois les tombeaux des guerriers dont elles nous ont conservé les traits : on croit voir en eux le père et le fils.

Le premier est un vieillard ; son costume rappelle l'époque de François I^{er} ; sa taille est très élevée, son crâne est chauve, sa barbe carrée ; auprès de lui sont ses gantelets, placés l'un au-dessus de l'autre ; la dalle sur laquelle il repose ne porte ni casque ni blason.

Le second est d'une taille un peu moins haute, sa figure est celle d'un homme à peine parvenu à la force de l'âge, ses cheveux et sa barbe sont coupés à la Henri III ; la colerette qui surmonte son armure et les manchettes qui s'échappent de ses brassards attestent aussi la fin du XVI^e siècle. Au-dessus de sa tête est son blason, dont je vous présente ici le dessin. Ses gantelets sont placés tous deux sur le même plan ; presque à ses pieds est son casque orné de grands panaches.

D'après le témoignage de quelques anciens habitants du pays, ces statues, qui depuis longtemps ne recouvraient plus les tombeaux des seigneurs qu'elles représentent, étaient placées à l'entrée de l'église, du côté des fonts baptismaux ; elles auraient été enfoncées avant la révolution, comme étant un sujet d'effroi pour les étrangers ou quelques bonnes femmes du pays. Ne serait-ce pas un prétexte qu'aurait émis alors le curé de Blérancourt pour préserver ces belles pierres de la destruction dont les menaçaient les troubles qu'on prévoyait peut-être déjà ?

Lors du nouvel ensevelissement de nos deux chevaliers, tout le monde ignorait leurs noms. Une vague tradition signalait en eux les fondateurs de l'église. Les paysans croyant remarquer dans la chaussure du plus ancien la forme d'un soulier, et dans la chaussure du plus jeune la forme d'un sabot, appelaient ces deux statues saint Soulier

et saint Sabot. Elles étaient depuis longtemps oubliées lors de la découverte qui vient d'en être faite par hasard ; elles sont aujourd'hui déposées au presbytère de Blérancourt.

Puisqu'une circonstance imprévue vient heureusement d'amener leur exhumation, elles doivent reparaître avec honneur dans cette église où dorment ceux dont elles font revivre les images (1). Au-dessus du portail est reproduit le blason qui surmonte la tête du plus jeune de nos deux chevaliers ; le costume du plus âgé se rapporte à la date de 1537, gravée sur une des pierres de ce portail. La tradition qui reconnaissait en eux d'anciens seigneurs du pays, fondateurs de l'église, acquiert donc une grande vraisemblance. A quelle famille appartenaient-ils ? C'est ce que leur blason nous fera sans doute découvrir. On cite comme les anciens seigneurs de Blérancourt les Desfontaines, les Lancins, les Chabots, et enfin les Potiers. Je pense que nos deux chevaliers appartenaient à cette dernière famille. Le blason dont je viens de parler se retrouve, surmonté par un lion, au-dessus d'une petite porte qui ouvrait autrefois sur les jardins du château reconstruit par ce Bernard Potier, duc de Gesvres, dont je vous racontais récemment la bienfaisance. Il est vrai que les armoiries de Bernard Potier ne sont plus les mêmes sur les deux entrées principales du château, mais c'est seulement sous le règne de Henri IV que les duchés de Gesvres et de Trespas furent donnés à la famille Potier. Ne peut-on pas supposer

(1) Il est à regretter que M. le curé et le conseil de fabrique aient cru devoir placer ces deux belles statues contre la façade extérieure de l'église. La Société historique consultée à ce sujet avait formulé le désir de voir ces statues occuper une place plus digne dans l'intérieur du temple dont on leur doit probablement la réédification.

Il y avait convenance, utilité et justice à déférer à cet avis ; mais on en a rien fait, et aujourd'hui, nous assure-t-on, ces deux personnages sont indument placés de chaque côté de la porte principale comme deux terribles sentinelles ou plutôt comme deux squelettes pétrifiés effrayants et désormais exposés aux insultes du temps et des hommes. Il faut convenir qu'à Blérancourt on comprend assez mal le culte des souvenirs.

que son blason aurait alors été changé ? On pourrait peut-être retrouver un dessin du blason de ce Potier, qui était général des finances sous Louis XI. Ce serait un point de comparaison fort précieux.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien m'aider à compléter la découverte que viennent de faire les habitants de Blérancourt ; ils ont trouvé les pierres des deux chevaliers, c'est à nous de trouver leurs noms.

Quelques membres de la Société qui s'occupent de blason s'offrent d'aider M. Suin dans cette intéressante recherche.

M. Martin, à propos du refuge des chanoines de Pierrepont dans la ville de Laon, en 882, explique un point d'histoire fort important pour la localité, et venge, texte en main, l'exactitude de M. Devisme contre une allégation erronée de M. Melleville.

Parmi les religieux que la terreur des Normands portaient à se réfugier à Laon, en 882, on remarque les chanoines de Pierrepont qui y transportèrent avec eux les reliques de saint Boetien, leur patron, et les autres corps saints dont ils étaient dépositaires. Ils y passèrent quatre années, d'où il est permis de conclure que le pays continuait d'être tourmenté par les barbares. D'un autre côté, les religieux de Saint-Vincent ne reparaissant point à leur monastère, que les Normands avaient ruiné, l'évêque Didon y plaça ces chanoines et réunit leurs prébendes aux domaines de Saint-Vincent où ils restèrent jusqu'en 925 environ.

Ce qui paraît étrange et ce qu'on ne pourrait expliquer que par le trouble et la confusion qu'apportait partout l'apparition des barbares du nord, c'est que, tandis que les chanoines de Pierrepont se réfugiaient à Laon, pour les

éviter, l'évêque de Laon, Didon, dans le même but, transférait à Pierrepont son siège épiscopal. Néanmoins cette contradiction apparente s'explique par la différence des dates : c'est en 882 ou, au plus tard, au commencement de 883 que les chanoines de saint Boetien se retirèrent à Laon, un peu avant le siège de cette ville et l'apparition des Normands dans le pays, et ce n'est qu'en 886 qu'eut lieu la translation du siège épiscopal à Pierrepont. Or, une charte de 980 de l'évêque de Laon, Adalbéron, nous apprend que son prédécesseur Didon avait fait construire la forteresse de Pierrepont, précisément pour servir de refuge aux chrétiens contre l'invasion des payens. Pierrepont est qualifié dans cette charte, de *municipium ad confugium munimenque christianorum contra paganos et sedem pontificalem*. Cette construction qui eut lieu de 882 à 886 explique comment, à la première de ces deux époques, Pierrepont n'offrait aucune fermeté, tandis qu'à la seconde, il était devenu un fort assez sûr pour que l'évêque Didon crût devoir s'y transporter lui et son siège épiscopal, et en faire son séjour ordinaire.

Cette circonstance n'est pas la seule où Pierrepont offrit un asile à l'évêque de Laon : un demi-siècle plus tard (en 949), le peuple de cette ville, resté fidèle à la cause du roi Louis d'Outremer, malgré la puissance et les succès de Hugues-le-Grand, son redoutable adversaire, choisit, pour remplacer l'évêque Raoul qui venait de mourir, Roricon, fils naturel de Charles-le-Simple, qui fut ordonné par l'archevêque Artaud, à Reims, où le roi Louis tenait sa cour. Mais Roricon n'ayant pu entrer à Laon où commandait un certain Thibaut, pour le duc de France, cette fois encore ce fut Pierrepont qui servit de refuge au nouveau prélat.

Un auteur contemporain (1) regarde ce refuge momentané de l'évêque Roricon à Pierrepont, comme la seule circonstance où cette forteresse ait donné asile à l'évêque de Laon, et reproche à M. Devisme, auteur d'une autre histoire de cette ville, lorsque celui-ci rend compte, comme on l'a fait au commencement de cet article, de la translation au même lieu du siège épiscopal opérée par l'évêque Didon, en 886, d'avoir confondu l'évêque Didon avec l'évêque Roricon.

M. Devisme n'a pas commis cette erreur, et sa justification est écrite dans la charte d'Adalbéron, de 980, dont il a été parlé plus haut. Les termes formels de cette charte ne permettent pas de douter que, du temps même de Didon, Pierrepont ait été le siège de l'évêché (*pontificalis sedes exstiterat*), ce qui ne peut s'entendre que de la translation de ce siège opérée par Didon lui-même, puisque c'est lui qui avait fortifié Pierrepont, et qu'auparavant il n'y aurait ni raison ni probabilité d'y transférer le siège épiscopal.

Les deux évènements dont la ressemblance a occasionné l'erreur que nous venons de rectifier, diffèrent entre eux par les causes aussi bien que par les dates. Dans le premier, l'évêque Didon qui avait vu sa ville, à la première approche des Normands, devenir le dépôt de toutes les richesses que leurs possesseurs voulaient soustraire à l'avidité des barbares, et craignant que le même appât ne l'exposât, dans le cas où ils se présenteraient encore, à une nouvelle attaque moins heureuse pour lui que la première, transporte le siège de son évêché dans un lieu aussi fort, mais plus ignoré et surtout moins attrayant pour les pillards, et y reste jusqu'à ce que des temps plus heureux lui permettent de reprendre possession de sa ville épiscopale. Dans le second, au contraire, le siège n'est point

(1) M. Mellerive, Hist. de Laon, t. 2, p. 416, à la note.

transféré à Pierrepont, seulement l'évêque nouvellement nommé retarde son entrée dans la ville, parce qu'elle est occupée par les ennemis du roi son frère, et se retire, en attendant leur disparition, dans un lieu sûr où il sait qu'il n'aura rien à redouter d'eux. Le premier fait se passe en 886, à la suite d'une invasion étrangère; le second, qui a lieu en 949, est l'effet de dissensions intérieures.

Nous allons au reste rapporter en entier la charte de 980, pour ne laisser aucun doute sur cette question :

« Au nom de notre dieu et sauveur Jésus-Christ, moi, Adalbéron, humble pasteur de Laon, nous voulons faire savoir aux fidèles de l'église de Dieu présents et à venir, que le vénérable Berland, abbé du monastère de Saint-Vincent, s'est présenté devant nous pour nous rappeler un privilège que l'évêque Didon de pieuse mémoire et le huitième de nos prédécesseurs avait conféré audit monastère, en lui donnant le corps du saint confesseur Boëtien, pour qu'il y restât à perpétuité, et afin que les chanoines du même saint qui, obligés, par l'invasion des barbares, de fuir leur église, emportaient avec eux leur patron, sans savoir où se fixer, une fois mis en possession d'un asile sûr, et après y avoir transporté tout ce qui appartenait à leur église, fussent à même d'y servir fidèlement le Seigneur par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Le même abbé avouait n'être pas peu étonné qu'après un privilège aussi positivement concédé, saint Vincent eût été dépouillé d'un si précieux trésor, c'est-à-dire du corps de saint Boëtien; et il nous demandait en même temps de l'aider de nos conseils pour que son monastère, etc....

» Après un examen très attentif, nous avons reconnu que le très pieux évêque Didon, après s'être vu forcé par l'invasion des Normands dont nous venons de parler, de

construite la forteresse de Pierrepont pour le refuge et la sécurité des chrétiens. Mû par la double considération qu'il ne fallait ni laisser déchoir ce municipe qui avait été le siège de l'évêché, ni priver ses fidèles habitants de la protection de reliques aussi saintes, il y fit transporter le corps de saint Boetien pour qu'il y restât à perpétuelle demeure, et sans doute avec l'intention d'indemniser saint Vincent par quelque autre avantage équivalent. Le fit-il? c'est ce que nous ignorons.

» Ayant donc considéré la chose sous toutes ses faces, et ne voulant ni laisser d'incertitude sur le droit au privilège en question, ni priver Pierrepont de la présence du saint, nous avons pris une décision qui nous a paru sage à nous et à nos fidèles, et nous avons résolu de donner à l'abbaye de Saint-Vincent l'église de ce château dédiée à la sainte mère de Dieu, dans laquelle le corps du saint est placé et honoré, avec les autres reliques de saints qui y reposent, et tout ce qui appartient à la même église, et de faire passer celle-ci à notre collation (1), à celle de l'abbé et des moines de Saint-Vincent, à la charge par ceux-ci de se souvenir dans les saintes prières qu'ils font le jour et la nuit, de l'évêque Didon, de nous-même et de nos successeurs, de notre seigneur et roi Lothaire, de notre maîtresse et reine Emma et de leur fils Louis, aussi roi.

» Et pour que notre donation ne reçoive, au nom de Dieu, que plus de force du temps, nous en avons fait faire cet écrit que nous avons signé de notre main et fait signer de nos clercs et laïques.

» Moi, ADALBÉRON, archevêque de Reims, indigne.

» Moi, ADALBÉRON, évêque de l'église de Laon. »

Le Président, DE LAPRAIRIE.

Le Secrétaire, L'ABBÉ POQUET.

(1) Droit de nomination à la cure

LISTE

Des membres titulaires, honoraires et correspondants de la société historique et archéologique de Soissons

—
1847.
—

Membres titulaires.

- MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *président*.
DEVIOLAINE, Paul, maire de Soissons, *vice-président*.
POQUET, l'abbé, directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Saint-Médard, membre des comités historiques, *secrétaire*.
WILLIOT, principal du Collège, *vice-secrétaire*.
RIGAUD, Louis, notaire, *trésorier*.
CHEZJEAN, inspecteur de l'enregistrement et des domaines.
CLOUET, propriétaire, à Vic-sur-Aisne.
CUFFER, docteur en médecine.
DÉCAMP, pharmacien.
DESTRÉES, maire de Vailly.
HUSSON, l'abbé, curé d'Arcy-sainte-Restitute.
LECOMTE, l'abbé, vicaire de Braine.
LEMAIRE DE SAINT - PIERRE - AIGLE, propriétaire, membre du conseil-général.
MARTIN, propriétaire, à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil-général.
DE NOIRON, propriétaire.
PERRIN, Charles, juge-suppléant.

SOULIAC, propriétaire, à Château-Thierry, correspondant du comité historique des arts et monuments.

SUIN, notaire.

Membres honoraires.

MM. DE BUSSIÈRES, député de la Marne.

DIDRON, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques.

LHERBETTE, député de l'Aisne.

QUINETTE, député de l'Aisne.

LISTE

Des membres titulaires, honoraires et correspondants de la société historique et archéologique de Soissons

—
1847.
—

Membres titulaires.

- MM. LECLERCQ DE LAPRAIRIE, Jules, propriétaire, membre correspondant du comité historique des arts et monuments, *président*.
- DEVIOLAINE, Paul, maire de Soissons, *vice-président*.
- POQUET, l'abbé, directeur de l'Institut des Sourds-Muets de Saint-Médard, membre des comités historiques, *secrétaire*.
- WILLIOT, principal du Collège, *vice-secrétaire*.
- RIGAUD, Louis, notaire, *trésorier*.
- CHEZJEAN, inspecteur de l'enregistrement et des domaines.
- CLOUET, propriétaire, à Vic-sur-Aisne.
- CUFFER, docteur en médecine.
- DÉCAMP, pharmacien.
- DESTRÉES, maire de Vailly.
- HUSSON, l'abbé, curé d'Arcy-sainte-Restitute.
- LECOMTE, l'abbé, vicaire de Braine.
- LEMAIRE DE SAINT - PIERRE - AIGLE, propriétaire, membre du conseil-général.
- MARTIN, propriétaire, à Rozoy-sur-Serre, membre du conseil-général.
- DE NOIRON, propriétaire.
- PERRIN, Charles, juge-suppléant.

SOULIAC, propriétaire, à Château-Thierry, correspondant du comité historique des arts et monuments.

SUIN, notaire.

Membres honoraires.

MM. DE BUSSIÈRES, député de la Marne.

DIDRON, secrétaire du comité historique des arts et monuments, directeur des annales archéologiques.

LHERBETTE, député de l'Aisne.

QUINETTE, député de l'Aisne.

TABLE DES MATIERES

*Contenues dans le premier volume du Bulletin de la Société
historique et archéologique de Soissons.*

—
1847
—

	Pages
PREMIÈRE SÉANCE.	
But de la Société.	5
Adoption du Règlement.	6
Règlement.	7
DEUXIÈME SÉANCE.	
Nomination de cinq membres.	11
Constitution du bureau pour 1847.	12
Ordre des séances.	12
Chapelle de Cuiry-Housse, menacée de disparaître. . .	12
Conférence de M. l'abbé Poquet (n° 1 ^{er}). — Discours préliminaire et plan de l'auteur.	13
Notice de M. Clouet, sur Charles de Roucy, évêque de Soissons.	25
TROISIÈME SÉANCE	
Nomination de cinq membres	33
Acte de vandalisme à Château Thierry, destruction d'une partie de l'ancien château, par M. Souliac.	34
Vandalisme dans le Soissonnais, par M. Lecomte. . .	36
Conférence archéologique (n° 2). Origine des Suessons, emplacement de Noviodunum, etc., par M l'abbé Poquet.	41
Notice sur un fonts baptismal par M. de La Prairie, dif- férentes manières d'administrer le baptême; observations.	56
QUATRIÈME SÉANCE	
Nomination de trois membres honoraires.	63
Correspondance.	66
La société est informée que la réclamation à propos des	

	pages.
ruines de Château-Thierry est renvoyée au comité des arts et à M. le ministre de l'intérieur.	67-
Hommage par M. l'abbé Poquet, de l'estampage d'une dalle funéraire.	67
Travail sur la numismatique, par M. Chezjean (n° 1er), introduction.	68
Mémoire sur les voies romaines du Soissonnais, par M. Clouet, 1 ^{re} partie. Construction, classement, remblais du 6 ^e siècle, bornes.	71
CINQUIÈME SÉANCE	77
Observations à propos du travail de M. l'abbé Lecomte, sur le vandalisme dans le Soissonnais.	77
Cloche de Rozoy-sur-Serre, portant les noms du cardinal Mazarin et de sa nièce, Hortense de Mancini.	78
Cofférence archéologique de M. l'abbé Poquet, (n° 3). Menhirs, cromlecks, pierres branlantes, dolmens, allées couvertes.	79
Description de la rose du transept du nord de la cathédrale de Soissons, par M. de La Prairie.	94
Lettre de M. le ministre de l'instruction publique annonçant l'approbation du règlement.	100
SIXIÈME SÉANCE.	101
Sceau de Benoît XII, trouvé près de Belleu, observations.	101
Notice de M. de La Prairie, sur une urne funéraire, trouvée près de la route de Paris.	102
Notice sur l'hospice de Blérancourt, fondé en 1661, par Bernard Potier, duc de Gesvres, par M. Suin.	105
Charte de donation par Charles-le-Chauve, à l'abbaye de Chaourse, et d'une terre sise à Morgny en Thierache, Resigny, Tavaux, accompagnés d'observations et de notes, par M. Martin	111

SEPTIÈME SÉANCE.	121
Conférence archéologique par M. l'abbé Poquet (n° 4), sépultures gauloises, tombelles, monuments du département de l'Aisne.	122
Mémoire sur les voies Romaines du Soissonnais par M. Clouet (2 ^e partie). Route de Reims, d'Amiens, de Senlis, de Noyon, de Vermand, de la Marne, tableau.	130
HUITIÈME SÉANCE.	143
Nomination de deux membres.	145
Ampliation de l'arrêté par lequel M. le Ministre de l'Instruction publique a approuvé les statuts de la société.	146
Promenade archéologique dans l'ancienne forêt de Retz, par M. Décamp, le village de Dampleux, son église, légende, tombes.	151
NEUVIÈME SÉANCE.	158
Observation de MM. Lemaire et Poquet, sur des croix de pierre situées à Cutry, Montfaucon, Fontenoy, Mezy-Moulins et Connigis.	158
Conférence archéologique par M. l'abbé Poquet (n° 5), monuments militaires et civils des gaulois ; <i>oppida</i> villes, <i>oppida</i> refuges, routes, etc	159
DIXIÈME SÉANCE.	172
Correspondance. Monnaies romaines trouvées dans le cimetière d'Arcy, pierres druidiques à Virbelin par M. Hussor.	173
Conférence archéologique par M. l'abbé Poquet (n° 6). Fin de la période gauloise. Monuments mobiles, objets d'arts, armes, médailles, poteries.	175
Monuments gaulois dans le canton de Braine, par M. l'abbé Lecomte.	183
Deux tombes trouvées à Blérancourt par M. Suin.	187
Observations historiques sur les chanoines de Pierrepont, par M. Martin, 882-980.	190
Liste des membres de la Société.	193

DESSINS.

Portrait de Charles de Roucy, évêque de Soissons et médaille.	25
Plan et entrée du château de Château-Thierry.	34
Pierres druidiques.	88
Rosace du transept nord de la cathédrale.	93
Eglise paroissiale de Chaourse.	113
Tombeaux de Blérancourt	188

TABLE ALPHABETIQUE

Du premier volume du Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons.

A.

Allées couvertes, 92.

Approbation des statuts de la Société par le ministre de l'instruction publique, 146.

Armes des Gaulois, 174.

B.

Badigeonnage des monuments, 40.

Baptême (manières diverses de l'administrer), 57, 60, 62, 64.

Blérancourt (hospice de), 103; (marché de), 103; (château de), 107.

Bornes itinéraires, 76, 141, 142.

Braine (réparations de l'église de), 40.

Brie, 7.

Bruyères, 38.

Bulletin de la Société, 6, 10.

Bureau de la Société, 6, 8, 12.

But de la Société, 7, 10.

Butte du Prince, 184.

C.

Champagne (province de), 7.

Chaourse (donné à l'abbaye de Saint-Denis), 111; (son église), 118.

Chaillevois (butte de), 128.

Charte (d'Adalbéron archevêque de Reims en faveur de Saint-Vincent de Laon), 193; (de Charles-le-Chauve), 114; (Dissertation), 118.

Chauny, 38

Château de Château-Thierry (plan, entrée), 34, 38, 67.

Chavigny (pierre de justice de), 82, 83.

Chemins verts, 139.

Cimetière Romain, 103.

Circonscription, 7.

Cloche de Roroy-sur-Serre, 78.

Correspondance, 66.

Cotisation des membres de la Société, 9.

Coucy-la-Ville, 40.

Cromleck, 84.

Crouy (pièreflitte de), 84.

Cuiry-Housse (chapelle de), 12.

Cuves baptismales, 40, 57, 61.

D.

Dampleux (son église, sa légende), 32.

Dépenses de la Société, 9.

Dolmens (en général), 87; (de Vauxresis), 96, (dans le canton de Braine), 183.

Druides, 52.

E.

Election des membres de la Société, 8.

Eloi (Saint-) *aux Fontaines* (butte de), 127.

Ensevelissement des morts chez les Romains, 103.

Estampage, 67.

Etreilly (tombe d'), 128.

I.

Inscription de Charles de Roucy, 25.

L.

Laniscourt (butte de), 127.

Laonnois, 7.

Latano-briga, 49.

Légende de Dampleux, 133.

Lettre de M. le Ministre de l'instruction publique, 100.

Limé (motte de), 128.

Limites du Soissonnais, 4.

Liste des membres de la Société, 193.

Lizeroles (motte de), 128.

M.

Maison en bois, 40.

Missy-sur-Aisne, 40.

Marle (tombelle de), 128.

Médaille de Charles de Roucy, 30, (gauloises), 179.

Membres de la Société, 5, 11, 33, 63, 121, 143.

Menhir, 81.

Mont-saint-Père (pierre qui bavarde de), 84.

Montescourt (motte de), 128.

Monuments gaulois (militaires), 159, (civils), 163, (dans le canton de Braine), 183.

Morgny, 114.

Mottes, 123.

Moy (butte de), 127.

N.

Nesle (motte de), 128.

Neuilly-saint-Front (pierre druidique, superstition), 82.

Nivelon (évêque de Soissons, épisode de sa vie), 59.

Noviodunum, 45, 162.

Noyant, 46.

Noyon, 45.

Numismatique, 68, (origine des monnaies), 146, (droit de monnayage), 130.

O.

Oppida (des Gaulois), 48, 163.

Orceois, 7.

P.

- Parc aux Loups*, 170
Peinture à fresques, 40.
Pèlerinage, 36.
Penancourt (butte de), 128.
Picardie, 7.
Pierres druidiques, 80, du Soissonnais, 82.
Pierres de justice, 82.
Pierres milliaires, 141, 142.
Pierre nable ou noble, 82.
Pierres tournantes, 60.
Pierrepont (l'abbaye de), refuge des chanoines de Laon, 190, l'abbaye à son tour, refuge des évêques de Laon Didon et Roricon, 191, dissertation, 192.
Pontru (tombe de), 128.
Pont-Archer, 131.
Potier (Bernard, duc de Gesvres), 105.
Presles, (motte de), 128.
Presles-et-Boves, 39.
Publications de la Société, 9.

Q.

- Quesnel-en-Santerre*, souterrains gaulois, 167.

R.

- Recettes* de la Société, 9.
Règlement de la Société, 7.
Religion des Gaulois, 53.
Resigny, 114.
Roche aux fées de Courcelles, 186
Rose du transept nord de la cathédrale de Soissons, description, 34, dessin, 34.
Roucy, Charles, évêque de Soissons, 25, portrait, 25.
Routes des Gaulois, 159.

T.

Tardenois, 7.

Tavaux, 113.

Taux (butte de), 128.

Thibault (Saint), 38.

Thiérache, 7.

*Tombe*s, 48, 85; de Dampleux, 155; gauloises près de Courcelles et Lesges, 184; de deux chevaliers trouvés à Blérancourt, 187.

Tombelles (description des), 123; du Laonnois, 127; de Presles, 183; de Limé, 184.

U.

Urne funéraire trouvée près de Soissons, 102.

V.

Vailly (remparts de), 38.

Valois, 7.

Vandalisme, 34, 37, 77.

Vasseny (tour de l'église de), 39.

Vauxresis (pierre noble de), 82, 83.

Vermandois, 7.

Vic-sur-Aisne, 133.

Vieil-Arcy (cuve baptismale de), 40.

Ville des Gaules, 112.

Vision de sainte Perpétue, 61.

Vitraux de couleur, 94.

Vœux de la Société, 30, 60, 78.

Voies Romaines, classement, dimensions, etc., 72; de Reims, 130; d'Amiens, 131; de Senlis, 132; de Noyon, 133; de Berny, 135; de Vermand, 135; de la Marne, 136; de Meaux et de Paris, 138; (tableau comparatif des), 139; (antériorité respective des), 140.
